



**Schéma départemental de développement
de la lecture publique
2022 - 2026**

Le schéma départemental de développement de la lecture publique : une ambition départementale

Alors que le département fait face à de nombreux défis tels que le vieillissement de sa population, la précarité sociale, l'illettrisme ou encore l'illectronisme, que les multiples crises que nous vivons rappellent l'importance de l'accès à la culture pour nos habitants, le champ de la lecture publique connaît des évolutions fortes, favorables au développement et à la structuration des bibliothèques.

A travers la politique des solidarités du Département, nous souhaitons accompagner les habitants, dans toutes les étapes de leur vie et quelques soient leurs parcours.

Bien vivre sur son territoire, c'est également avoir accès à une offre culturelle de qualité, et accessible, notamment par l'intermédiaire des bibliothèques, premiers équipements culturels de proximité, particulièrement en milieu rural.

Le Département s'est d'ores et déjà doté d'un schéma de l'autonomie en 2020 et d'un schéma Enfance, Jeunesse et Insertion en 2022. Ce schéma de développement de la lecture publique est une étape supplémentaire, afin d'engager de nouvelles dynamiques pour favoriser le développement de la lecture publique, de la culture et du lien social.

Fruit d'un travail collectif, participatif et transversal, ce schéma est ambitieux et fédérateur. Le Département accompagnera les territoires, favorisera les synergies, pour améliorer les services et le cadre de vie des Haut-Marnais, et garantir à tous un accès à la culture.

L'enjeu est de taille pour le Département, les intercommunalités et les communes : encourager la structuration des bibliothèques, qui, au croisement des politiques publiques, sont des leviers essentiels de développement pour les territoires, d'animation, d'inclusion et de construction du lien social.

Le Président du Conseil départemental de la Haute-Marne

Nicolas LACROIX

Sommaire

Editorial.....	2
Sommaire	3
Préambule	4
La lecture publique en Haute-Marne	5
1. Le réseau des bibliothèques publiques de la Haute-Marne	5
2. L'activité de la Médiathèque départementale de la Haute-Marne.....	7
3. Les besoins et attentes du territoire et de ses acteurs dans le domaine de la lecture publique.....	8
La stratégie de lecture publique	9
1. Le contexte national	9
2. Une articulation avec les objectifs stratégiques du Département	10
3. Un accompagnement sur-mesure des bibliothèques	11
Le programme d'actions.....	12
Objectif 1. Faciliter l'accès aux bibliothèques et renforcer la connaissance des acteurs de la lecture publique sur le territoire.....	13
Objectif 2. Déployer un accompagnement sur-mesure des bibliothèques et des territoires	17
Objectif 3. Soutenir une offre de lecture publique de qualité	21
Objectif 4. Encourager et accompagner le développement du rôle territorial et d'acteur culturel, éducatif et social des bibliothèques	25
Annexes.....	28
1. Elaboration du schéma.....	28
2. Diagnostic : analyse documentaire et statistique	37
3. Glossaire.....	83

Préambule

La lecture publique est définie comme l'ensemble des actions menées autour du livre et de la culture de l'écrit en général. Par extension, elle rassemble la totalité des actions et pratiques mises en œuvre par les bibliothèques publiques et destinées à promouvoir la culture du livre, de l'écrit, du son, de l'image et du numérique. Elle est une compétence obligatoire du Département.

Premiers lieux culturels de proximité, les bibliothèques sont également des acteurs territoriaux et des lieux de citoyenneté. Dans cette perspective, la Médiathèque départementale de la Haute-Marne (MDHM), service du Département, participe au développement d'un réseau de lecture publique sur le territoire, et ce, à travers ses missions d'expertise, de conseil, de formation, d'animation et de prêt de documents.

Afin de poursuivre les efforts déjà engagés en matière de lecture publique à l'échelle du département et conscient de l'évolution des usages et des besoins en matière de lecture publique, le Département souhaite adopter un nouveau schéma départemental de développement de la lecture publique pour la période 2022-2026.

Ce schéma s'inscrit également dans le cadre de l'évolution des responsabilités des Départements vis-à-vis de leurs bibliothèques, définie par la loi du 21 décembre 2021, relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, qui confirme l'indispensable élaboration d'un schéma départemental de développement de la lecture publique.

En outre, ce schéma permettra de rendre visible sur le territoire la politique culturelle du Département, et plus largement celles des solidarités, via le prisme de la lecture publique. Ses objectifs sont les suivants :

- favoriser le développement de la lecture publique et des savoirs en mobilisant les bibliothécaires, les élus, les services du Département et les acteurs locaux ;
- soutenir et optimiser la structuration des bibliothèques haut-marnaises ;
- mettre en adéquation les ressources de la MDHM avec les besoins des bibliothécaires, des élus, des acteurs locaux, des services du Département et ceux des Haut-Marnais.

Pour élaborer ce schéma, le Département a mis en place une série de travaux participatifs auxquels divers acteurs ont été conviés : plus de 800 personnes ont été consultées et près de 250 contributions furent recensées.

Les ambitions du schéma départemental de développement de la lecture publique :

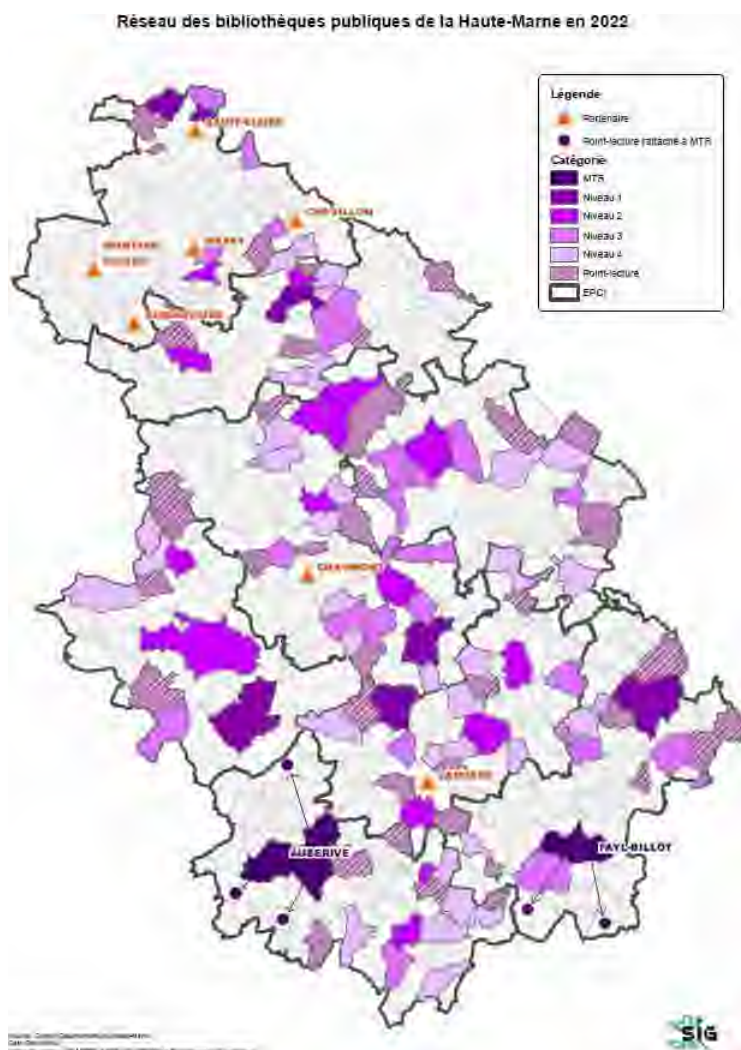
- faciliter une offre de services de qualité et de proximité, pour tous ;
- accompagner les territoires et impulser les coopérations et la transversalité, en s'articulant avec les autres plans et schémas du Département ;
- promouvoir la lecture publique et la culture auprès des Haut-Marnais.

La lecture publique en Haute-Marne

1. Le réseau des bibliothèques publiques de la Haute-Marne

Au sein du département, 137 bibliothèques constituent le réseau de la Médiathèque départementale de la Haute-Marne en 2022. Celles-ci sont classées par niveaux, en fonction de plusieurs critères : selon le nombre d'habitants de la commune ou de l'intercommunalité, le degré de leur structuration et de leur offre de services aux usagers.

Les 137 équipements de lecture publique haut-marnais sont répartis en 82 bibliothèques et 55 points lecture. Ce réseau est ainsi constitué de nombreuses structures culturelles de petite taille (40% de points lecture). Au total, 72% des habitants sont desservis par un équipement de lecture publique sur leur territoire (ce qui est un peu moins que la moyenne régionale du Grand-Est, qui est de 80%).



Typologie des bibliothèques dans le réseau de la MDHM (en vigueur en 2022) :

Partenaire : commune de + de 6 000 habitants ou intercommunalité à compétence culturelle de + de 15 000 habitants.

Médiathèque Tête de Réseau (MTR) : réseau intercommunal de bibliothèques.

Niveau 1, 2, 3 et 4 : commune entre + de 1 000 habitants (1) et au moins 500 habitants (4).

Point lecture : commune de moins de 200 habitants (ou réalisant moins de 1,5 prêts/an/habitant).

Ces équipements, bien que de taille réduite, proposent une bonne accessibilité aux publics : ils proposent une surface et des horaires d'ouverture globalement supérieurs à la moyenne nationale.

Ils restent néanmoins peu structurés et professionnalisés :

- **sur le plan des ressources humaines, le réseau des bibliothèques est porté par le bénévolat** : en 2019, seulement 45 structures de lecture publique ont du personnel salarié, ce qui représente 35% du réseau de la MDHM. Plus des 2/3 des bibliothèques et points lecture du réseau sont donc gérés par des bénévoles. Le profil de ces bénévoles implique un fort travail d'accompagnement sur les enjeux de gestion des bibliothèques, de développement des publics et une réflexion centrale sur le renouvellement du bénévolat pour assurer la pérennité de l'offre de lecture publique en Haute-Marne.
- **sur le plan des ressources financières, des budgets d'acquisition corrects mais des contraintes budgétaires pour se structurer** : si le budget d'acquisition des bibliothèques se situe majoritairement dans la moyenne des recommandations nationales, notamment pour les structures les plus importantes, les élus et les bibliothécaires soulignent le manque de moyens alloués comme étant un frein important au développement de la lecture publique, pour des actions culturelles, de l'équipement ou une professionnalisation des bibliothécaires. Ce manque de moyens est en lien notamment avec les contraintes budgétaires connues par les communes et intercommunalités.
- **sur le plan des ressources matérielles, un retard dans l'équipement informatique** : seulement 1/3 du réseau des bibliothèques (hors points lecture) est informatisé, ce qui représente un frein pour la structuration du réseau.

Les bibliothèques de Haute-Marne connaissent une fréquentation correcte, avec un nombre d'inscrits par commune souvent au-delà des moyennes nationales. Avec 42% des inscrits qui ont moins de 14 ans, la jeunesse reste le public principal. Près d'un tiers des Haut-Marnais ayant plus de 60 ans, les personnes âgées sont également un public cible pour les bibliothèques. Les personnes de plus de 65 ans représentent 18% des inscrits.

Les partenariats avec les écoles sont bien développés pour les bibliothèques (60% du réseau dispose d'un partenariat avec un groupe scolaire), des actions de portage à domicile sont menées (près d'une bibliothèque sur deux en 2021, bien que cela concerne peu de foyers). De plus, certaines bibliothèques collaborent avec des acteurs locaux pour mener des actions en direction des personnes âgées.

Si les bibliothèques haut-marnaises sont actives sur le champ du livre et de la lecture, des axes d'amélioration sont identifiés dans le champ du numérique, dans l'accueil de publics spécifiques, dans le développement de partenariats et de projets culturels. Cela est cohérent avec la typologie d'équipements présents sur le territoire et les moyens matériels et humains qui y sont associés (équipements de petite taille, portés par du bénévolat, peu informatisés).

Les réseaux de lecture publique sont enfin très peu développés au sein du territoire haut-marnais, avec la présence de trois réseaux intercommunaux seulement. Malgré une vision globalement positive de la plus-value d'un réseau de lecture publique de la part des élus et des bibliothécaires, la thématique reste peu abordée et globalement méconnue. De manière générale, les coopérations entre les bibliothèques à l'échelon local sont peu développées, de même qu'avec d'autres acteurs culturels, sociaux ou éducatifs.

Néanmoins, les bibliothécaires expriment un fort besoin concernant le partage de liens et d'expériences avec leurs homologues, ce qui reste pourtant assez paradoxal puisqu'ils

expriment peu d'attentes ou de projets vis-à-vis d'une mise en réseau sur leur territoire.

2. L'activité de la Médiathèque départementale de la Haute-Marne

La Médiathèque départementale poursuit une mission de soutien au développement de la lecture publique en Haute-Marne. Elle fait figure de pôle de ressources au service des bibliothèques, des communes et des intercommunalités grâce à son offre de services (desserte de documents, proposition d'actions culturelles, conseils, formations).

Dans l'ensemble, la coopération avec la MDHM est soulignée comme étant très satisfaisante selon les acteurs interrogés (partenaires, élus et bibliothèques du réseau). Les équipes sont identifiées comme disponibles, les ressources mises à disposition suffisantes et adaptées à leurs activités. Un axe d'amélioration est identifié par les bibliothécaires dans le champ du numérique (matériel informatique, catalogue en ligne, Webothèque 52, pour améliorer l'expérience usager et la gestion quotidienne) ainsi que sur l'accès aux animations et sur les formations.

La MDHM connaît, au même titre que les autres médiathèques départementales, une évolution de son périmètre d'activité avec une diminution des prêts de documents aux bibliothèques et une hausse des attentes en matière de diversification des propositions, d'accompagnement à la mise en œuvre de projet (partenariats, action culturelle, mise en réseau), d'échanges et de mise en relation entre acteurs de la lecture publique.

Pour son réseau de bibliothèques, elle est ainsi un partenaire incontournable :

- **un rôle de soutien aux activités des bibliothèques** : les besoins dans le champ de la desserte documentaire sont toujours très présents pour assurer la qualité de l'offre, et dans certains cas, la présence même d'une offre de lecture publique au sein d'un territoire. Au-delà du livre, les propositions dans le champ culturel (numérique, spectacle vivant, cinéma, ateliers créatifs) sont déterminantes pour assurer une diversité et une exhaustivité de l'offre aux habitants.
- **un rôle d'impulsion** : les bibliothécaires sont en attente des propositions de la MDHM pour élaborer des projets, notamment dans une perspective de diversification de l'offre et de transversalité de leur action, pour favoriser l'émergence de partenariats entre les différents acteurs culturels, sociaux ou éducatifs du département.
- **un rôle d'accompagnement** : les bibliothécaires émettent un fort besoin de professionnalisation et de montée en compétences par le biais de conseils et de formations à développer et diversifier, comme la gestion quotidienne des établissements et des publics (collections, accueil de publics spécifiques, communication) et le montage de projets (aménagement, rénovation, demandes de subventions). Les partenaires et élus partagent ce constat pour faciliter la coopération avec les acteurs de la lecture publique.
- **un rôle de coordination** : les bibliothécaires et les acteurs locaux expriment un fort besoin à échanger entre eux, de façon formelle comme informelle, pour mieux se connaître et envisager des projets transversaux. La MDHM leur apparaît être l'acteur incontournable pour les mettre en relation et proposer un espace d'échange.

Enfin, au regard de la diversité des territoires et des équipements de lecture publique, la MDHM doit pouvoir s'adapter aux spécificités territoriales dans ses modalités d'intervention, en développant un accompagnement sur-mesure, notamment en direction des plus petites structures.

3. Les besoins et attentes du territoire et de ses acteurs dans le domaine de la lecture publique

Au regard des caractéristiques du département haut-marnais, le rôle de proximité des bibliothèques a été souligné comme particulièrement important dans un territoire présentant des enjeux relatifs à la ruralité (mobilité, accès à des services et commerces, animation de la vie locale, vieillissement de la population). Les bibliothèques sont effectivement des leviers de développement pour le territoire, d'animation et de construction du lien social. Dans cette perspective, une des priorités est de pouvoir pérenniser une offre de qualité et de proximité, et d'en assurer la structuration, afin de proposer un lieu de services, de culture et de vie au sein des communes.

Dans l'ensemble, les besoins des publics sont difficilement identifiables de manière précise. Ceux-ci sont peu exprimés, peu observés par les acteurs de la lecture publique et se caractérisent par leur diversité, en raison notamment de l'hétérogénéité des publics auxquels peuvent s'adresser les bibliothèques.

Néanmoins, plusieurs leviers transversaux sont identifiés pour répondre aux besoins des habitants :

- **travailler sur la diversité de l'offre et son adaptation selon la typologie de public** : des offres documentaires dédiées (à la petite enfance, aux adolescents), une diversification des propositions au-delà du livre et de la lecture (action culturelle, autres services du quotidien, dans une perspective de bibliothèque 3^{ème} lieu ou de tiers-lieu), des supports adaptés (aux situations de handicap, aux publics en situation d'illettrisme), un accueil adapté (mobilier, accueil des publics).
- **l'importance de l'accueil, des espaces proposés, mais également de la relation au public** : l'accueil et la relation à l'utilisateur est un axe central de fidélisation. Il existe en outre un axe de travail sur l'accompagnement des bibliothécaires sur l'accueil de publics spécifiques et le développement de propositions qui leur sont dédiées (numérique, accueil de classe, actions culturelles innovantes, repérage et gestion de publics spécifiques).
- **la connaissance des propositions faites par les bibliothèques et la communication au sein des communes** : signalétique, échanges avec les partenaires sur les nombreuses propositions déjà existantes, communication auprès des habitants sur la présence et la diversité de l'offre des bibliothèques.

La stratégie de lecture publique

Le schéma départemental de la lecture publique du Département de la Haute-Marne s'inscrit en cohérence avec le cadre législatif national et avec les orientations du Département en matière de solidarités territoriales et sociales.

1. Le contexte national

Depuis la loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, un cadre législatif précis est conféré aux bibliothèques territoriales et aux bibliothèques départementales.

Cette loi définit les missions de service public des bibliothèques et fixe dans le droit les principes généraux de leur fonctionnement. Elles se doivent de « garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que [de] favoriser le développement de la lecture ».

Cette loi consolide les responsabilités des Départements vis-à-vis de leurs bibliothèques et confirme l'indispensable élaboration d'un schéma départemental de développement de la lecture publique.

Elle confère également aux bibliothèques départementales une responsabilité en termes de maillage et d'accessibilité de la lecture publique, entérine la pertinence des réseaux de lecture publique et valide un principe de subsidiarité, avec la possibilité de s'adresser directement au public le cas échéant [Cf. encadré ci-après].

LOI n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique - Article 10

Les bibliothèques départementales ont pour missions, à l'échelle du département :

- « 1° De renforcer la couverture territoriale en bibliothèques, afin d'offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ;
- « 2° De favoriser la mise en réseau des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;
- « 3° De proposer des collections et des services aux bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements et, le cas échéant, directement au public ;
- « 4° De contribuer à la formation des agents et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;
- « 5° D'élaborer un schéma de développement de la lecture publique, approuvé par l'assemblée départementale. »

2. Une articulation avec les objectifs stratégiques du Département

Quatre axes de travail ont été choisis par les élus départementaux pour définir les orientations de la politique départementale, dont « améliorer le service rendu aux Haut-Marnais » et « être le premier partenaire des collectivités territoriales ».

Le Département se place ainsi en chef de file du développement du territoire : il accompagne les projets locaux, anime son territoire et impulse les initiatives pour faire évoluer les services proposés aux Haut-Marnais.

Dans le champ de la lecture publique, les acteurs reconnaissent une vraie valeur ajoutée du Département pour concourir à la présence et au développement de l'offre de lecture publique sur le territoire. Le diagnostic réalisé souligne la complexité pour les acteurs à se positionner sur des projets de développement, de coopération ou de mise en réseau. Le Département est ainsi un soutien déterminant pour faciliter l'émergence de projets et la structuration du réseau des bibliothèques.

Le Département souhaite également favoriser une approche transversale de ses politiques, tout en prenant en compte la diversité de ses territoires et la pluralité de ses habitants. De ce fait, le schéma départemental de développement de la lecture publique s'articule avec les axes stratégiques élaborés dans le cadre des autres politiques à destination des habitants, notamment dans le cadre de ses politiques de solidarités.

En effet, il s'appuie sur les schémas départementaux déjà existants : schéma enfance, jeunesse, insertion (2022-2026), schéma de l'autonomie (2020-2024), schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale en faveur des personnes en situation de handicap (2019-2023), schéma départemental des services aux familles (2020-2023), schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (2018-2023).

Ainsi, les orientations du schéma de lecture publique prennent en compte la diversité des territoires et des besoins des habitants et est cohérent avec les quatre axes suivants :

- 1/ renforcer l'observation des besoins pour une information plus accessible, un accès facilité à la culture et aux savoirs et un pouvoir d'agir renforcé ;
- 2/ assurer la fluidité du parcours des personnes en proposant des accompagnements plus personnalisés pour mieux anticiper les risques de rupture ;
- 3/ améliorer la réponse aux besoins des personnes ;
- 4/ conforter l'accompagnement des parcours les plus complexes en renforçant la coordination des interventions et des acteurs.

Une attention particulière est également portée aux publics fragiles et bénéficiaires des politiques départementales : enfants, adolescents, habitants des zones rurales, seniors, jeunes en recherche d'emploi et créateurs d'activités, personnes en insertion professionnelle, personnes en situation de handicap.

Compte-tenu de la structuration du réseau des bibliothèques au sein du département, il existe une difficulté pour elles à s'adresser aux publics les plus fragiles. En raison d'un manque de ressources humaines, de personnels peu formés à l'accueil de publics, ou encore du manque d'espace, les bibliothèques explorent peu la thématique de l'inclusion. Un accompagnement du Département apparaît ainsi indispensable pour qu'elles puissent répondre au mieux aux besoins de l'ensemble des Haut-Marnais.

3. Un accompagnement sur-mesure des bibliothèques

Le rôle du Département de la Haute-Marne et de sa médiathèque départementale est déterminant pour assurer la présence et le développement de la lecture publique sur le territoire, et pour garantir l'accès à la lecture et à la culture de ses habitants.

Ainsi, le schéma de lecture publique du Département de la Haute-Marne prendra en compte les éléments suivants :

- **la poursuite de l'accompagnement à la consolidation et diversification de l'offre de lecture publique, au-delà du livre et de la lecture**

L'offre de lecture publique est présente en Haute-Marne, mais fragile. Constituée d'équipements de petite taille, avec des contraintes bâtimentaires fréquentes, reposant sur le volontariat pour 60% des équipements et confrontées à des marges de manœuvre financières limitées, le soutien de la MDHM est déterminant pour la présence d'une offre de lecture publique.

Il s'agira de renforcer l'accompagnement des bibliothèques pour consolider le réseau, notamment en matière d'ingénierie culturelle, de coopération territoriale et de diversification de l'offre.

- **la position du Département comme premier partenaire des collectivités territoriales dans le champ de la lecture publique**

Le Département de la Haute-Marne agit en tant que levier de développement local : il accompagne les projets locaux, anime son territoire et impulse les initiatives pour faire évoluer les services proposés aux Haut-Marnais.

La MDHM devra conforter sa posture d'accompagnement auprès du réseau des bibliothèques, à travers notamment de l'ingénierie territoriale et le développement de formations.

- **la transversalité et cohérence de l'action publique départementale**

De par leur maillage et leur périmètre d'action, les bibliothèques sont un outil d'aménagement du territoire, de développement culturel et de maintien du lien social. Au croisement des politiques publiques départementales, elles confortent les actions du Département dans le champ des solidarités et de l'aménagement du territoire.

Pour répondre à l'objectif de transversalité de l'action publique haut-marnaise et aux enjeux territoriaux du département, la MDHM doit favoriser les coopérations sur le territoire. Elle devra renforcer sa notoriété pour être identifiée, au sein des services du Département et par l'ensemble des partenaires, comme acteur culturel de premier niveau.

Le programme d'actions

Orientation 1/ renforcer l'observation des besoins pour une information plus accessible, un accès facilité à la culture et aux savoirs et un pouvoir d'agir renforcé

Objectif 1 : faciliter l'accès aux bibliothèques et renforcer la connaissance des acteurs de la lecture publique sur le territoire

- Action 1 : encourager une répartition équilibrée des bibliothèques sur le territoire
- Action 2 : favoriser des accès diversifiés à la lecture et à la culture
- Action 3 : développer la promotion de la lecture publique

Orientation 2/ assurer la fluidité du parcours des personnes en proposant des accompagnements plus personnalisés pour mieux anticiper les risques de rupture

Objectif 2 : déployer un accompagnement sur-mesure des bibliothèques et des territoires

- Action 4 : développer la mission d'accompagnement des territoires de la Médiathèque départementale
- Action 5 : animer le réseau des bibliothèques haut-marnaises et des acteurs locaux
- Action 6 : déployer l'offre de formation

Orientation 3/ améliorer la réponse aux besoins des personnes

Objectif 3 : soutenir une offre de lecture publique de qualité

- Action 7 : adapter l'offre de services de la Médiathèque départementale pour mieux s'ajuster aux réalités territoriales
- Action 8 : optimiser le circuit du document
- Action 9 : soutenir l'informatisation des bibliothèques du territoire

Orientation 4/ conforter l'accompagnement des parcours les plus complexes en renforçant la coordination des interventions et des acteurs

Objectif 4 : encourager et accompagner le développement du rôle territorial et d'acteur culturel, éducatif et social des bibliothèques

- Action 10 : impulser et mettre en œuvre des actions en direction des publics prioritaires des politiques départementales
- Action 11 : poursuivre l'appui aux bibliothèques à la mise en place d'actions culturelles

Orientation 1/ renforcer l'observation des besoins pour une information plus accessible, un accès facilité à la culture et aux savoirs et un pouvoir d'agir renforcé

Si le diagnostic met en évidence la présence d'une offre de lecture publique au sein des communes du Département, l'offre reste peu développée pour une grande partie des bibliothèques et souvent fragilisée par des contraintes bâtementaires ou des moyens de fonctionnement limités. Nous constatons également une forte proportion de points lecture (40% du réseau), corollaire de la forte ruralité du territoire.

En outre, si près de trois quarts des Haut-Marnais ont accès à un équipement de lecture publique au sein de leur commune, le maillage de l'offre est parfois déséquilibré, avec la présence de quelques zones blanches dépourvues de bibliothèques structurées (Cf. carte page 41), tandis que plusieurs bibliothèques sont parfois présentes au sein d'une même commune, notamment dans les communes nouvelles.

L'existence et l'offre des bibliothèques sont également souvent peu connues des habitants et acteurs locaux, ce qui mène pour certaines bibliothèques et points lecture à une très faible fréquentation (une dizaine d'emprunteurs actifs).

A l'échelle départementale, les actions de la MDHM souffrent également d'un manque de visibilité, les actions de communication étant insuffisamment développées. Si la MDHM est connue des acteurs de la lecture publique, sa notoriété et son identification comme acteur incontournable et légitime de la lecture publique sur le territoire restent à conforter, notamment pour des partenaires éducatifs et sociaux. Cela concerne notamment son offre de services à destination de publics ciblés (en lien avec le dispositif Premières Pages, pour des formations) et celle à destination des Haut-Marnais (Webothèque 52).

L'ambition du Département est donc de pérenniser une activité diversifiée et de qualité des bibliothèques et de favoriser un maillage équilibré de l'offre de lecture publique sur son territoire, pour que chaque Haut-Marnais qui le souhaite, puisse accéder à une bibliothèque offrant des services de qualité, à moins de 15 minutes en voiture. L'enjeu est également de valoriser cette offre auprès des habitants, élus et acteurs locaux pour un accès facilité à la culture et à la lecture.

Objectif 1 : faciliter l'accès aux bibliothèques et renforcer la connaissance des acteurs de la lecture publique sur le territoire

Action 1 : encourager une répartition équilibrée des bibliothèques sur le territoire

Action 2 : favoriser des accès diversifiés à la lecture et à la culture

Action 3 : développer la promotion de la lecture publique

Objectif 1 : faciliter l'accès aux bibliothèques et renforcer la connaissance des acteurs de la lecture publique sur le territoire	
Action 1 : encourager une répartition équilibrée des bibliothèques sur le territoire	
Constats et besoins repérés lors du diagnostic	
<ul style="list-style-type: none"> - Un maillage du territoire imparfait en matière de bibliothèques en mesure de proposer un service de qualité : de nombreux équipements avec une proposition de services limités (peu d'espace, collections et horaires d'ouverture réduits, peu ou pas d'animation) et une faible fréquentation ; - Soutenir une offre de lecture publique répartie de façon équilibrée sur le département, pour que chaque Haut-Marnais qui le souhaite puisse accéder à une bibliothèque offrant des services de qualité à moins de 15 minutes en voiture ; - Recentrer l'action du Département sur les structures qui proposent des offres de qualité et de proximité, dans une perspective d'efficience des deniers publics. 	
Modalités de mise en œuvre	
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les bibliothèques les plus fragiles : faible fréquentation, faible taux d'inscrits par rapport au nombre d'habitants, très faible volume de prêts, horaires d'ouverture réduits, formation des responsables, etc. ; - Encourager et accompagner les territoires dans la structuration d'une offre de qualité. Le cas échéant, identifier une alternative à la présence d'un équipement de lecture publique (mutualisation avec d'autres équipements à proximité, encouragement de coopération entre bibliothèques communales, portage, etc.) ; - Pour les zones dépourvues d'offre de lecture publique (Cf. carte page 41), encourager et soutenir des structures relais privées à proposer une offre de qualité. 	
Pilote	Principaux partenaires concernés
Médiathèque départementale	Bibliothèques, communes, intercommunalités, structures relais.
Calendrier	Liens avec d'autres démarches
A partir de 2024, suite à la mise en place des référents de territoires et du règlement d'intervention	Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.
Indicateurs de suivi et d'évaluation, comparaison annuelle par rapport à N-1	
<ul style="list-style-type: none"> - Habitants desservis par une offre de qualité à moins de 15 minutes en voiture ; - Nombre de structures relais désignées par la Médiathèque départementale ; - Evolution de la fréquentation des équipements de lecture publique : nombre d'inscrits, nombre de prêts, ratio nombre de prêts par habitant. 	

Objectif 1 : faciliter l'accès aux bibliothèques et renforcer la connaissance des acteurs de la lecture publique sur le territoire	
Action 2 : favoriser des accès diversifiés à la lecture et à la culture	
Constats et besoins repérés lors du diagnostic	
<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les partenariats des bibliothèques avec des acteurs locaux ; - Accompagner la création de réseaux locaux, même informels ; - Accompagner les initiatives qui garantiraient une offre de proximité et de qualité dans les communes, pour assurer un lieu de services et de vie pour les habitants ; - S'appuyer sur des structures relais pour faciliter l'accès à la lecture et à la culture pour tous les Haut-Marnais, dans les zones non desservies en matière de lecture publique. 	
Modalités de mise en œuvre	
<ul style="list-style-type: none"> - Impulser et soutenir toute initiative publique comme privée, concourant à développer une offre de lecture publique structurée de qualité : ouvrir l'offre de services de la Médiathèque départementale à des structures autres que les bibliothèques publiques, par l'intermédiaire des bibliothèques du territoire : services du Département, acteurs culturels, sociaux, médico-sociaux, éducatifs, etc. ; - Encourager les habitants à utiliser l'offre dématérialisée du Département (Webothèque 52). 	
Pilote	Principaux partenaires concernés
Médiathèque départementale	Services du Département, Arts Vivants 52, Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est, Education nationale, établissements sociaux et médico-sociaux, acteurs locaux, structures relais.
Calendrier	Liens avec d'autres démarches
2023 - 2026	Schéma enfance jeunesse insertion, schéma de l'autonomie, Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle, schéma départemental des enseignements artistiques.
Indicateurs de suivi et d'évaluation, comparaison annuelle par rapport à N-1	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de prêts des bibliothèques à leurs partenaires ; - Nombre d'utilisateurs actifs sur la Webothèque 52. 	

Objectif 1 : faciliter l'accès aux bibliothèques et renforcer la connaissance des acteurs de la lecture publique sur le territoire	
Action 3 : développer la promotion de la lecture publique	
Constats et besoins repérés lors du diagnostic	
<ul style="list-style-type: none"> - En dehors des bibliothèques, les services de la Médiathèque départementale sont insuffisamment connus des habitants, élus, acteurs locaux et services du Département ; - Les services des bibliothèques publiques sont insuffisamment connus des habitants et des acteurs locaux ; - La plateforme de contenus numériques du Département, la Webothèque 52, reste peu connue. 	
Modalités de mise en œuvre	
<ul style="list-style-type: none"> - Refondre le site internet de la Médiathèque départementale pour notamment augmenter la visibilité de ses actions et celles en faveur de la lecture publique ; - Développer les supports et les outils de communication de la Médiathèque départementale (structuration d'une stratégie print et web) ; - Sensibiliser aux enjeux de la lecture publique les élus locaux et départementaux, les agents du Département et les acteurs locaux : journées portes ouvertes, visites, rencontres thématiques, formations, etc. ; - Valoriser la Webothèque 52 ; - Communiquer sur les services des bibliothèques haut-marnaises auprès du grand public ; - Elaborer des communications ciblées ; - Etudier les innovations qui relaieraient les actions du Département et des bibliothèques (bornes d'information dans les communes, etc.). 	
Pilote	Principaux partenaires concernés
Médiathèque départementale	Service de communication, Direction des systèmes informatiques et de l'E-administration, bibliothèques, communes, intercommunalités, Agence d'attractivité du département.
Calendrier	Liens avec d'autres démarches
2023 : site internet 2023 - 2026 pour les autres points	Schéma enfance jeunesse insertion, schéma de l'autonomie.
Indicateurs de suivi et d'évaluation, comparaison annuelle par rapport à N-1	
<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation du site internet de la Médiathèque départementale ; - Fréquentation des spectacles, ateliers et autres animations et événements organisés par la Médiathèque départementale ; - Nombre de campagnes de communication sur la lecture publique menées par le Département et diversité des cibles ; - Nombre de projets innovants sur le territoire. 	

Orientation 2/ assurer la fluidité du parcours des personnes en proposant des accompagnements plus personnalisés pour mieux anticiper les risques de rupture

L'environnement de la lecture publique en Haute-Marne se caractérise, à l'instar d'autres départements, par une forte diversité de l'offre. Face à la diversité des bibliothèques, chacune avec ses projets et ses besoins, la MDHM doit être en capacité de proposer un accompagnement de proximité et sur-mesure, et de développer cette mission en vue de structurer l'offre du réseau et d'offrir un service de qualité aux Haut-Marnais.

Les bibliothécaires et élus locaux ont en effet souligné le rôle central de la MDHM dans le soutien à leur activité, que ce soit pour consolider et diversifier leur offre de services (prêt documentaire, animations, offre numérique) ou pour les accompagner au développement de nouveaux projets par des conseils ou de la formation (structuration, modernisation, création de nouveaux partenariats, etc.). Les moyens humains et financiers alloués aux bibliothèques étant considérés comme limitants pour pouvoir développer des projets, la MDHM reste donc un partenaire de premier plan pour l'ensemble des bibliothèques haut-marnaises.

En outre, les bibliothécaires sont en attente de propositions de la MDHM pour diversifier leur offre, construire des partenariats avec les acteurs culturels, sociaux ou éducatifs, et construire des projets. L'impulsion que peut leur apporter la MDHM est essentielle, que ce soit à travers des propositions de services nouveaux, du partage d'informations ou encore la mise en réseau et la facilitation des échanges entre les bibliothécaires.

Par ailleurs, il existe un fort besoin émis par les bibliothécaires et les acteurs locaux à échanger, de façon formelle comme informelle, pour mieux se connaître et envisager des projets transversaux. A ce titre, la MDHM porte le rôle plébiscité d'animateur de la lecture publique sur le territoire. Elle apparaît comme l'acteur clé pour mettre en relation l'ensemble de ces acteurs, en raison de son expertise et de sa mission dédiée à l'accompagnement des projets de lecture publique.

L'ambition du Département à travers ce schéma est d'affirmer sa position en tant que partenaire des territoires pour les accompagner à proposer une offre de services de qualité à leurs habitants, et de conforter le rôle de la Médiathèque départementale comme animateur de la lecture publique en Haute-Marne.

Objectif 2 : déployer un accompagnement sur-mesure des bibliothèques et des territoires

Action 4 : développer la mission d'accompagnement des territoires de la Médiathèque départementale

Action 5 : animer le réseau des bibliothèques haut-marnaises et des acteurs locaux

Action 6 : déployer l'offre de formation

Objectif 2 : déployer un accompagnement sur-mesure des bibliothèques et des territoires	
Action 4 : développer la mission d'accompagnement des territoires de la Médiathèque départementale	
Constats et besoins repérés lors du diagnostic	
<ul style="list-style-type: none"> - Peu de projets de développement mis en place par les bibliothèques, par manque de moyens humains et financiers ; - Les bibliothécaires et les élus locaux expriment un besoin d'accompagnement pour se structurer et se moderniser (informatisation, mise en réseau, rénovation d'équipement, etc.). 	
Modalités de mise en œuvre	
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la présence de la Médiathèque départementale et le rôle des référents de territoires dans les territoires ; - Conforter les missions du référent de territoires comme interlocuteur privilégié des bibliothèques et des élus de son secteur : mise en œuvre de projets, conseils, réalisation de diagnostics et états des lieux, connaissance de l'écosystème local, etc. ; - Consolider les outils de suivi et de connaissance du territoire : élaborer une méthodologie pour réaliser des diagnostics de territoire ; - Etablir un plan de formation interne adapté aux nouvelles missions des référents de territoires : animation territoriale, mise en réseau, services innovants de lecture publique, gestion de projets, financements existants, évaluation de partenariats, etc. ; - Accompagner les initiatives portées par les acteurs locaux, régionaux et nationaux et notamment l'Etat, sur la base d'objectifs partagés avec ceux du Département : promouvoir les Contrats Territoire Lecture, projets culturels de territoire, etc. 	
Pilote	Principaux partenaires concernés
Médiathèque départementale	Direction des ressources humaines, bibliothèques, communes, intercommunalités, Etat, région, acteurs locaux.
Calendrier	Liens avec d'autres démarches
2024 : formation des référents 2025 - 2026 pour les autres points	Plan de formation, lignes directrices de gestion et gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences du Département.
Indicateurs de suivi et d'évaluation, comparaison annuelle par rapport à N-1	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de diagnostics et états des lieux réalisés ; - Evolution du taux de développement de projets : nombre de projets accompagnés, aboutis et non aboutis, nombre et type de coopérations réalisées, profils des parties prenantes par secteur d'activité (selon le répertoire national des associations) ; - Nombre et diversité des formations suivies par l'équipe de la Médiathèque départementale. 	

Objectif 2 : déployer un accompagnement sur-mesure des bibliothèques et des territoires	
Action 5 : animer le réseau des bibliothèques haut-marnaises et des acteurs locaux	
Constats et besoins repérés lors du diagnostic	
<ul style="list-style-type: none"> - La Médiathèque départementale est perçue comme le premier animateur de la lecture publique sur le territoire ; - Une forte attente de la part des bibliothécaires pour davantage de liens sur les territoires entre bibliothèques et acteurs locaux ; - Une nécessité de suivi des projets locaux, de relations avec les bibliothécaires et élus, pour mieux appréhender l'évolution des territoires en matière de lecture publique et de culture. 	
Modalités de mise en œuvre	
<ul style="list-style-type: none"> - Construire les périmètres des territoires en étant attentif aux bassins de vie et aux découpages administratifs du territoire : un référent multisupports unique par territoire ; - Construire une animation en territoires : programmer des rencontres et réunions entre bibliothécaires, animer des rencontres intersectorielles pour favoriser les échanges et encourager le développement de projets ; - Organiser une rencontre tous les deux ans avec l'ensemble des bibliothécaires du réseau et des représentants d'acteurs locaux selon la thématique (La Journée du Réseau). 	
Pilote	Principaux partenaires concernés
Médiathèque départementale	Service de communication, service système d'information géographique, bibliothèques, communes, intercommunalités, acteurs locaux, structures relais.
Calendrier	Liens avec d'autres démarches
2023 : projet de service 2023 et 2025 : Journées du réseau	Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.
Indicateurs de suivi et d'évaluation, comparaison annuelle par rapport à N-1	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions réalisées à l'échelon territorial, diversité des thématiques, nombre de participants ; - Satisfaction des acteurs publics et privés accompagnés via des enquêtes ; - Nombre et profils des participants à La Journée du Réseau. 	

Objectif 2 : déployer un accompagnement sur-mesure des bibliothèques et des territoires	
Action 6 : déployer l'offre de formation	
Constats et besoins repérés lors du diagnostic	
<ul style="list-style-type: none"> - Un besoin de montée en compétence des bibliothécaires du département pour mieux répondre aux besoins des habitants et aux évolutions professionnelles ; - Les besoins de formation des bibliothécaires sont divers, de même que leurs contraintes pour y assister ; - La mission de formation des médiathèques départementales est réaffirmée dans le cadre de la loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique du 21 décembre 2021 (article 10). 	
Modalités de mise en œuvre	
<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir un programme de formation à destination des bibliothécaires, construit en collaboration avec d'autres acteurs de la lecture publique et de la formation, et animé par la Médiathèque départementale ; - Ouvrir le programme de formation aux services du Département, acteurs locaux et structures relais qui participent à la promotion de la lecture publique ; - Optimiser les formats et contenus des formations aux besoins ; - Augmenter les ressources sur le site de la Médiathèque départementale : cours en ligne, webinaires, conférences, etc. ; - Participer à l'organisation et à l'accueil de formations de l'Association des bibliothécaires de France sur le département. 	
Pilote	Principaux partenaires concernés
Médiathèque départementale	Direction des ressources humaines, Direction des systèmes de l'information et du projet E-administration, services départementaux, bibliothèques, communes, intercommunalités, acteurs locaux en fonction des thématiques, Centre national de la fonction publique territoriale, Medial, Bibliest, Association des bibliothécaires de France, Canopé, médiathèques départementales de proximité.
Calendrier	Liens avec d'autres démarches
2023 : équipement de la salle de formation 2023 - 2026 pour les autres points	Plan de formation, lignes directrices de gestion et gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences du Département.
Indicateurs de suivi et d'évaluation, comparaison annuelle par rapport à N-1	
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et diversité des formations mises en place, évolution du taux de remplissage ; - Diversification du profil des participants ; - Nombre de partenariats menés avec des organismes et structures partenaires ; - Satisfaction des participants : enquêtes. 	

Orientation 3/ améliorer la réponse aux besoins des personnes

L'ambition du Département de déployer une offre sur-mesure pour répondre au mieux aux besoins des bibliothèques et des habitants doit pouvoir se décliner dans l'offre de services de la MDHM, ainsi que dans les modalités d'accompagnement de son réseau.

Il s'agit ainsi pour la MDHM de s'adapter au mieux aux réalités territoriales des communes, intercommunalités et à la diversité de ses partenaires et des publics, à travers une diversification et une agilité dans les services proposés. Les bibliothèques ont en effet partagé le constat d'un cadre d'intervention devenu au fil des années et des usages trop restreint pour être adapté à leurs besoins. C'est par exemple le cas pour l'accompagnement financier proposé par le Département aux communes, peu utilisé ces dernières années pour des projets de lecture publique (avec une à trois demandes de subvention entre 2019 et 2022).

Par ailleurs, face aux évolutions tendanciennes de la baisse du nombre de prêts de documents aux usagers et à l'évolution des activités globales des bibliothèques, l'enjeu pour la MDHM est de redéfinir son action documentaire.

La structuration d'une offre de lecture publique de qualité est étroitement liée à une accélération de l'informatisation des bibliothèques. Actuellement, le réseau de la MDHM se caractérise par son faible taux d'informatisation : un tiers ne dispose pas d'ordinateur professionnel, et plus d'une bibliothèque sur deux n'en dispose pas pour le public. Informatiser le réseau des bibliothèques permet également de contribuer à la lutte contre l'illectronisme au sein du territoire.

Le déploiement de cet accompagnement personnalisé et de modalités d'intervention redéfinies vise ainsi à l'autonomisation des bibliothèques sur des sujets clés. Il s'agit également de répondre à un enjeu d'optimisation de l'activité de la MDHM, afin de garantir aux Haut-Marnais une offre de services de qualité avec des moyens de mise en œuvre maîtrisés.

Objectif 3 : soutenir une offre de lecture publique de qualité

Action 7 : adapter l'offre de services de la Médiathèque départementale pour mieux s'ajuster aux réalités territoriales

Action 8 : optimiser le circuit du document

Action 9 : soutenir l'informatisation des bibliothèques du territoire

Objectif 3 : soutenir une offre de lecture publique de qualité

Action 7 : adapter l'offre de services de la Médiathèque départementale pour mieux s'ajuster aux réalités territoriales

Constats et besoins repérés lors du diagnostic

- Des modalités d'intervention actuelles de la Médiathèque départementale qui n'encouragent pas suffisamment le développement de projets structurés sur le territoire ;
- L'offre de services de la Médiathèque départementale ne s'adresse qu'aux bibliothèques ;
- Simplifier le règlement d'intervention de la Médiathèque départementale pour s'adapter aux réalités territoriales ;
- Les modalités d'accès au soutien financier du Département dans le cadre du Fond d'aménagement local sont peu adaptées à la diversité des projets de lecture publique.

Modalités de mise en œuvre

- Redéfinir l'offre de services de la Médiathèque départementale en priorisant le maillage du territoire en offre de lecture publique, la garantie d'une offre de qualité, ainsi que l'efficience de la dépense publique :
 - mise en place d'une nouvelle classification des équipements de lecture publique ;
 - création d'un nouveau règlement d'intervention ;
- Réviser les partenariats avec les communes et les intercommunalités selon ces nouvelles modalités ;
- Adapter le Fonds d'aménagement local pour soutenir les projets locaux en lecture publique ;
- Proposer de nouvelles modalités d'intervention du Département pour la lecture publique (exemple : appels à projet).

Pilote

Principaux partenaires concernés

Médiathèque départementale

Direction départementale de l'aménagement du territoire (aide aux communes), bibliothèques, communes, intercommunalités, acteurs locaux et structures relais.

Calendrier

Liens avec d'autres démarches

2023 : nouvelle classification et nouveau règlement
 2024 : révision des partenariats
 2024 - 2026 pour les autres points

Politique d'aides aux collectivités et plan de revitalisation.

Indicateurs de suivi et d'évaluation, comparaison annuelle par rapport à N-1

- Evolution du nombre d'équipements de lecture publique, de services du Département et d'acteurs locaux qui bénéficient de l'offre de services de la Médiathèque départementale ;
- Pour les aides financières accordées par le Département : nombre de dossiers déposés, financés, diversité des projets et répartition sur le territoire.

Objectif 3 : soutenir une offre de lecture publique de qualité	
Action 8 : optimiser le circuit du document	
Constats et besoins repérés lors du diagnostic	
<ul style="list-style-type: none"> - Formaliser une politique documentaire pour la Médiathèque départementale ; - Un circuit de desserte documentaire de qualité, apprécié des bibliothèques. Mais une réflexion possible pour optimiser la desserte des bibliothèques selon les documents, pour s'adapter à l'évolution des pratiques et dans une perspective d'éco-responsabilité. 	
Modalités de mise en œuvre	
<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une formation sur la construction d'une politique documentaire et sa mise en œuvre : en interne pour l'équipe de la Médiathèque départementale et en externe, à destination des bibliothécaires du département ; - Construire la politique documentaire de la Médiathèque départementale ; - Optimiser les dessertes : <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser une logique de desserte multisupports : arrêt du Médiabus, circuits de navette, étude de faisabilité sur les nouveaux modes de desserte (courrier postal, boîtes de dépôt, etc.) ; - Réévaluer les besoins en services des bibliothèques ; - Intégrer la réflexion de l'impact écologique. 	
Pilote	Principaux partenaires concernés
Médiathèque départementale	Direction des ressources humaines, Centre technique départemental, bibliothèques, acteurs locaux.
Calendrier	Liens avec d'autres démarches
2023 : formation politique documentaire	Schéma enfance jeunesse insertion, schéma de l'autonomie, politique d'achat du Centre technique départemental, mesures de sobriété du Département.
2024 - 2026 pour les autres points	
Indicateurs de suivi et d'évaluation, comparaison annuelle par rapport à N-1	
<ul style="list-style-type: none"> - Formation politique documentaire : nombre de participants et de communes et intercommunalités différentes ; - Mise en œuvre d'une nouvelle politique documentaire : nombre de documents achetés par rapport au prévisionnel, désherbés, donnés, recyclés ; - Réorganisation de la desserte : nombre de kilomètres parcourus, d'équipements de lecture publique desservis, nombre et type de nouveaux modes de desserte mis en place. 	

Objectif 3 : soutenir une offre de lecture publique de qualité	
Action 9 : soutenir l'informatisation des bibliothèques du territoire	
Constats et besoins repérés lors du diagnostic	
<ul style="list-style-type: none"> - La Médiathèque départementale doit être un acteur de lutte contre l'illectronisme ; - Des bibliothèques peu informatisées et peu équipées en matériel informatique, ce qui constitue un frein à leur structuration et met en difficulté certaines collaborations avec la Médiathèque départementale ; - L'informatisation des bibliothèques est une nécessité pour mieux gérer leur fonctionnement et proposer aux usagers un service de qualité ; - Accompagner à l'acquisition de matériel informatique et à l'informatisation ; - Besoin de clarifier les conditions d'ouverture de la base hébergée du Département aux bibliothèques. 	
Modalités de mise en œuvre	
<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer des partenariats pour lutter contre l'illectronisme avec les acteurs du numérique inclusif ; - Inciter les bibliothèques à se doter d'un logiciel métier identique à celui de la Médiathèque départementale, et à défaut, d'un logiciel libre ; - Créer un dispositif d'intervention dédié à l'informatisation des bibliothèques (soutien au premier achat d'équipement informatique professionnel et destiné au grand public) ; - Intégrer au règlement d'intervention les modalités d'accès des bibliothèques à la base hébergée et au catalogue du Département. 	
Pilote	Principaux partenaires concernés
Médiathèque départementale	Direction des systèmes de l'information et du projet E-administration, bibliothèques, communes, intercommunalités, acteurs du numérique inclusif.
Calendrier	Liens avec d'autres démarches
2023 : règlement d'intervention	
2024 : nouveau dispositif d'intervention	
2023 - 2026 pour les autres points	
Indicateurs de suivi et d'évaluation, comparaison annuelle par rapport à N-1	
<ul style="list-style-type: none"> - Evolution du taux d'équipement informatique (professionnel et destiné au grand public) et en logiciel métier des bibliothèques ; - Nombre de bibliothèques qui ont mené des actions pour lutter contre l'illectronisme. 	

Orientation 4/ conforter l'accompagnement des parcours les plus complexes en renforçant la coordination des interventions et des acteurs

Les bibliothèques, premier équipement culturel de proximité sur le territoire haut-marnais, constituent souvent un premier accès à une offre culturelle.

Acteurs territoriaux de premier plan, elles jouent un rôle important face aux nombreux défis du territoire en matière de vieillissement de la population, d'illettrisme, d'animation du territoire, de précarité sociale, etc.

La MDHM, plusieurs bibliothèques ainsi que des associations développent des actions envers les publics prioritaires des politiques départementales et partagent une volonté forte de s'adresser davantage aux publics empêchés et éloignés : la MDHM porte le label Premières Pages en direction de la petite enfance et contribue aux projets du Département sur l'éducation artistique et culturelle, la moitié des bibliothèques haut-marnaises réalise du portage à domicile, 60% dispose de partenariats avec des écoles, le réseau Lire et faire lire de la Ligue de l'enseignement de la Haute-Marne est actif sur le territoire, etc.

Néanmoins, cette volonté de travailler en transversalité est confrontée à plusieurs freins au niveau local, dus pour la plupart d'entre eux au manque de moyens humains et à la méconnaissance des acteurs entre eux.

Ces difficultés se déclinent également dans le champ de l'action culturelle pour les bibliothèques. Dans cette perspective, le soutien de la MDHM est indispensable pour les communes et intercommunalités pour développer des actions culturelles, que ce soit par le prêt de matériel d'animation, mais également par la proposition d'une offre de spectacles qui constitue un temps fort de la programmation culturelle des territoires, notamment ruraux.

En confortant le rôle des bibliothèques comme acteurs territoriaux, culturels, sociaux, éducatifs et vecteurs d'inclusion, le Département souhaite faciliter l'accès à une offre culturelle de qualité aux publics prioritaires de ses politiques. L'enjeu est donc d'accompagner les bibliothèques dans leurs actions culturelles, mais également d'impulser et de favoriser les coopérations entre les bibliothèques et les acteurs des territoires.

Objectif 4 : encourager et accompagner le développement du rôle territorial et d'acteur culturel, éducatif et social des bibliothèques

Action 10 : impulser et mettre en œuvre des actions en direction des publics prioritaires des politiques départementales

Action 11 : poursuivre l'appui aux bibliothèques à la mise en place d'actions culturelles

Objectif 4 : encourager et accompagner le développement du rôle territorial et d'acteur culturel, éducatif et social des bibliothèques

Action 10 : impulser et mettre en œuvre des actions en direction de publics prioritaires des politiques départementales

Constats et besoins repérés lors du diagnostic

- Un effort particulier à réaliser vis-à-vis des enjeux de vieillissement de la population, d'illettrisme, d'illectronisme, pour s'adresser aux personnes en situation de précarité sociale, en situation de handicap, etc. ;
- Une volonté de davantage s'adresser aux publics empêchés et éloignés ;
- Une faible identification des services de la Médiathèque départementale par les acteurs locaux et les services du Département ;
- Un besoin de relayer les actions du Département tournées vers les publics prioritaires.

Modalités de mise en œuvre

- Encourager les actions ciblées des bibliothèques auprès des publics prioritaires des politiques départementales et des acteurs locaux ;
- Initier des projets avec les services départementaux concernés ;
- Utiliser le label Premières Pages pour communiquer sur les actions du Département ;
- Proposer dans le cadre de l'élaboration des conventions pluriannuelles des établissements sociaux et médico-sociaux des actions en faveur de la lecture publique. Dans ce cadre, la Médiathèque départementale pourra leur apporter son expertise.

Pilote	Principaux partenaires concernés
Médiathèque départementale	Directions et service administratif et financier du Pôle des solidarités, Maison départementale des personnes handicapées, Direction de l'éducation, service de communication, Etat, acteurs culturels, éducatifs, sociaux et médico-sociaux.
Calendrier	Liens avec d'autres démarches
2023 - 2026	Schéma enfance jeunesse insertion, schéma de l'autonomie, schéma départemental des services aux familles, label Premières Pages.

Indicateurs de suivi et d'évaluation, comparaison annuelle par rapport à N-1

- Nombre d'actions menées par les bibliothèques en direction de publics prioritaires ;
- Nombre de collaborations avec les services du Département ;
- Nombre de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens des établissements sociaux et médico-sociaux qui intègrent des objectifs de lecture publique.

Objectif 4 : encourager et accompagner le développement du rôle territorial et d'acteur culturel, éducatif et social des bibliothèques

Action 11 : poursuivre l'appui aux bibliothèques à la mise en place d'actions culturelles

Constats et besoins repérés lors du diagnostic

- Les bibliothèques sont le premier équipement culturel de proximité sur le territoire et constituent souvent un premier accès à l'offre culturelle ;
- La Médiathèque départementale apporte un soutien essentiel aux communes et intercommunalités qui manquent de moyens humains et financiers pour leurs bibliothèques ;
- L'offre culturelle et le nombre de spectacles soutenus par la Médiathèque départementale dans le cadre de sa saison culturelle est contraint (enveloppe budgétaire) ;
- Il est nécessaire de veiller à la bonne répartition sur le territoire de l'offre culturelle proposée aux habitants.

Modalités de mise en œuvre

- Réviser les modalités d'accès aux spectacles et aux animations de la Médiathèque départementale pour s'assurer d'une répartition équilibrée sur le territoire ;
- Poursuivre la mise à disposition de supports d'animation diversifiés aux équipements de lecture publique ;
- Proposer des formations sur l'organisation d'actions culturelles ;
- Impulser des coopérations entre bibliothèques dans le champ de l'action culturelle et les mettre en relation avec les acteurs culturels locaux pour faciliter l'émergence de projets ;
- Prioriser l'action culturelle dans les communes et intercommunalités qui ne bénéficient pas déjà du soutien du Département au titre du spectacle vivant.

Pilote

Principaux partenaires concernés

Médiathèque départementale

Bibliothèques, communes, intercommunalités, acteurs culturels notamment Arts Vivants 52 et la Fédération Départementale des Foyers Ruraux 52.

Calendrier

Liens avec d'autres démarches

2025 : nouvelles modalités d'accès aux spectacles
2023 - 2026

Dispositif aide au spectacle vivant du Département.

Indicateurs de suivi et d'évaluation, comparaison annuelle par rapport à N-1

- Nombre de spectacles et autres animations programmées, répartition des spectacles sur le territoire, dans une perspective d'équité ;
- Pourcentage du territoire couvert par une offre culturelle proposée par la Médiathèque départementale ;
- Nombre de spectateurs et publics recensés ;
- Nombre d'actions menées par les bibliothèques en partenariat avec les acteurs culturels locaux.

Annexe 1

Elaboration du
schéma

1/ Méthode de suivi et de pilotage

a) Elaboration du schéma

L'élaboration du schéma de développement de la lecture publique a été pilotée par trois instances internes au Département :

- **un comité de pilotage**, présidé par le Président du Conseil départemental, avec la participation de Madame la Première Vice-présidente en charge des solidarités, de Monsieur le Vice-président au monde associatif, à la culture et au sport, de Madame la Présidente de la VIIIème commission, de Madame la Conseillère départementale du canton de Châteauvillain, membre de la VIIème et VIIIème commissions, de Monsieur le directeur général des services, de Madame la directrice générale adjointe en charge du Pôle des solidarités, de Madame la directrice de la culture, des sports et du monde associatif, de Madame la directrice de la Médiathèque départementale, de Madame la directrice de l'autonomie, de Monsieur le directeur de l'enfance, de l'insertion et de l'accompagnement social, de Madame la conseillère pour le livre et la lecture, les archives et la langue française de la Direction régionale des affaires culturelles Grand Est, de Monsieur le directeur académique de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Marne, de Monsieur le Vice-président de la communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise en charge de la culture et de Madame la directrice de la ligue de l'enseignement de Haute-Marne.
- **un comité de suivi** des orientations arbitrées par le comité de pilotage, sous la responsabilité de Madame la directrice de la culture, des sports et du monde associatif.
- **un comité technique** de suivi de l'avancée des travaux et de pré-validation des livrables, composé de l'équipe de direction de la MDHM.

b) Pour l'animation et l'évaluation à venir du schéma

Le pilotage global et l'animation de ce schéma ont été assurés par la direction de la MDHM.

La direction de la MDHM est en charge de la mise en œuvre, du suivi opérationnel de la réalisation du plan d'actions et de l'évaluation. L'équipe de la MDHM est chargée d'organiser, de coordonner et de participer activement à la mise en œuvre des actions, en lien avec les principaux partenaires ciblés pour chacune d'entre elles.

Le suivi stratégique de ce schéma est confié à un comité de pilotage composé du Président du Conseil départemental, de la Première Vice-présidente en charge des solidarités, du Vice-président au monde associatif, à la culture et au sport, de la Présidente de la VIIIème commission, de la Conseillère départementale du canton de Châteauvillain, membre de la VIIème et VIIIème commissions, du directeur général des services, de la directrice générale adjointe en charge du Pôle des solidarités, de la directrice de la culture, des sports et du monde associatif, de la directrice et du directeur adjoint de la Médiathèque départementale.

Il sera réuni autant que de besoin et a minima pour valider le bilan à mi-parcours.

2/ Méthode d'élaboration

La **Médiathèque départementale de la Haute-Marne** a mis en place une série de travaux participatifs où divers acteurs ont été conviés : plus de **800 personnes consultées** et près de **250 contributions recensées**.

- **élus locaux** : l'ensemble des Maires de la Haute-Marne, disposant ou non d'une bibliothèque, et les Présidents des intercommunalités lorsque la compétence pour les bibliothèques a été transférée à l'EPCI ;
- **partenaires publics comme privés** : établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), structures culturelles, structures de la petite enfance, acteurs locaux au service du territoire (Arts Vivants 52, Fédération départementale des Foyers ruraux de la Haute-Marne, Ligue de l'enseignement, Association pour adultes et jeunes handicapés, Association départementale d'aide aux personnes âgées et handicapées, etc.), Education nationale, associations sportives, etc. ;
- **services du Département**, dont l'équipe de la MDHM et du pôle des Solidarités ;
- **les 137 bibliothèques publiques du territoire**.

Les étapes de travail sont déclinées ci-après.

Phase 1 : élaboration du diagnostic (mars-avril 2022)

- **une vingtaine d'entretiens individuels** : élus départementaux et locaux, direction du Département, direction de la MDHM, directeurs de structures sociale, médico-sociale, culturelle, Direction régionale des affaires culturelles Grand Est. **27 personnes interrogées**.
Objectif : mieux comprendre les attentes en matière de lecture publique et de culture sur le territoire (politique, stratégique).
- **3 questionnaires en ligne** à destination des bibliothécaires, élus locaux et partenaires et services du Département. Objectif : questionner les besoins des publics de leur territoire ou champs d'action.
 - Bibliothèques : **82 répondants** (soit 60% de taux de réponse), sur les questionnaires envoyés aux 137 bibliothèques publiques et 1 associative.
 - Elus locaux : **71 répondants** (dont 2/3 ne disposant pas de bibliothèque sur leur commune), pour un questionnaire **envoyé à environ 440 élus**.
 - Partenaires : **44 répondants**, pour un questionnaire **envoyé à environ 40 agents** des services du Département et à plus de **200 partenaires externes**.
- **3 ateliers participatifs**, identiques, organisés sur la zone nord, centre et sud du département, regroupant bibliothécaires, partenaires, représentants des services du Département et de la MDHM. **39 participants**.
Objectif : approfondir les besoins des publics évoqués dans les retours des questionnaires, et les compléter.
- **1 séminaire avec l'équipe de la MDHM** (sans les cadres A). **15 participants**.
Objectif : approfondir les besoins identifiés.

Phase 2 : définition des orientations stratégiques (mai-septembre 2022)

- **1 atelier en visioconférence avec les élus locaux. 10 participants.**
Objectif : les interroger sur leurs attentes en matière de développement de la lecture publique au sein des communes et des intercommunalités de la Haute-Marne.
- **1 atelier avec les représentants des services du Département et l'équipe de la MDHM. 17 participants.**
Objectif : les interroger sur les pistes de travail en matière de transversalité et cohérence de la politique de lecture publique en Haute-Marne.
- **1 atelier avec les bibliothécaires et l'équipe de la MDHM. 22 participants.**
Objectif : les interroger sur leurs attentes en matière de structuration du développement de la lecture publique en Haute-Marne.
- **1 séminaire avec l'équipe de la MDHM. 16 participants.**
Objectif : élaborer des préconisations concrètes sur la base des enjeux identifiés à partir du diagnostic et des retours des ateliers de la phase 2.
Lors de ce séminaire, 4 questions ont été travaillées, autour de 8 thématiques : Quoi garder ? Quoi améliorer ? Quoi initier ? Quoi arrêter ?
 - Aménagement du territoire et modalités d'accès au service
 - Circuit du document
 - Animation et actions culturelles
 - Conseil, expertise, accompagnement des collectivités et bibliothécaires
 - Informatique et numérique
 - Formation et professionnalisation
 - Les publics et les besoins des habitants
 - Communication, coopération et interconnaissance

Phase 3 : élaboration d'un plan d'action et rédaction du schéma (octobre 2022 - janvier 2023)

- **1 réunion avec l'équipe de la MDHM.**
Objectif : construire les modalités de mise en œuvre des fiches actions autour des thématiques suivantes :
 - Optimisation du circuit du document
 - Animation du réseau des bibliothèques de la MDHM
 - Offre de services de la MDHM
 - Programme de formation de la MDHM
 - Actions en direction de publics prioritaires des politiques départementales, en prenant appui sur les services du Département

Liste des interlocuteurs interrogés en phase 1

CIVILITE	TITRE, FONCTION
Monsieur Laurent AUBERTOT	Communauté de communes d'Auberive, Vingeanne et Montsaugéonnais / Président
Monsieur Pierre BARLOY	Conseil départemental de la Haute-Marne / Directeur de l'enfance, de l'insertion et de l'accompagnement social
Madame Rachel BLANC	Conseil départemental de la Haute-Marne / 1 ^{ère} Vice-présidente déléguée à l'insertion sociale, à la protection de l'enfance et à la santé, Vice-présidente de la 7 ^{ème} commission (insertion sociale et solidarité) Ville de Saint-Dizier / 1 ^{ère} adjointe Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise / 3 ^{ème} Vice-présidente, en charge des ressources humaines, tourisme et commerce, coordinatrice « attractivité du territoire »
Madame Ingrid BONNARD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes d'Arc-en-Barrois / Attachée d'administration
Madame Sandrine BOUDE	Maison d'enfants à caractère social / Directrice adjointe
Madame Laurence BRESARD	Fédération Départementale des Foyers Ruraux de la Haute-Marne / Présidente
Madame Caroline CHAUVIN	Département de la Haute-Marne / Directrice générale adjointe en charge du Pôle des solidarités
Madame Karine COLOMBO	Conseil départemental de la Haute-Marne / Présidente de la 8 ^{ème} commission (Monde associatif, culture et sports) et membre de la 3 ^{ème} commission (Infrastructures et bâtiments) Arts vivants 52 / Présidente
Monsieur Thomas CORVASCE	Maison Départementale du Tourisme de la Haute-Marne / Directeur général
Monsieur Eric DARBOT	Communauté de Communes des Savoir-Faire / Président
Monsieur Florent ETIENNE	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes d'Arc-en-Barrois / Directeur
Monsieur Michel FONNÉ	Direction des services départementaux de l'Education nationale de la Haute-Marne / Directeur académique
Monsieur Benoit GARNIER	Département de la Haute-Marne / Directeur adjoint de la Médiathèque départementale
Monsieur Mokhtar KAHLAL	Conseil départemental de la Haute-Marne / Vice-président délégué au monde associatif, à la culture et au sport, Vice-président de la 8 ^{ème} commission (monde associatif, culture et sports) Ville de Saint-Dizier / 2 ^{ème} adjoint Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise / 8 ^{ème} Vice-président en charge du centre nautique, événementiel et entrepreneuriat
Monsieur LACHAUX	Maison d'enfants à caractère social / Directeur

Madame Marie-Claude LAVOCAT	Conseil départemental de la Haute-Marne / Conseillère départementale, membre de la 7 ^{ème} commission (insertion sociale et solidarité) et membre de la 8 ^{ème} commission (monde associatif, culture et sports) Commune de Châteauvillain / Maire Communauté de communes des Trois Forêts / Présidente
Madame Isabelle MARTIGNONI	Département de la Haute-Marne / Responsable du pôle gestion, diffusion et médiation documentaire de la Médiathèque départementale
Monsieur Stéphane MARTINELLI	Conseil départemental de la Haute-Marne / Vice-président de la 4 ^{ème} commission (partenariats avec les collectivités territoriales), membre de la 2 ^{ème} commission (attractivité du territoire et communication) Communauté d'agglomération de Chaumont / Président Commune de Rennepont / Maire
Monsieur Dominique MERCIER	Conseil départemental de la Haute-Marne / Conseiller départemental, membre de la 4 ^{ème} commission (partenariats avec les collectivités territoriales), membre de la 8 ^{ème} commission (monde associatif, culture et sports) Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise / 5 ^{ème} Vice-président en charge de la culture Commune de Chevillon / Maire
Madame Anne-Marie NEDELEC	Conseil départemental de la Haute-Marne / 1 ^{ère} Vice-présidente, déléguée à l'attractivité des territoires, à la communication, aux infrastructures et aux bâtiments, Vice-présidente de la 2 ^{ème} commission (attractivité des territoires et communication) Communauté d'agglomération de Chaumont / 2 ^{ème} Vice-présidente, en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation Commune de Nogent / Maire Association des Maires de Haute-Marne / Présidente
Madame Marion PITOT	Département de la Haute-Marne / Directrice adjointe de la culture, des sports et du monde associatif et directrice de la Médiathèque départementale
Madame Caroline POINSOT-FRECON	Département de la Haute-Marne / Directrice de la culture, des sports et du monde associatif
Monsieur Nicolas POMPON	Département de la Haute-Marne / Directeur de l'aménagement du territoire
Monsieur Jean-François PONS	Département de la Haute-Marne / Directeur général des services
Madame Delphine QUEREUX-SBAÏ	Direction régionale des affaires culturelles Grand Est / Conseillère pour le livre et la lecture, les archives et la langue française
Monsieur Rémi SABRAN	Arts vivants 52 / Directeur

Profil des répondants aux enquêtes en ligne

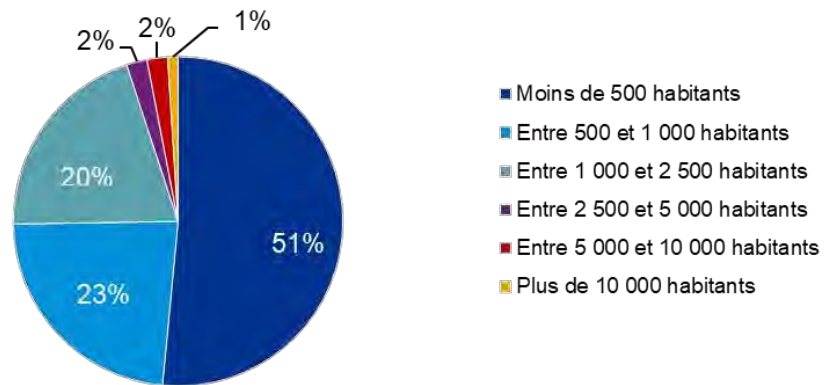


Questionnaire des bibliothèques

- **Diffusion d'une enquête en ligne à destination des bibliothèques** afin de recueillir leur regard sur les enjeux de la lecture publique en Haute-Marne et leurs attentes vis-à-vis de la MDHM.

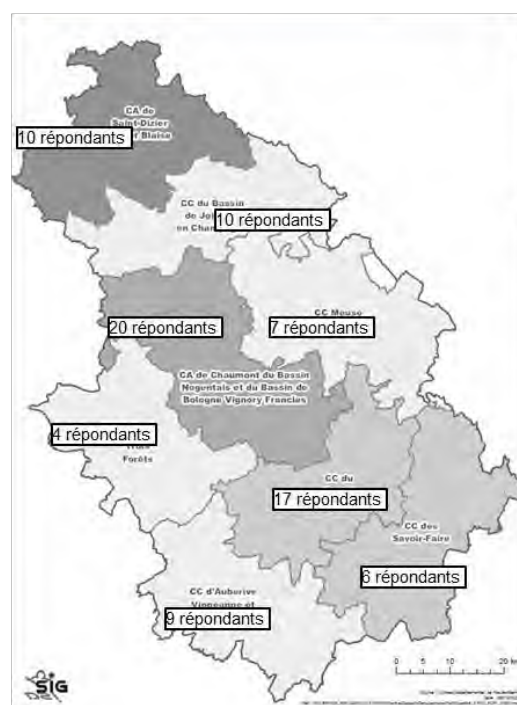
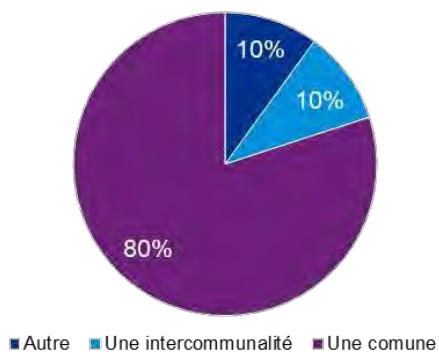
L'enquête en ligne auprès des bibliothèques a permis de recueillir l'avis de 83 bibliothèques, soit 60% du réseau de la MDHM.

La commune d'implantation de votre bibliothèque compte :



Nombre de répondants par EPCI

La bibliothèque au sein de laquelle vous intervenez est gérée par :





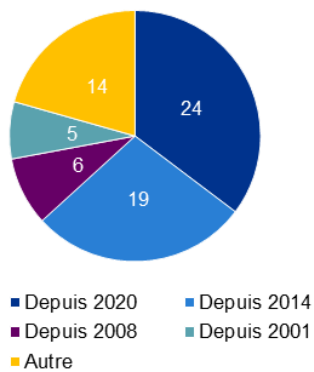
Questionnaire des élus

▪ Diffusion d'une enquête en ligne auprès des élus locaux

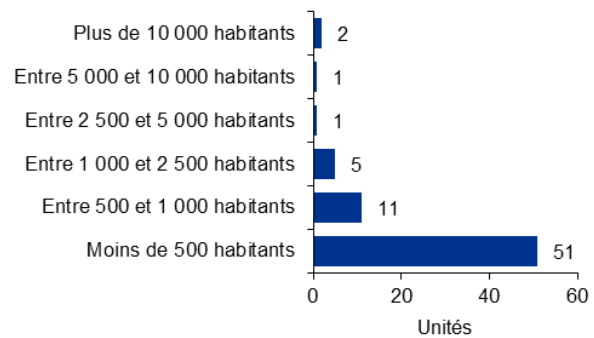
72 élus ont répondu à ce questionnaire à l'attention des élus du territoire

→ Profil des élus :

Depuis quand êtes-vous élus ?



Taille de votre commune ?



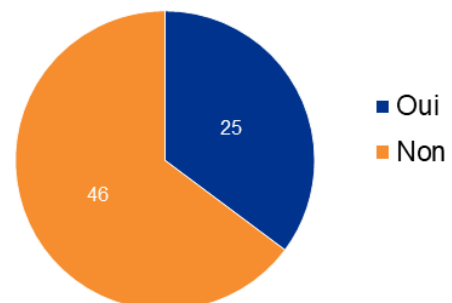
Source : enquête KPMG

Les élus ayant répondu à ce questionnaire sont élus très majoritairement dans des communes de moins de 500 habitants (51/ 71 - soit 72%) .

Les communes les plus importantes du département sont toutefois représentées dans ce questionnaire : Chaumont, Saint-Dizier, Langres et Nogent.

2/3 des élus ayant répondu à l'enquête n'ont pas de bibliothèque au sein de leur commune.

Y a-t-il une bibliothèque publique au sein de votre commune ?



Source : enquête KPMG



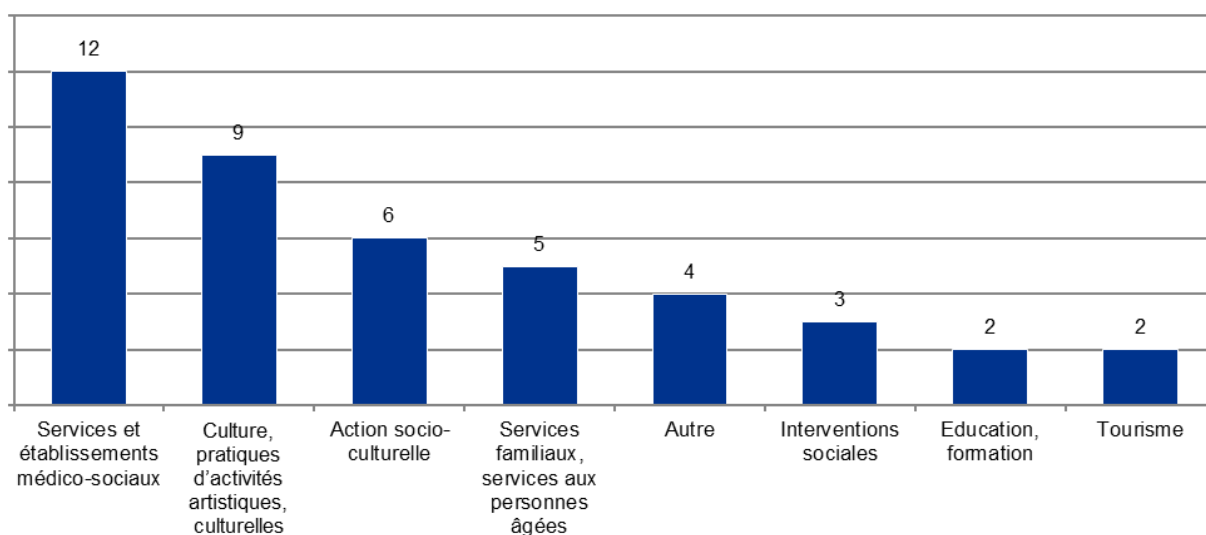
Questionnaires des partenaires

Diffusion d'une enquête en ligne auprès des acteurs culturels, sociaux, médico-sociaux, éducatifs haut-marnais.

44 structures ont répondu à ce questionnaire.

Plusieurs secteurs sont représentés, notamment les services et établissements médico-sociaux (Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) ou bien encore les structures du secteur de la culture (associations). Ces deux catégories d'activités représentent la moitié des structures répondantes.

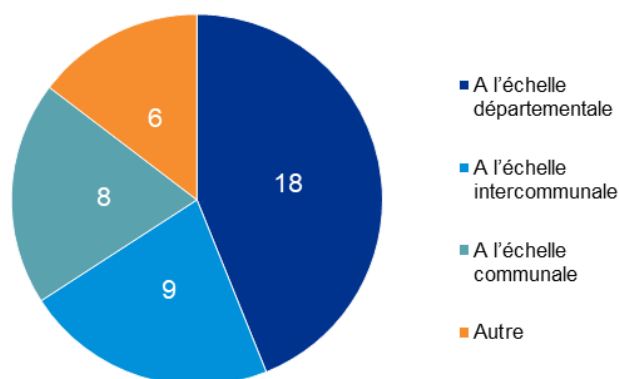
Quelle est la catégorie d'activité de votre structure ?



Source : enquête KPMG

A quelle échelle intervient votre structure ?

Les structures répondantes ont des échelles d'intervention diverses. Un peu moins de la moitié d'entre elles interviennent à l'échelle départementale. Le sud du département de la Haute-Marne est également une échelle d'intervention précisée par plusieurs répondants.



Source : enquête KPMG

Annexe 2

Diagnostic : analyse documentaire et statistique

1/ Etat des lieux de la lecture publique dans le département de la Haute-Marne

2/ L'activité de la Médiathèque départementale

3/ Les besoins et attentes du territoire et de ses acteurs dans le domaine de la lecture publique

1/ Etat des lieux de la lecture publique dans le département de la Haute-Marne

Portrait synthétique du territoire haut-marnais

Département de la Haute-Marne

Région : Grand-Est

Population : 172 512 hab (Insee, 2019)

Densité : 28 hab/ km²

Communes : 426

EPCI : 8

Préfecture : Chaumont

La Haute-Marne est un département constitué de **8 EPCI**, dont **2 communautés d'agglomération (CA)** et **6 communautés de communes (CC)** : CA de Saint-Dizier, Der et Blaise, CA de Chaumont, CC du Grand-Langres, CC des Savoir-Faire, CC du bassin de Joinville en Champagne, CC Meuse Rognon, CC d'Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais et CC des Trois Forêts.

La Haute-Marne est un **territoire rural** composé de **426 communes** dont **3 villes principales** :

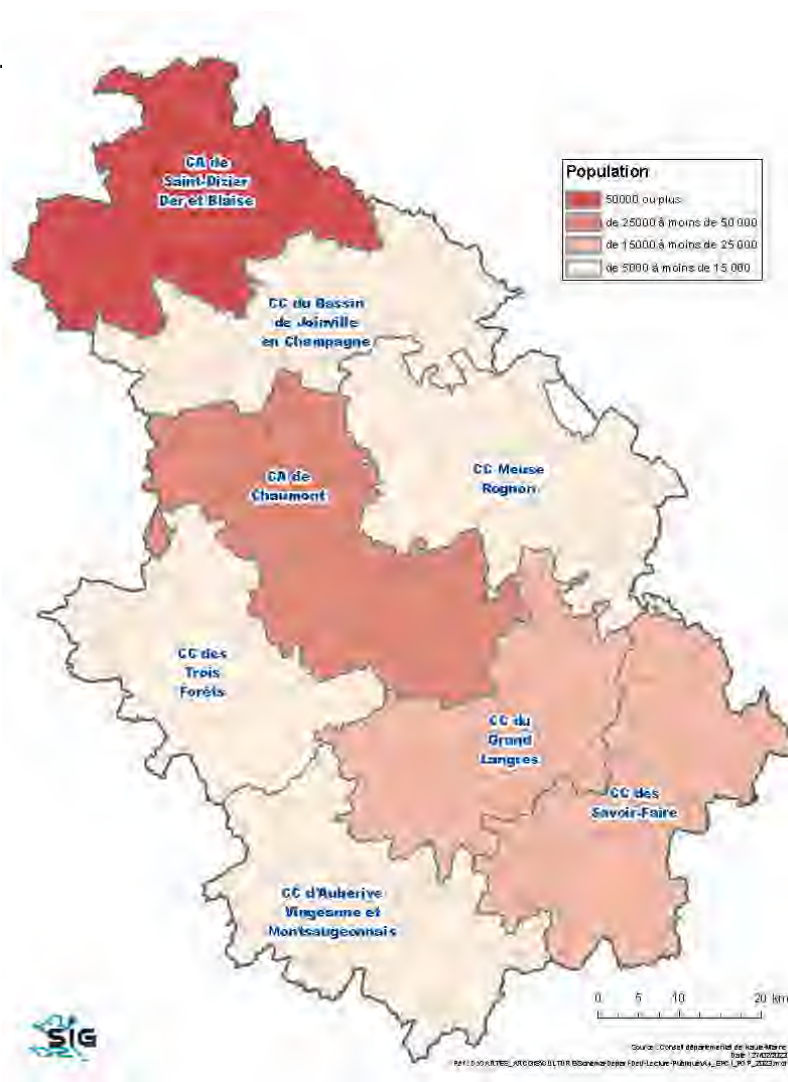
- Saint-Dizier (22 928 habitants, Insee 2019)
- Chaumont (21 847 habitants, Insee 2019)
- Langres (7 668 habitants, Insee 2019)

59% de la population habite dans un village.

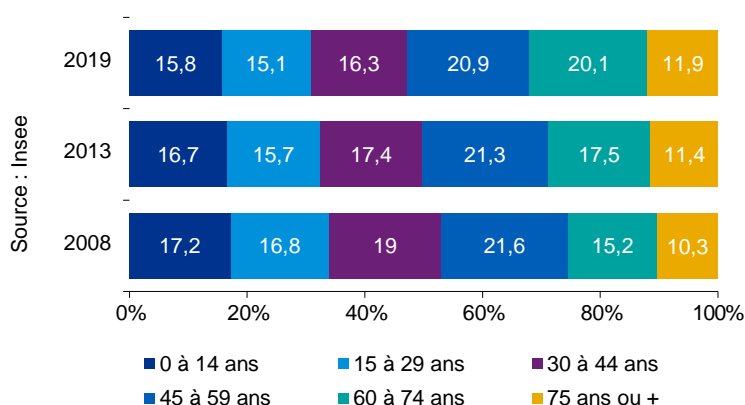
Le département de la Haute-Marne est un territoire peu densément peuplé avec 172 512 habitants en 2019, il fait partie des 10 départements les moins peuplés de France.

Le département connaît une décroissance démographique depuis plusieurs années. La variation annuelle moyenne de la population était de -0,8% entre 2013 et 2019. Cette variation annuelle négative est l'une des plus importantes en France. Le département témoigne donc d'une faible attractivité et ce, depuis plusieurs dizaines d'années.

Population des EPCI en 2022



Répartition de la population par tranche d'âge



Le département de la Haute-Marne est un territoire dont la **population est vieillissante**.

En effet, 32% de la population en 2019 avait 60 ans et plus (contre 25,6% en 2018 à l'échelle nationale).

La CC des Savoir-Faire semble particulièrement concernée, avec 15,5% de personnes de 75 ans et plus (Insee 2019).

La Haute-Marne est un département plutôt **fragile sur le plan socio-économique**, le taux de pauvreté et le taux de chômage étant plus élevés que la moyenne nationale.

Les EPCI du nord du département semblent particulièrement plus vulnérables sur le plan socioéconomique.

Taux de pauvreté :	14,8%	14,6%
Taux de chômage :	13,1%	8,4%

Source : Insee 2019



Par ailleurs, en 2020, 74 701 habitants percevaient au moins une prestation versée par la Caisse d'Allocations Familiales, soit 42% de la population du département. Parmi eux, 9 754 foyers allocataires vivaient sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 096 € par mois.



En matière de handicap, la Maison départementale des personnes handicapées comptabilise 17 008 bénéficiaires avec droits ouverts en mars 2018, soit 9,7% de la population (principalement à Chaumont, Saint-Dizier et Langres).

La Haute-Marne est aussi un territoire qui fait face à de multiples enjeux notamment **relatifs aux territoires ruraux** comme la **mobilité**, **l'accès au numérique** et **l'accès aux services publics et aux commerces**.

- Les habitants rencontrent des problématiques de mobilité : les réseaux de transport publics sont peu développés, la voiture est le moyen le transport le plus utilisé des populations, notamment pour les actifs, dont 76% utilise la voiture pour les trajets domicile-travail.
- Alors que la couverture ADSL est de 100% et que 2 000 kilomètres de fibre optique ont été déployés sur le territoire, il subsiste un fort enjeu de lutte contre la fracture numérique. L'illectronisme touche 17% de la population nationale, et environ 30 000 habitants de la Haute-Marne (17,4% de la population départementale).

Sources : Diagnostic territorial 2021-2022 – MDHM, Insee 2019

Maillage et accessibilité de l'offre de lecture publique

1. Un maillage d'équipements de petite taille sur le territoire

Le département de la Haute-Marne dispose d'un maillage bien présent en équipements de lecture publique. On dénombre en 2022 un total de 82 bibliothèques et 55 points lecture, soit 137 structures dédiées à la lecture publique.

En revanche, il s'agit essentiellement d'équipements de petite taille : 40% des équipements sont des points lecture.

Répartition des bibliothèques du réseau par typologie

	Haute-Marne en 2022	Moyenne Nationale (2016)
Partenaires, MTR, niveau 1	12%	11%
Niveau 2	9%	15%
Niveau 3	14%	29%
Niveau 4	25%	NB
Points lecture	40%	45%

Sources : données Service du livre et de la lecture, MDHM

Le réseau a également connu des évolutions ces dernières années, avec une baisse drastique du nombre de points lecture et une augmentation relative du nombre de bibliothèques.

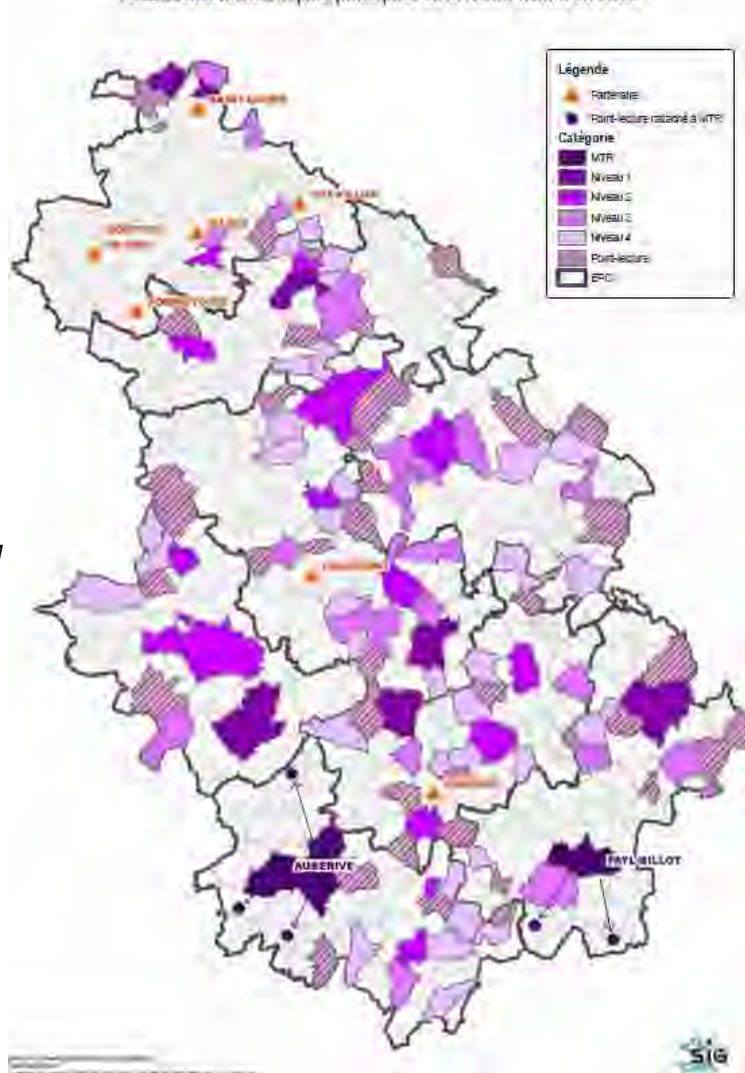
Si cela impacte le maillage du territoire, cette évolution sous-tend également une amélioration des services proposés aux usagers.

Evolution du nombre d'équipements de lecture publique

	2014	2016	2022	Evolution 2014 - 2022
Bibliothèques	77	82	82	6,5%
Points lecture	117	63	55	-53%
Total	194	145	137	-29%

Source : données SLL, MDHM

Réseau des bibliothèques publiques de la Haute-Marne en 2022



Les bibliothèques du réseau de la MDHM sont réparties selon les 7 catégories suivantes (en vigueur en 2022) :

- **les bibliothèques Partenaires**, situées dans des communes d'au moins 6 000 habitants ou dans des communautés de communes ou d'agglomération de plus de 15 000 habitants qui détiennent la compétence culturelle. Les critères permettant aux bibliothèques de devenir partenaires sont ajustés par conventions spécifiques selon le contexte territorial.
- **les Médiathèques Tête de Réseau (MTR)**, constituent un réseau intercommunal de bibliothèques et desservent les points lecture qui leurs sont rattachés. Les critères pour devenir une MTR sont budgétaires (bénéficiaire d'un budget d'acquisition de 2 €/habitant), horaires (proposer une ouverture hebdomadaire d'au moins 15h sur quatre jours), humains (avoir un moins un salarié à temps plein), de surface (avoir un bâtiment proposant au moins 0,07m² par habitant et une surface totale de 150m² minimum).
- **les bibliothèques de niveau 1**, situées dans une commune de plus de 1 000 habitants, doivent avoir un budget d'acquisition de 2€/habitant, 12h d'ouverture par semaine sur 3 jours, 1 salarié qualifié à temps plein, proposer 0,07m² par habitant et une surface totale de 100m² minimum.
- **les bibliothèques de niveau 2**, situées dans une commune de moins de 1 000 habitants (plus de 1 000 si la bibliothèque se trouve en périphérie d'une bibliothèque de niveau supérieur), budget d'acquisition de 1€/habitant et 1,5€ si la structure est une médiathèque, 8h d'ouverture/semaine sur 2 jours, avoir 1 salarié qualifié, 0,07m²/habitant et une surface totale de 50m² minimum).
- **les bibliothèques de niveau 3**, situées dans une commune de moins de 800 habitants (plus de 800 si en périphérie d'une bibliothèque de niveau supérieur), budget d'acquisition de 0,5€/habitant et 1€ si la structure est une médiathèque, 4h d'ouverture/semaine sur 2 jours, avoir un salarié ou un bénévole qualifié, 0,07m²/habitant et une surface de 25m² minimum.
- **les bibliothèques de niveau 4**, situées dans une commune de moins de 500 habitants (plus de 500 si en périphérie d'une bibliothèque de niveau supérieur), au moins 2h d'ouverture/semaine, avoir un salarié ou un bénévole qualifié, 0,07m²/habitant et 25m² de surface minimum.
- **les points lecture**, situées dans une commune de moins de 200 habitants (ou réalisant moins de 1,5 prêts/an/habitant), avec au moins 1h d'ouverture/semaine, pas de local spécifique obligatoire.

Pourcentage de la population départementale desservie par typologie de bibliothèques en 2019	
Partenaires	31,1%
Niveau 1 et MTR	12,8%
Niveau 2	7,7%
Niveau 3	7,6%
Niveau 4	6,0%
Points lecture	6,8%
Total	72%

Sources : données SLL, MDHM

La majorité du territoire de la Haute-Marne permet à ses habitants de pouvoir rejoindre une bibliothèque en mois de 15 minutes en voiture.

Les territoires de la communauté de communes Meuse Rognon, celle des Trois Forêts et celle d'Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais comprennent la majorité des zones les plus éloignées des offres de lecture publique (« zones blanches »).

Une offre dans l'ensemble gratuite

Sur le territoire, la grande majorité des équipements de lecture publique propose une offre de services gratuite.

Les établissements de lecture publique du département de la Haute-Marne desservent 72% des habitants du territoire, ce qui est légèrement inférieur à la moyenne de la région Grand Est qui est de 80%.

Les 7 bibliothèques Partenaires desservent plus d'une personne sur trois.

Les points lecture représentent 40% des équipements de lecture publique du département mais ne desservent que 6,8% de la population.



2. Des surfaces et horaires d'ouverture de bibliothèques globalement supérieures à la moyenne

Surface des bibliothèques en Haute-Marne (hors points lecture)

Surface moyenne des bibliothèques selon la taille de la commune	Haute-Marne	National
Moins de 500 habitants	48 m ²	97 m ²
de 500 à 2 000 habitants	114 m ²	
de 2 000 à 5 000 habitants	458 m ²	220 m ²
de 5 000 à 10 000 habitants	592 m ²	630 m ²
de 10 000 à 20 000 habitants	NC	630 m ²
Plus de 20 000 habitants	2 933 m ²	1790 m ²

Sources : données SLL, MDHM

Le territoire haut-marnais dispose de bibliothèques avec des surfaces plus importantes que la moyenne nationale.

Hors points lecture, les bibliothèques haut-marnaises ont une surface moyenne de 0,15 m² / habitant, ce qui est largement supérieur aux préconisations nationales de 0,07 m² / habitant.

Amplitude des horaires d'ouverture des bibliothèques en Haute-Marne

Heures d'ouverture hebdomadaire selon la taille de la commune en 2019	Haute-Marne	National
De 0 à 500 habitants	4	6
De 750 à 1500 habitants	17	7
De 1 500 à 2 500 habitants	18	10
De 3 000 à 5 000 habitants	21	16
De 5 000 à 20 000 habitants	23	23
De 20 000 à 40 000 habitants	30	30

Sources : données SLL, MDHM

Dans l'ensemble, les bibliothèques et points lecture du département ont des amplitudes d'ouverture plus importantes que la moyenne nationale, en dehors des communes de plus petite taille.

Ces dernières sont néanmoins majoritaires sur le territoire : les points lecture ouvrent environ 2,5h par semaine, tandis que les bibliothèques de niveau 4 ouvrent environ 4h par semaine.

3. Des réseaux de lecture publique peu présents sur le territoire

Actuellement, les réseaux intercommunaux de lecture publique sont très peu développés au sein du département haut-marnais. Au total, seulement 8% des bibliothèques haut-marnaises appartiennent à un réseau intercommunal. 3 réseaux de lecture publique sont constitués :

- Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise, avec la gestion de 5 médiathèques ;
- Communauté de communes d'Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais, avec la Médiathèque Tête de Réseau d'Auberive, 2 médiathèques, 3 points lecture et 1 bibliothèque associative rattachés ;
- Communauté de communes des Savoir-Faire, avec la Médiathèque intercommunale Tête de Réseau de Fayl-Billot et 2 points lecture rattachés.

Le développement de nouvelles configurations administratives (intercommunalité, communes nouvelles) pose la question de l'accompagnement de la MDHM auprès des bibliothèques concernées et de l'offre de services associée :

- malgré un règlement d'intervention prenant en compte la question intercommunale depuis 2018, la question du développement de la lecture publique à l'échelon intercommunal est peu investie par la MDHM : les réseaux de lecture publique sont peu développés, les conseils de développement au réseau peu réalisés par la MDHM (non sollicitée).
- le règlement d'intervention réactualisé en 2018 n'intégrait pas la question des communes nouvelles. Le schéma est l'occasion de réinterroger le niveau de services de la MDHM pour les communes (par commune ou par bibliothèque).

Communes nouvelles	Bibliothèques	Nombre d'habitants
VILLEGUSIEN LE LAC	2 équipements : niveau 4 et point lecture	1 001 habitants
SAINTS GEOSMES	2 équipements : niveau 3 et point lecture	1 137 habitants
SAINT URBAIN MACONCOURT	2 équipements : niveau 3 et point lecture	685 habitants
LE MONTSAUGEONNAIS	2 équipements : niveau 3 et point lecture	1 277 habitants
BOURMONT ENTRE MEUSE ET MOUZON	2 équipements : niveau 3 et point lecture	814 habitants
BIESLES	2 équipements : niveau 4 et niveau 2	1 561 habitants
Total	12 équipements	6 475 habitants

4. Regards sur les réseaux de lecture publique

En Haute-Marne, les visions des acteurs locaux sur la question de la coopération territoriale et plus spécifiquement des réseaux de lecture publique convergent. Les bibliothécaires comme les élus locaux consultés dans le cadre des enquêtes en ligne expriment un avis globalement positif sur la mise en réseau des équipements de lecture publique.

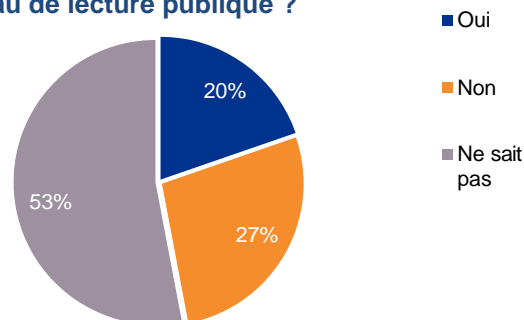


Selon les bibliothèques

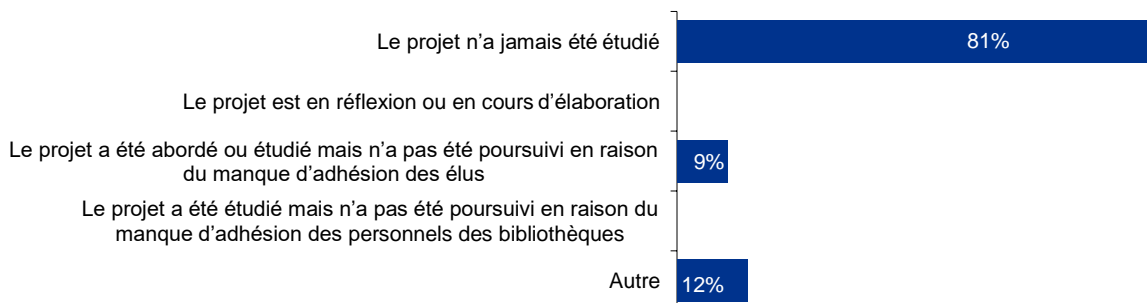
Parmi les bibliothécaires, la question des réseaux de lecture publique semble peu abordée au sein de leur collectivité.

La plupart des répondants à l'enquête en ligne ne sait s'exprimer sur les atouts et inconvénients d'un réseau de lecture publique pour leur activité et pour leurs publics. Dans sa mission d'impulsion des réseaux de lecture publique à l'échelle locale, un fort travail d'accompagnement et de sensibilisation doit donc être mené par les équipes de la MDHM auprès de son réseau.

Pensez-vous qu'il serait préférable que votre bibliothèque appartienne à un réseau de lecture publique ?



Si votre bibliothèque n'appartient pas à un réseau, quelles en sont les raisons ?



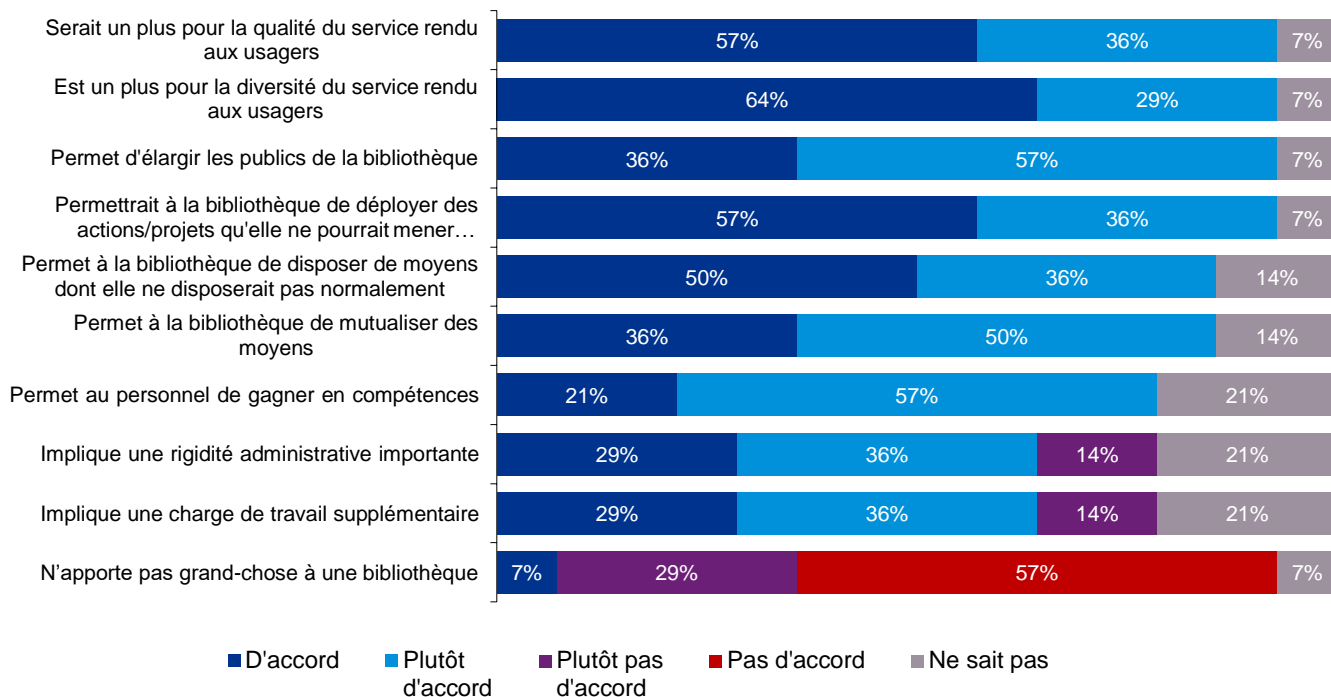
Source : Enquête KPMG

En dehors de cette méconnaissance des réseaux de lecture publique, la vision des réseaux de lecture publique est globalement positive pour les bibliothèques du territoire (Cf. graphiques ci-après).

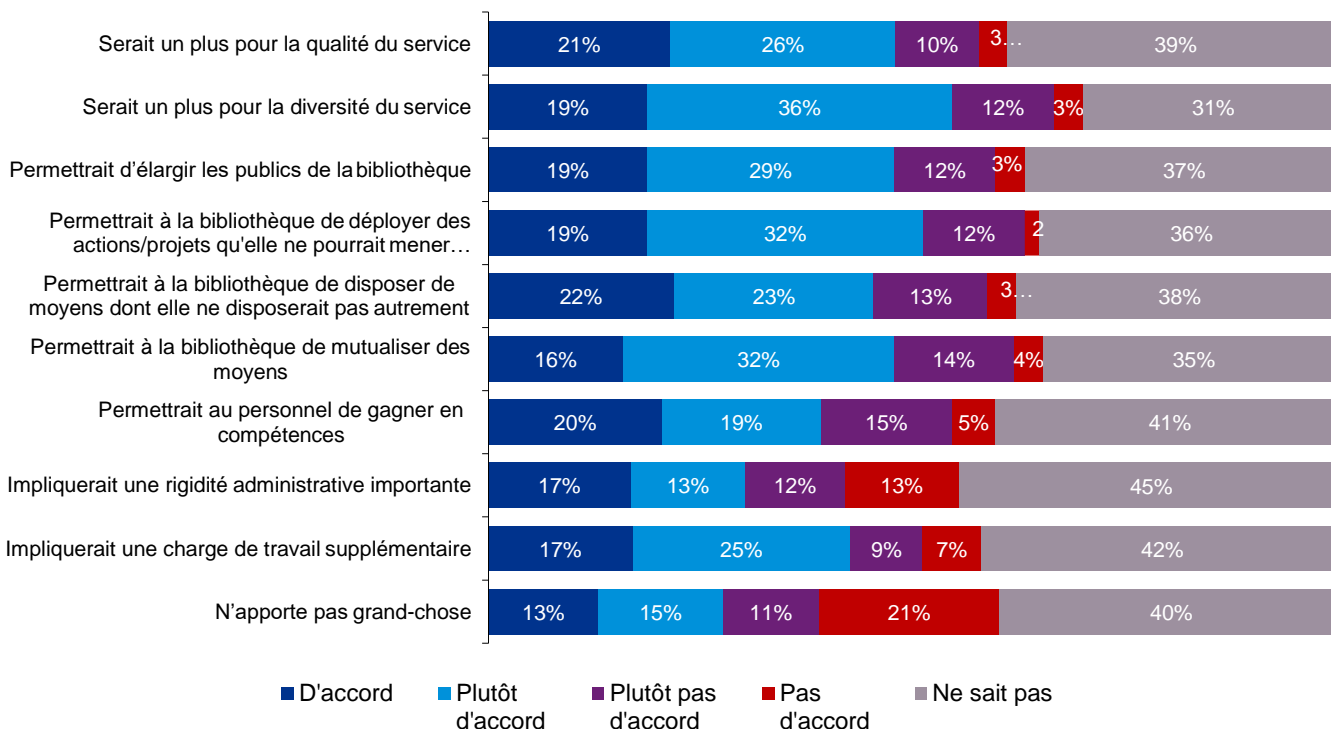
Les bibliothèques faisant partie d'un réseau de lecture publique soulignent la plus-value apportée par ce réseau pour la qualité, la diversité des projets proposés aux publics et pour les perspectives de développement de nouveaux projets (moyens mutualisés, moyens supplémentaires, gain de compétences, etc.).

Les principales craintes partagées concernent notamment la rigidité administrative et la charge de travail supplémentaire.

Perception d'un réseau de lecture publique selon les bibliothèques qui font partie d'un réseau



Perception d'un réseau de lecture publique selon les bibliothèques qui ne font pas partie d'un réseau



Source : enquête KPMG

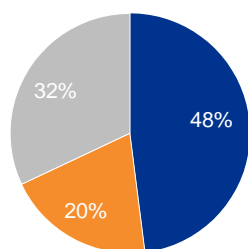


Selon les élus

Les élus interrogés dans le cadre de l'enquête en ligne estiment dans l'ensemble qu'il serait souhaitable que leur bibliothèque fasse partie d'un réseau de lecture publique.

1/3 des élus ne s'est pas non plus exprimé sur la question, ce qui soulève potentiellement des enjeux de sensibilisation sur la plus-value des réseaux, au même titre que pour les bibliothèques.

Pensez-vous qu'il serait souhaitable que la bibliothèque de votre commune fasse partie d'un réseau de lecture publique ?



■ Oui ■ Non ■ Ne sait pas

Source : enquête KPMG

Dans le cadre des entretiens, les élus partagent des difficultés à construire une coopération entre les bibliothèques en raison du manque de moyens en ressources humaines associés (absence de professionnels salariés, suffisamment disponibles ou suffisamment formés et compétents pour mener ce projet).

Activités des bibliothèques

1. Données clés sur l'activité des bibliothèques en Haute-Marne

▪ Les collections

Les collections de livres disponibles sont plus conséquentes dans les bibliothèques haut-marnaises que dans les bibliothèques de territoires équivalents. Dans certains cas, cela pourrait signifier que les collections ne sont pas suffisamment dés herbées.

Les communes de 2 000 à 3 000 habitants sont particulièrement bien équipées sur le plan des collections, rapporté au nombre d'habitants.

Nombre de livres / 100 habitants

	Moyenne Haute-Marne	Moyenne nationale
500 habitants	325	328
1 000 habitants	284	301
2 000 habitants	428	282
3 000 habitants	579	258
20 000 habitants	233	202

Sources : données SLL, MDHM

▪ Les partenariats

Partenariats des bibliothèques haut-marnaises

	Groupes scolaires	EHPAD	Portage à domicile
Partenaires	4	1	2
Niveau 1 & MTR	10	4	7
2	10	5	4
3	13	1	11
4	11	1	18
Total parmi les bibliothèques (hors points lecture)	48	12	42
% du réseau des bibliothèques	57,8%	19,3%	50,6%

Sources : données SLL, MDHM

Les partenariats sont bien développés avec les écoles pour les bibliothèques les plus structurées et moins pour les bibliothèques de niveau 3 et 4. A l'échelle départementale, les collaborations avec les écoles primaires sont cependant moins élevées que la moyenne nationale : en France, 88% des bibliothèques desservant moins 2 000 habitants proposent des partenariats. Ce chiffre s'élève à 96% pour celles desservant plus de 2 000 habitants.

La structuration sociodémographique de la Haute-Marne, et notamment l'absence d'établissement scolaire dans des communes de petite taille ainsi que le nombre important de points lecture dans le réseau peut expliquer cette plus faible collaboration entre bibliothèques et écoles primaires.

Les bibliothèques haut-marnaises réalisent du portage à domicile : plus de la moitié des bibliothèques de niveau 3 et 4 font du portage à domicile, 2/3 des bibliothèques de niveau 1 et les bibliothèques partenaires le font également. Le portage concerne cependant peu de foyers.

Ces données concernant les partenariats sont corroborées par les retours de l'enquête en ligne auprès des bibliothécaires. La jeunesse est le public majoritairement ciblé par les actions des bibliothèques, de même que les personnes âgées. En revanche, le champ précis de la petite enfance (0-3 ans) est moins exploré.

Les actions en direction de la jeunesse prennent la forme de lecture de contes, d'animation directement dans les écoles. Concernant les personnes plus âgées, les actions menées concernent principalement le portage à domicile, des aides administratives et pour utiliser les outils informatiques et Internet. Plusieurs bibliothèques soulignent réaliser des animations au sein de crèches, d'ateliers pour découvrir les outils numériques ou encore de partenariats avec les Relais d'Assistants Maternelles.

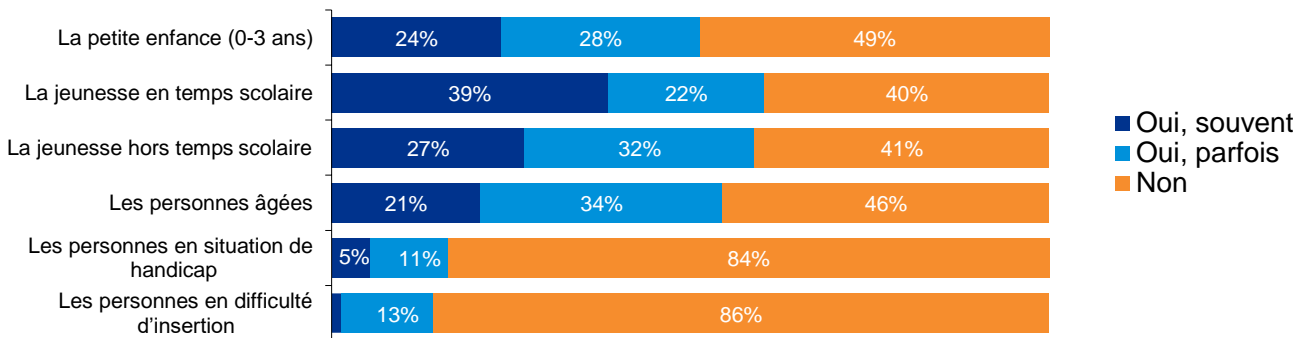
Les personnes en difficulté d'insertion et en situation de handicap sont des publics actuellement moins concernés par les actions des bibliothèques : près de 90% des bibliothécaires indiquent ne pas réaliser d'actions en direction de ces publics. Les freins évoqués sont liés au manque de temps, à la difficulté de trouver des idées et sujets qui peuvent intéresser ces publics. Les répondants indiquent se sentir peu formés et aimeraient être davantage accompagnés afin de pouvoir mieux s'adresser à ces publics.

Les partenaires en lien avec ces publics éloignés ou empêchés partagent également ces constats sur la difficulté à les mobiliser concernant les activités relatives à la lecture publique et sur le manque de temps dont disposent les bibliothécaires pour mener des projets partagés, malgré les envies et les opportunités identifiées sur les territoires.



Selon les bibliothèques

Menez-vous des actions envers les publics suivants ?



Source : enquête KPMG

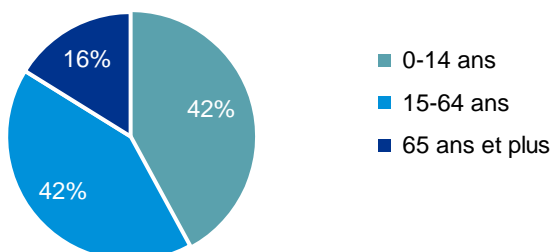
Les usagers au sein des bibliothèques

Au sein du territoire, les bibliothèques sont particulièrement actives. En dehors des points lecture, les bibliothèques du territoire se distinguent par leur fort taux d'inscrits parmi la population de leur commune, qui sont tous au-dessus de la moyenne nationale (16% de la population française est inscrite dans une bibliothèque).

Cette donnée est néanmoins à mettre en perspective du nombre total d'inscrits par rapport à la population départementale (12% environ) et au regard de la faible densité du territoire haut-marnais : les tailles des communes sont réduites et une bibliothèque n'a pas vocation à desservir une commune mais davantage un bassin de population.

	Nbre inscrits / Nbre habitants	Nbre prêts / an / Habitant
Partenaires	16%	5,26
Niveau 1 & MTR	31%	12,32
2	24%	3,82
3	18%	3,41
4	23%	4,50
PL	9%	1,17
Total	12%	3,19

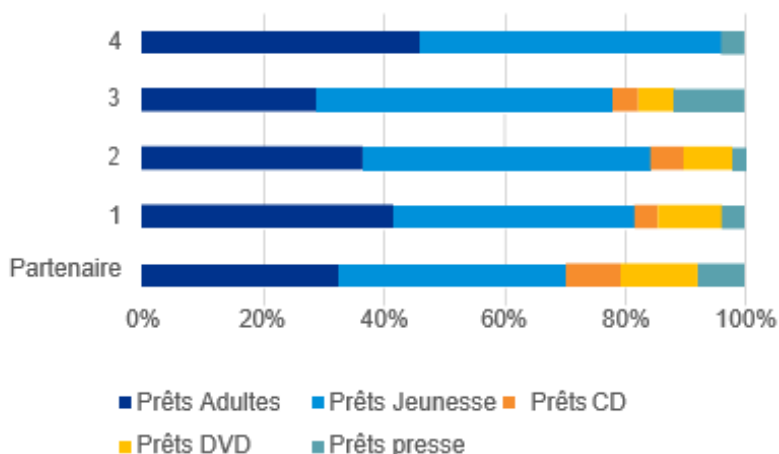
Inscrits des bibliothèques par tranche d'âge



42% des inscrits dans les bibliothèques haut-marnaises ont entre 0 et 14 ans, alors que cette tranche d'âge ne représente que 14,8% de la population du département (Insee, 2019).

La proportion des personnes âgées de plus de 65 ans est plus importante dans les points lecture que dans les autres bibliothèques haut-marnaises.

Répartition du prêt de documents selon les bibliothèques



Source : données Service du livre et de la lecture, MDHM

Le livre occupe une part centrale dans les activités de prêt des bibliothèques en Haute-Marne, plus de 80% des prêts en moyenne. La répartition entre prêts Adultes et prêts Jeunesse est cohérente avec la typologie des inscrits dans les bibliothèques hauts-marnaises.

On peut observer une corrélation entre la taille des bibliothèques et la diversité des documents empruntés : plus la bibliothèque est d'un niveau élevé, plus la proportion de documents audiovisuels est importante dans les prêts aux usagers, avec une prépondérance des prêts de DVD. Il convient néanmoins de souligner que l'usage de ce type de support est en baisse tendancielle, comme le souligne la baisse des prêts de CD et DVD.

En 2021, 42 bibliothèques proposaient des CD et DVD aux usagers. Pour 27 bibliothèques, les prêts de CD représentent moins de 5% des prêts totaux, et pour 12 bibliothèques concernant les DVD (pour 33 bibliothèques, ils représentent moins de 10%).

Le prêt de CD et DVD se concentre en milieu urbain, avec près de 2/3 concentrés dans 3 communes (Chaumont, Saint-Dizier et Langres), qui disposent notamment de collections propres importantes.

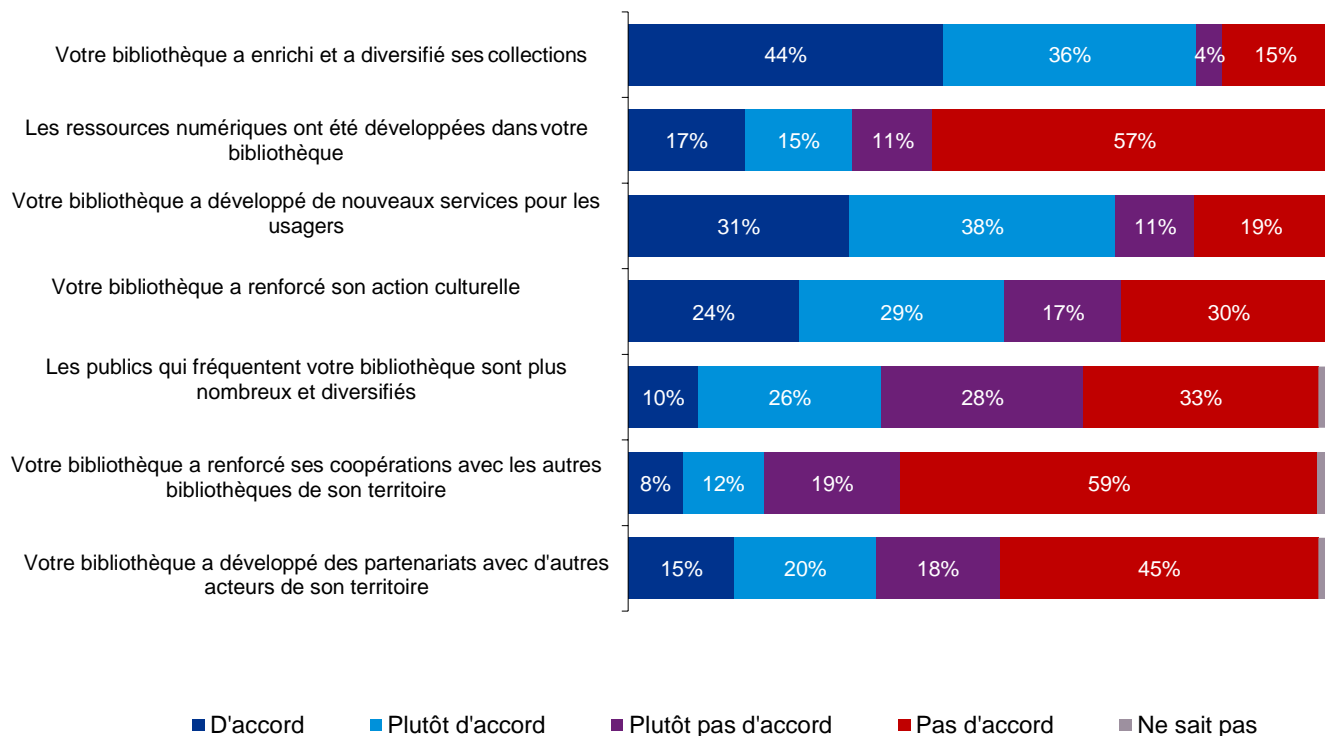
Entre 2019 et 2021, le prêt de CD aux usagers a diminué de 33%, et de 38% pour les DVD. Bien que la crise sanitaire liée à la COVID-19 ait pu jouer un rôle dans cette diminution, la baisse des prêts de ces supports est une tendance à l'échelle nationale.

2. Regards sur l'activité des bibliothèques en Haute-Marne



Selon les bibliothèques

Etes-vous d'accord avec les affirmations suivantes : Ces cinq dernières années...



Source : enquête KPMG

Ces dernières années, les bibliothécaires ont le sentiment d'avoir consolidé leurs activités centrales, en lien avec le livre et la lecture, notamment sur le plan du développement des collections. Le développement de l'action culturelle est quant à lui plutôt contrasté, avec néanmoins un impact de la crise sanitaire qui a pu contrarier certains projets.

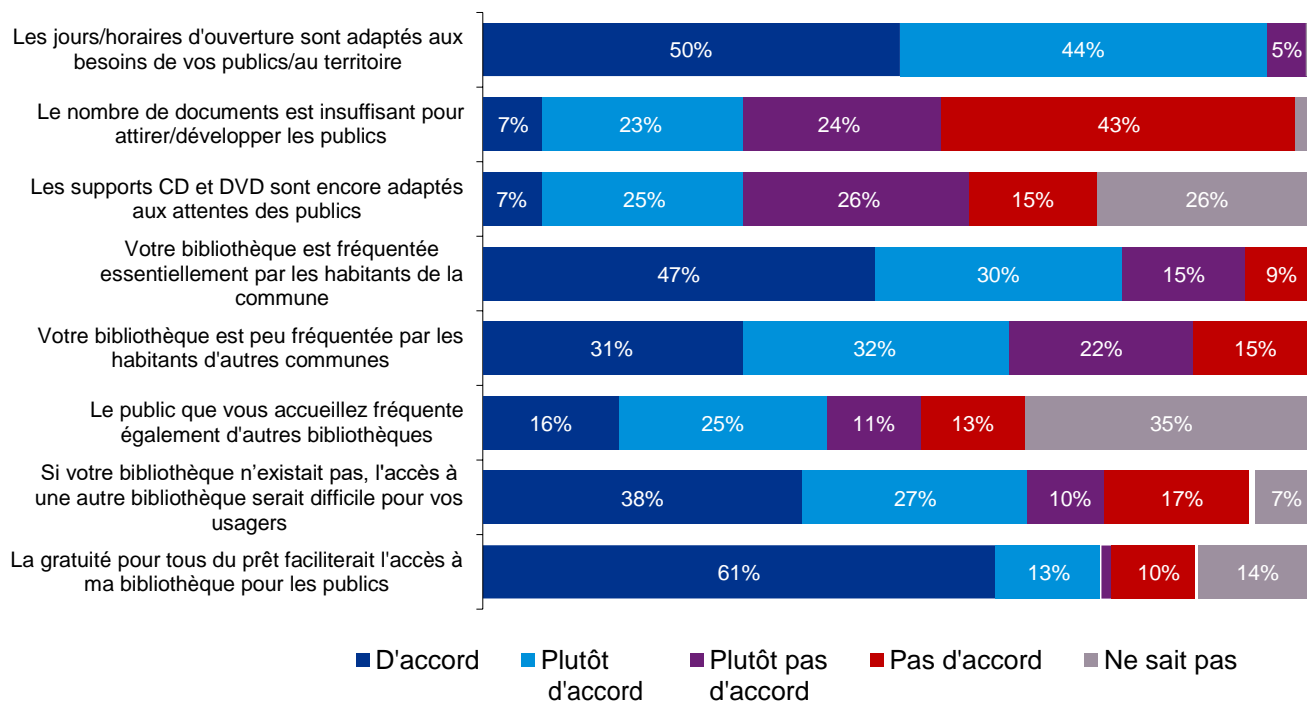
En revanche, le développement des ressources numériques a peu évolué pour plus des 2/3 des répondants, ce qui implique un fort enjeu en matière d'accessibilité et d'usage des outils numériques pour la population au sein des équipements de lecture publique.

Enfin, l'ancrage territorial des bibliothèques a lui aussi connu une faible évolution : près des 2/3 des répondants n'ont pas renforcé les coopérations avec les autres bibliothèques ou acteurs de leur territoire. Si la crise sanitaire a pu avoir un impact sur le développement de nouvelles coopérations, l'isolement de certaines bibliothèques sur les territoires, la méconnaissance de leur offre ou encore le manque de ressources humaines peuvent contraindre le développement de projets et les coopérations.



Selon les bibliothèques

Êtes-vous en accord avec les affirmations suivantes :



Source : enquête KPMG

Dans l'ensemble, les bibliothécaires estiment que les propositions faites aux habitants sont satisfaisantes et répondent aux besoins en accessibilité et en offre culturelle (satisfaction sur les horaires d'ouverture adaptés aux publics, sur les propositions en documents).

Dans le cadre de l'enquête en ligne, les bibliothécaires évoquent plusieurs perspectives et projets de développement :

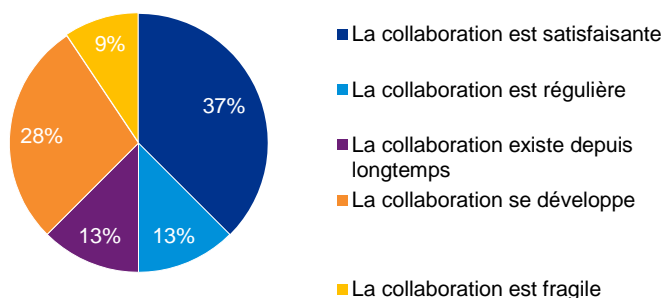
- les bibliothécaires s'accordent sur le fait que la gratuité pour tous est un facteur facilitant la fréquentation des bibliothèques ;
- les supports de type CD et DVD sembleraient de moins en moins adaptés aux usages ;
- les bibliothécaires s'inscrivent dans une volonté d'augmenter et de diversifier leurs publics : ils se réfèrent à plusieurs projets relatifs au développement du numérique, à l'aménagement des espaces, à la communication (sur les réseaux sociaux notamment) ou encore au développement de partenariats pour mieux répondre aux attentes des publics et en particulier de la jeunesse.



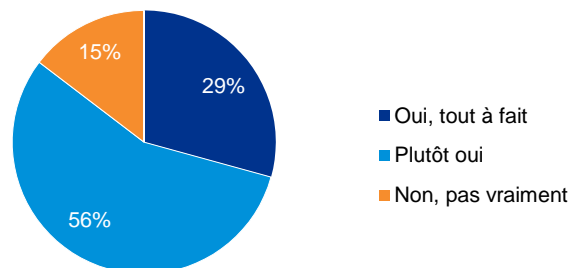
Selon les partenaires

Selon les partenaires comme les élus, les bibliothèques sont bien perçues. Elles sont des lieux attractifs de culture, de loisirs et de partage. Leur activité leur apporte globalement satisfaction.

Quel bilan tirez-vous de la collaboration avec les bibliothèques ?



La bibliothèque de votre territoire est-elle adaptée à votre activité ou aux publics avec lesquels vous travaillez ?

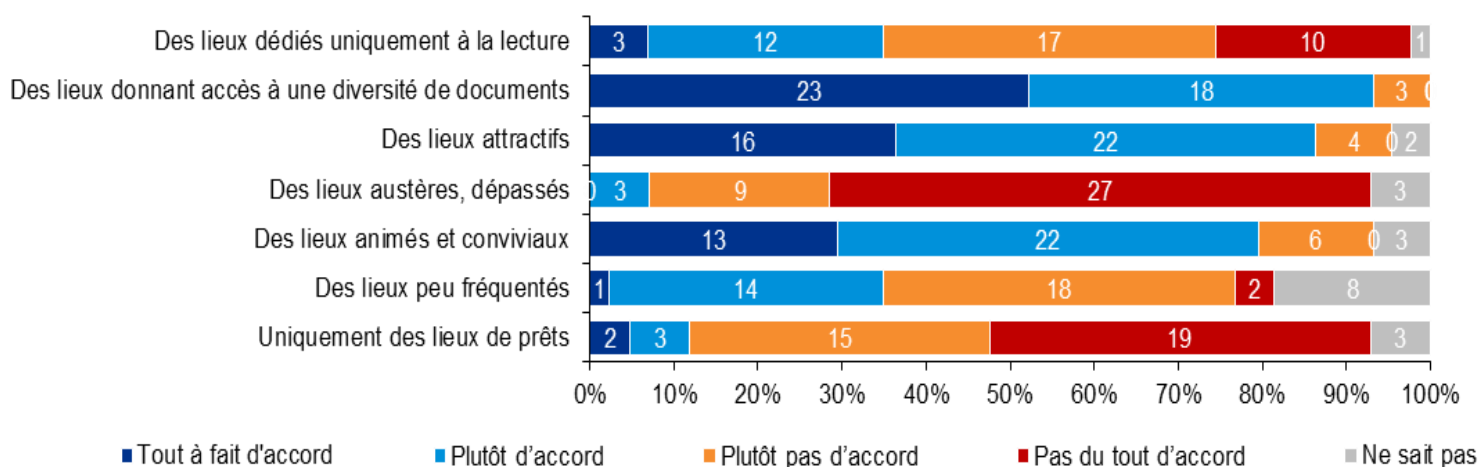


Selon les partenaires ayant répondu à l'enquête, les collaborations, quand elles existent, sont satisfaisantes, régulières et durables, et tendent à se développer. Elles sont dans l'ensemble adaptées aux publics qu'ils accompagnent.

Certains axes d'amélioration sont toutefois soulevés en termes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, d'offre pour les publics en difficulté, de taille des espaces, d'accueil de professionnels ou bien encore d'outils numériques.

Dans le cadre des entretiens, les partenaires ont souligné que les principaux freins au développement de projets en lien avec la lecture publique relèvent du manque de disponibilité de certains bibliothécaires pour développer davantage de coopérations ainsi que sur des aspects de communication (communication entre bibliothèques et associations ou auprès des publics).

D'une manière générale, vous percevez les bibliothèques publiques comme ...

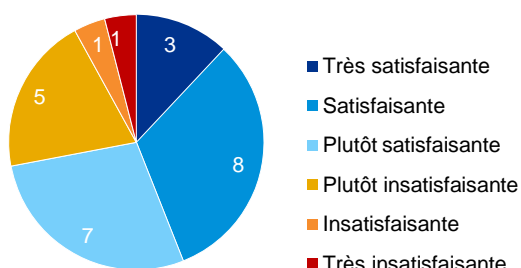


Source : enquête KPMG



Selon les élus

Que pensez-vous de l'activité de la bibliothèque de votre commune ?

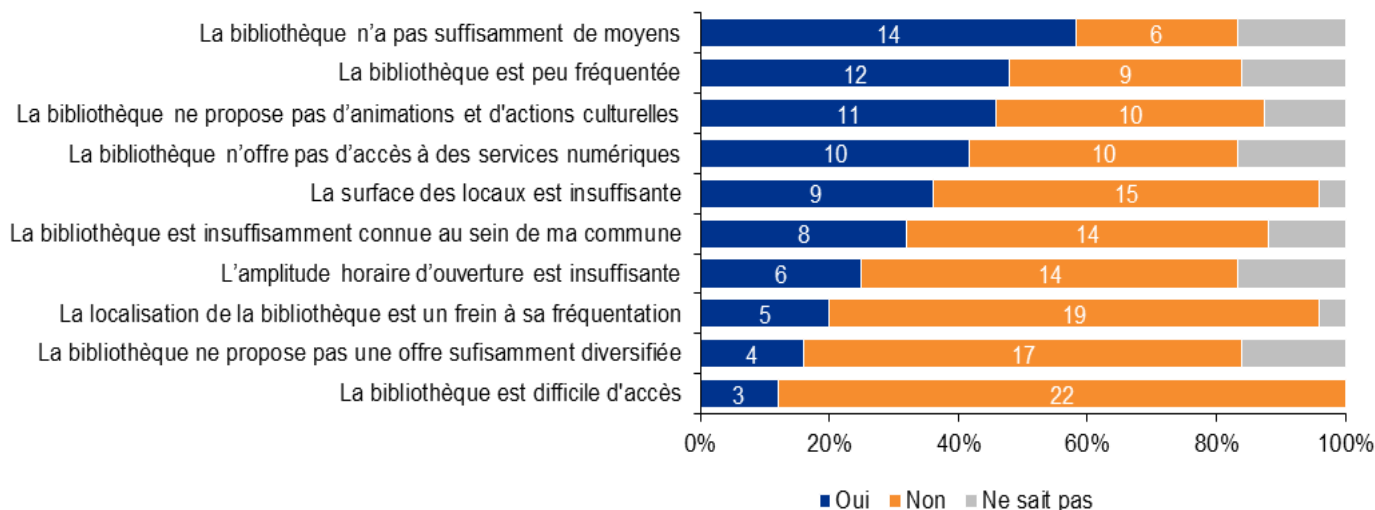


Les élus consultés partagent également une satisfaction globale : 2/3 d'entre eux dont la commune est équipée de bibliothèque (25 communes dans ce questionnaire) sont satisfaits de son activité.

Néanmoins, plusieurs axes de développement sont identifiés. Ils soulignent le manque de moyens alloués aux bibliothèques, frein au développement de projets.

Source : enquête KPMG

Etes-vous d'accord avec les affirmations suivantes ?



Source : enquête KPMG

Ces axes ont également été soulignés dans le cadre des entretiens :

- le manque de moyens alloués aux bibliothèques, en lien avec des contraintes budgétaires importantes au sein des communes et intercommunalités, qui constituent un frein pour développer les acquisitions, l'animation ou pour professionnaliser les équipes (recrutement de salariés) ;
- la communication est identifiée comme un axe important d'amélioration, et est un travail à investir pour diversifier et développer les publics au sein des bibliothèques ;
- les élus soulignent également l'importance du rôle de la MDHM, qui permet d'enrichir les propositions des bibliothèques communales, en matière de collections et d'animation culturelle, que leur commune ou intercommunalité ne pourrait pas supporter seule financièrement.

Les ressources des bibliothèques

1. Données clés sur les ressources des bibliothèques en Haute-Marne

▪ Ressources financières : les budgets d'acquisition

	Dépenses d'acquisition / habitant en 2019
Partenaires	4,00 €
Niveau 1 & MTR	6,46 €
2	2,03 €
3	1,38 €
4	1,23 €
Points lecture	NC
Total général	2,96 €

Sources : données SLL, MDHM

En moyenne, les dépenses d'acquisition des bibliothèques haut-marnaises sont supérieures aux recommandations nationales (budget d'acquisition de 2 € par habitant). Cela concerne notamment les bibliothèques les plus structurées du territoire.

En revanche, les équipements de lecture publique de plus petite taille, qui sont les plus nombreux sur le territoire, ont des budgets d'acquisition moins élevés que les recommandations nationales.

▪ Ressources matérielles : l'informatisation

Le département de la Haute-Marne compte une trentaine de bibliothèques informatisées (disposant d'un logiciel métier), dont environ la moitié en base hébergée auprès du Département (MDHM). Environ 1/3 du réseau des bibliothèques (hors point lecture) est informatisé.

Ces bibliothèques informatisées sont les bibliothèques les plus importantes du territoire (partenaires, MTR, niveau 1, niveau 2).

Les équipes de la MDHM soulignent le faible équipement des bibliothèques sur le territoire en matière d'informatisation et de numérique (ordinateur à usage professionnel et à destination du grand public, connexion internet). Celui-ci constitue un des freins importants à la structuration des bibliothèques et aux échanges avec elles (frein à la communication avec les usagers, avec l'équipe de la MDHM, avec les partenaires, pour le développement de projets ou de certains usages liés au numérique, etc.).

Taux d'informatisation des bibliothèques par catégorie en 2019	
Partenaires	100%
Niveau 1 & MTR	100%
Niveau 2	91,70%
Niveau 3	20%
Niveau 4	0%
Point lecture	NC
Moyenne générale parmi les bibliothèques (hors point lecture)	38%

Sources : données SLL, MDHM

▪ **Ressources humaines**

	Nombre de bénévoles en moyenne	Nombre de salariés en moyenne
Partenaires	0,0	10,5
Niveau 1 & MTR	1,3	2,5
Niveau 2	0,6	1,3
Niveau 3	2,6	0,5
Niveau 4	1,8	0,2
Points lecture	1,0	0,1
Moyenne générale	1,4	0,8
Total sur le Réseau	177	107

Sources : données SLL, MDHM

Dans le département, les effectifs des personnels salariés travaillant au sein des bibliothèques sont réduits.

Les bibliothèques sont principalement portées par des bénévoles : en 2019, 45 bibliothèques et points lecture ont du personnel salarié, ce qui représente 35% du réseau de la MDHM.

- les points lecture et bibliothèques de niveau 4 n'ont dans la quasi-totalité des cas pas de personnel salarié ;
- la moitié des bibliothécaires de niveau 3 déclare un personnel salarié, les autres sont portées par des équipes intégralement bénévoles ;
- les bibliothèques partenaires, MTR, de niveau 1 et de niveau 2 ont toutes du personnel salarié, en lien avec les critères de conventionnement avec la MDHM. En parallèle, les bénévoles sont moins représentés au sein de ces structures mais restent néanmoins présents dans une demi-dizaine de bibliothèques.

Le profil de ces bénévoles, majoritairement retraités (Cf. enquête ci-après) implique un fort enjeu sur le renouvellement du bénévolat et les compétences des équipes.

Néanmoins, le nombre de salariés ne reflète pas pour autant une professionnalisation du personnel au sein des bibliothèques. Dans plusieurs cas, le nombre d'équivalent temps plein est réduit, certains salariés sont détachés d'autres postes de la collectivité (secrétariat de mairie, gestion de cantine, etc.) et ne sont pas des professionnels de la culture ou de la lecture publique.

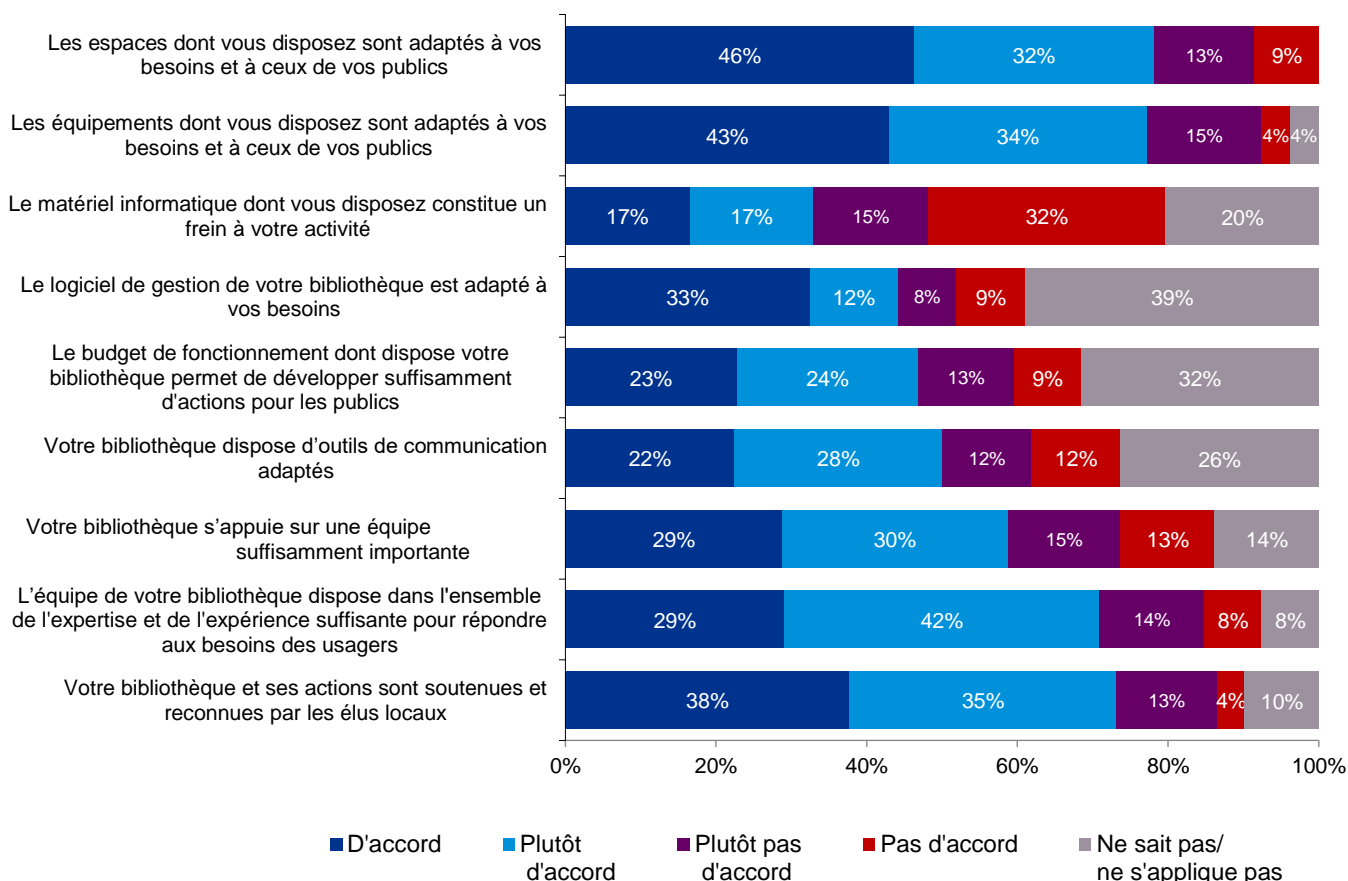
Ces profils de salariés et la très forte présence de bénévoles parmi les bibliothécaires du réseau soulignent ainsi le rôle central de formation et d'accompagnement de la MDHM auprès des bibliothèques de son réseau pour assurer une qualité de service au public.

2. Regards sur les ressources des bibliothèques



Selon les bibliothèques

Êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes :



Source : enquête KPMG

Dans l'ensemble, les bibliothécaires partagent une satisfaction sur les équipements et espaces, qui correspondent selon eux aux besoins de leurs publics. Ils considèrent également avoir au sein de leur équipe l'expertise suffisante pour répondre aux besoins des usagers.

La satisfaction des bibliothécaires est plus limitée concernant les outils de communication (50% de satisfaction) et les ressources financières (47% de satisfaction, 1/3 de non répondants).

En revanche, le niveau de satisfaction est limité quant à l'équipement en matériel informatique, qui constitue un frein à leur activité.



Selon les bibliothèques

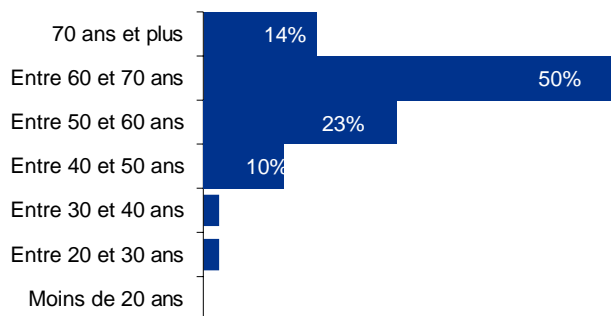
Focus sur le bénévolat en bibliothèques

La majorité des bibliothécaires ayant participé à l'enquête indique compter sur des bénévoles (52 répondants sur 83). L'enquête en ligne révèle les profils de ces bénévoles.

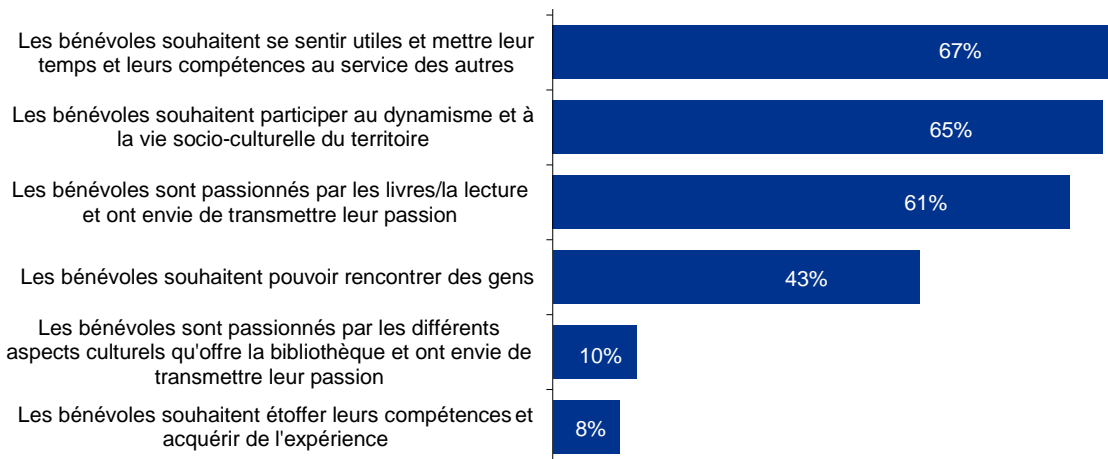


En moyenne, les bénévoles travaillent 4h par semaine au sein de la bibliothèque.

En moyenne, quel est l'âge des bénévoles dans votre bibliothèque ?



Selon vous, quelles sont les raisons principales qui ont amené les bénévoles à intervenir dans votre bibliothèque ?



Source : enquête KPMG

L'engagement bénévole est expliqué par une volonté de se rendre utile et plus globalement de contribuer à la vie sociale des communes. Les bénévoles sont ainsi des personnes ayant du temps, majoritairement retraitées et une volonté de partager leurs connaissances. Le temps passé en bibliothèque est cependant limité, environ 4h par semaine.

2/ L'activité de la Médiathèque départementale

Etat des lieux et bilan de ses activités

La Médiathèque départementale de la Haute-Marne a deux missions principales :

- aider les communes dans la création et le développement d'un service de lecture publique en milieu rural ;
- faciliter l'accès du plus grand nombre à la lecture et plus largement à la culture.

▪ L'accompagnement de son réseau

La MDHM matérialise son accompagnement à travers un règlement d'intervention réactualisé en 2018. Celui-ci fixe le cadre d'intervention des équipes de la MDHM auprès des bibliothèques de son réseau sur ses différents champs d'activité : desserte documentaire, spectacles, etc. Il intègre une notion de progressivité dans l'accompagnement réalisé, et ce, dans plusieurs des services facilités par la MDHM.

Cette progressivité est réalisée en fonction de la taille et du classement des bibliothèques au sein du réseau de la MDHM, afin de correspondre aux capacités de portage de chaque bibliothèque au regard de son dimensionnement et de ses moyens :

- desserte de documents : les modalités de choix de documents (choix préparés ou non), les modalités de desserte (par navette) évoluent en fonction du classement de la bibliothèque ;
- spectacles et animations : le nombre de spectacles proposés évolue en fonction du niveau de la bibliothèque et est proposé aux structures de taille importante. Les bibliothèques de niveau 4 peuvent bénéficier de spectacles « Diseurs d'histoires » (en partenariat avec la Fédération des Foyers Ruraux de la Haute-Marne) et les points lecture ne bénéficient pas de ces services ;
- matériel numérique : les bibliothèques de niveau 4 et points lecture n'y ont pas accès (sauf s'ils disposent d'une connexion wifi) ;
- formations et conseils : l'ensemble du réseau de la MDHM peut solliciter les équipes de la MDHM, sans condition préalable.

La progressivité de ce règlement d'intervention visait à encourager une structuration du réseau et une incitation au développement d'une offre de lecture publique structurée au sein des communes (sur les collections, horaires d'ouverture, équipements, ressources humaines, etc.).

S'il est encore prématuré de réaliser un bilan sur les impacts de la crise sanitaire sur la structuration du réseau de la MDHM, force est de constater une stabilité au sein des équipements du réseau depuis 2016.

	2014	2016	2022	Evolution 2016 - 2022
Partenaires & Niveau 1	ND	14	16	14%
Niveau 2	ND	13	13	0%
Niveau 3	ND	21	20	-5%
Niveau 4	ND	37	34	-8%
Total bibliothèques	77	82	83	1%
Total points lecture	117	63	55	-13%
Total	194	145	138	-5%

Source : MDHM

Quelques éléments doivent être intégrés à la réflexion dans le cadre de l'élaboration du schéma de lecture publique et des modalités d'intervention de la MDHM en faveur de la structuration du territoire en offre de lecture publique :

- en premier lieu, la déclinaison de l'accompagnement de la MDHM en faveur du développement de la lecture publique à l'échelle intercommunale. Si une convention existe pour les MTR, le règlement d'intervention actuel n'est pas un levier d'incitation à la constitution d'une coopération entre bibliothèques. En outre, la MDHM ne prodigue pas ou peu d'actions de conseils pour la création de réseaux de lecture publique. Ce sujet semble, dans les faits, peu abordé et la MDHM n'est pas sollicitée sur cette thématique.
- dans cette même perspective, se pose la question des communes nouvelles et de la relation de la MDHM avec ces dernières ayant une ou plusieurs bibliothèques dans leur périmètre communal : questionnements sur les modalités de desserte (une seule par commune, ou par bibliothèque) et sur les autres services de la MDHM.
- une réflexion à entreprendre à propos des bibliothèques de statut associatif : quelle offre de services de la MDHM pour ces structures privées ?

L'élaboration du schéma départemental de développement de la lecture publique est une opportunité pour identifier les problématiques rencontrées par les bibliothèques. L'équipe de la MDHM partage cependant des difficultés à suivre et connaître les enjeux dans leur globalité au sein des territoires. En outre, la question de la mobilisation de l'ensemble des bibliothèques, et non pas seulement des bibliothèques les plus actives et réactives aux propositions de la MDHM, se pose également.

En 2019, la MDHM avait établi l'organisation de réunions regroupant sur les territoires élus et bibliothécaires. Bien que nécessitant un fort investissement de l'équipe et ayant été stoppée par la crise sanitaire, cette initiative semble avoir été positive, bien que limitée, et a permis d'identifier certains nouveaux projets. Ceci souligne la pertinence d'une démarche proactive et « d'aller vers » les territoires pour favoriser le développement de la lecture publique.

Enfin, dans l'ensemble de ses missions (desserte documentaire, conseils, formation, action culturelle), la MDHM se place dans une véritable posture d'assistance auprès des bibliothèques sur le territoire. Si cette posture soutient la présence d'une offre sur le département, elle ne permet cependant pas d'impulser une dynamique de développement local, notamment là où l'offre est insuffisamment développée ou insuffisamment dynamique au regard des territoires.

▪ **Les collections et la desserte documentaire**

La mise à disposition de collections et la desserte des bibliothèques est l'activité centrale de la MDHM.

Elle propose plusieurs services dans le cadre des collections et investit de plus en plus les sujets relatifs au numérique :

- desserte de l'offre documentaire, sous plusieurs modalités : échanges sur place, choix préparés, choix en médiabus (sur place à la MDHM ou en itinérance), navettes de réservations (distribution de documents réservés par les usagers sur le catalogue en ligne de la MDHM, 2 fois par mois dans 94 bibliothèques du réseau) ;
- mise à disposition de la plateforme numérique du Département, la Webothèque 52, ouverte à l'ensemble des adhérents des bibliothèques publiques haut-marnaises et gratuite. Celle-ci est d'ailleurs peu utilisée : en 2022, 0,6% des Haut-Marnais sont des inscrits actifs (dont près de 60% en milieu urbain). Ces chiffres se situent toutefois dans la moyenne (comparatif fait avec une vingtaine de départements).

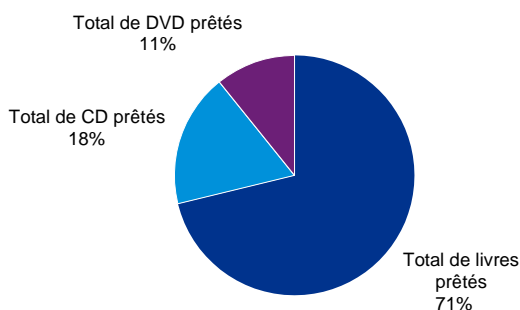
Cette activité de prêt connaît une diminution, en volume, de livres, DVD et CD auprès des bibliothèques.

En effet, environ 198 500 livres ont été prêtés aux bibliothèques en 2010 contre environ 170 000 en 2019, soit une baisse de 14%. De même, environ 53 000 CD avaient été prêtés en 2010 contre environ 36 000 en 2019, soit une baisse de 32%. A l'inverse, les prêts de DVD ont augmenté de 40% sur cette même période.

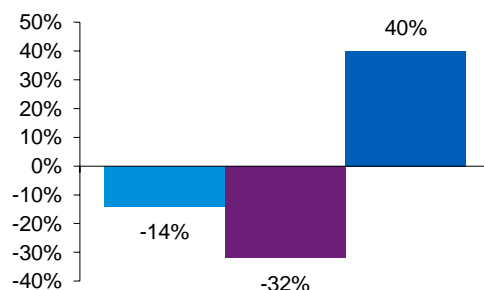
A noter que les prêts réalisés ont également chuté en 2020 et 2021, bien que ceci puisse s'expliquer par l'impact de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Remarques : le Médiabus est un mode de desserte des supports CD et DVD destinés aux bibliothécaires (pas de prêt direct aux usagers). Les constats et chiffres mentionnés ci-dessus ne reflètent que les prêts de la MDHM aux bibliothèques de son réseau et non pas les prêts réels aux usagers.

Répartition entre types de supports livres, CD et DVD empruntés entre 2010 et 2020



Evolution des prêts de livres, CD et DVD entre 2010 et 2019



■ Livres prêtés ■ CD prêtés ■ DVD prêtés

Total de documents prêtés	2010	2016	2019	2020	2022	Evolution des prêts de livres, CD et DVD entre 2019 et 2022
Livres	198 509	178 419	169 930	96 100	144 144	-18%
CD	53 088	47 000	36 248	16 231	24 290	-49%
DVD	19 461	32 424	27 229	14 077	20 200	-35%

Source : MDHM

La MDHM s'est diversifiée ces dernières années dans cette activité (avec le prêt de jeux vidéo, liseuses, tablettes). Néanmoins, l'activité autour de l'offre documentaire soulève aujourd'hui encore de nombreuses réflexions, d'ordre interne, à savoir :

- l'équipement des documents et son organisation au sein de l'équipe de la MDHM ;
- la mise en place d'une politique documentaire, chantier à mener en interne à la MDHM, notamment concernant les fonds de CD et de DVD ;
- la desserte de points lecture à l'offre et à la fréquentation très réduites : une réflexion sur la continuité de desserte de ces équipements de très petite taille ;
- les modalités de diffusion et de communication autour de l'offre numérique de la Webothèque 52, qui a aujourd'hui peu d'usagers au sein du département ;
- l'accueil des bibliothécaires au sein de la MDHM pour leur choix de documents, dans un bâtiment dont les espaces sont peu adaptés au choix sur place.

▪ L'action culturelle et les animations

En matière d'action culturelle, la MDHM se distingue par la proposition de spectacles co-financés par le Département (2/3 du financement des cachets des artistes est pris en charge par le Département). Cette saison de spectacles (une cinquantaine par an) est fortement appréciée, notamment par les élus interrogés dans le cadre de l'étude. La proposition de ces spectacles s'inscrit également dans la progressivité portée par le règlement d'intervention.

La MDHM met également à disposition des bibliothèques du matériel d'animation, des jeux vidéo et des valises thématiques. Ceux-ci sont fortement appréciés et le nombre de prêts augmente fortement.

Un important besoin est émis de la part des bibliothécaires concernant ces supports et actions culturelles.

Prêts de supports	2016	2019	2020	2021	2022
Jeux vidéo	2 111	3 256	2 301	3 076	4 896
Jeux de société	854	1 284	837	1 694	2 392
Objets d'animation/jeux	648	1 300	854	1 275	1 664
Kamishibai	77	82	47	105	118
Tapis à histoires	38	75	49	103	152

Source : MDHM

Depuis 2021, la posture de l'équipe de la MDHM dans le champ de l'animation a évolué vers davantage d'accompagnement des bibliothécaires. Il ne s'agit plus de mener des actions auprès des publics en direct (lecture, ateliers créatifs), mais de former les bibliothécaires pour mener de façon autonome ce type d'animation. En revanche, des ateliers numériques (Médialabs), sont poursuivis par l'équipe de la MDHM dans les bibliothèques. L'accompagnement des bibliothécaires dans le domaine du numérique est indispensable, bien que des projets de formation soient en place.

Ces évolutions vers « l'aider à faire » seront confirmées dans le schéma, en concordance avec les orientations stratégiques du Département, centrées autour de la contractualisation avec les territoires et de l'ingénierie de projet. Cette posture nécessitera néanmoins une évolution et une adaptabilité de l'équipe de la MDHM et de ses des missions, pour encourager et mobiliser davantage les bibliothécaires sur cette prise d'autonomie.

Néanmoins, en dehors des propositions de spectacles, il existe une plus faible présence de projets d'action culturelle par rapport à d'autres départements, notamment dans le champ des manifestations littéraires. La proposition d'expositions thématiques connaît également une tendance à la baisse (124 expositions prêtées en 2004, 242 en 2009 et 35 en 2019), pouvant notamment s'expliquer par des expositions vieillissantes, qui ont déjà été présentées de nombreuses fois dans les bibliothèques et qui suscitent donc moins d'intérêt auprès des bibliothécaires.

▪ Formations et conseils

L'une des missions de la MDHM consiste également à prodiguer conseils et expertise aux bibliothécaires. Ces conseils peuvent concerner différents domaines parmi lesquels : les animations, le numérique, l'aménagement des espaces, les collections, les recrutements, ou bien encore la structuration de réseaux locaux. En l'occurrence, la thématique de l'animation semble la plus sollicitée par les bibliothécaires, alors que celle des réseaux ne l'est pas.

Ces activités de conseil répondent à un réel besoin des bibliothèques territoriales, confrontées à une complexification des métiers et de certains outils, ce qui nécessite des compétences à renouveler et un accompagnement particulier.

Le nombre de formations proposées aux bibliothécaires est peu élevé, une dizaine par an. En 2016, en moyenne, les médiathèques départementales en France proposaient environ 24 stages par an à leur réseau (*source : données d'activité 2013 – 2016 des bibliothèques départementales, Ministère de la culture*).

Formations proposées par la MDHM

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de formations proposées	9	10	8	6	12	11
Nombre de participants salariés	152	159	ND	52	106	63
Nombre de participants bénévoles	18	13	ND	3	12	11

Source : MDHM

Contrairement à l'activité de la MDHM, dont le budget dédié aux formations connaît une relative stabilité, l'investissement des médiathèques départementales en France dans le champ de la formation augmente depuis une dizaine d'années. Cela traduit le fait que cette activité occupe une place de plus en plus importante dans ces structures et répond à un réel besoin des bibliothécaires, dont les missions s'élargissent et demandent des compétences nouvelles.

Paradoxalement, malgré de fortes attentes exprimées par les bibliothécaires, la MDHM rencontre de grandes difficultés à les mobiliser, qu'ils soient salariés ou bénévoles. Les difficultés sont de plusieurs ordres : freins liés aux déplacements, au peu de disponibilité personnelle ou professionnelle, etc. Bien que la programmation de formation soit élaborée depuis 2021 en fonction d'un recensement des besoins des bibliothécaires, la mobilisation reste faible, malgré des relances régulières des équipes de la MDHM.

Au même titre que pour les activités de conseil, la MDHM doit pouvoir augmenter son activité de formation et la sensibilisation des bibliothécaires et des élus locaux à l'intérêt que cela peut représenter (meilleur accueil des publics, diversification des compétences, etc.). Cela aura un impact également sur le profil et la gestion des compétences au sein de l'équipe de la MDHM. Le défi pour la MDHM relèvera également de la communication et de la médiation auprès du réseau sur ces propositions, et de la participation de l'ensemble des bibliothécaires, peu importe leur statut, et non pas seulement ceux des bibliothèques les plus actives du territoire.

La collaboration avec la MDHM



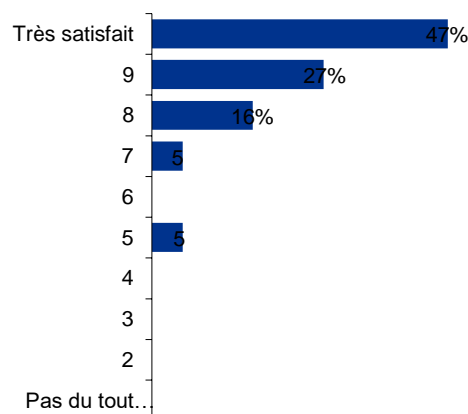
Selon les bibliothèques

Une forte satisfaction des bibliothèques du réseau de la MDHM

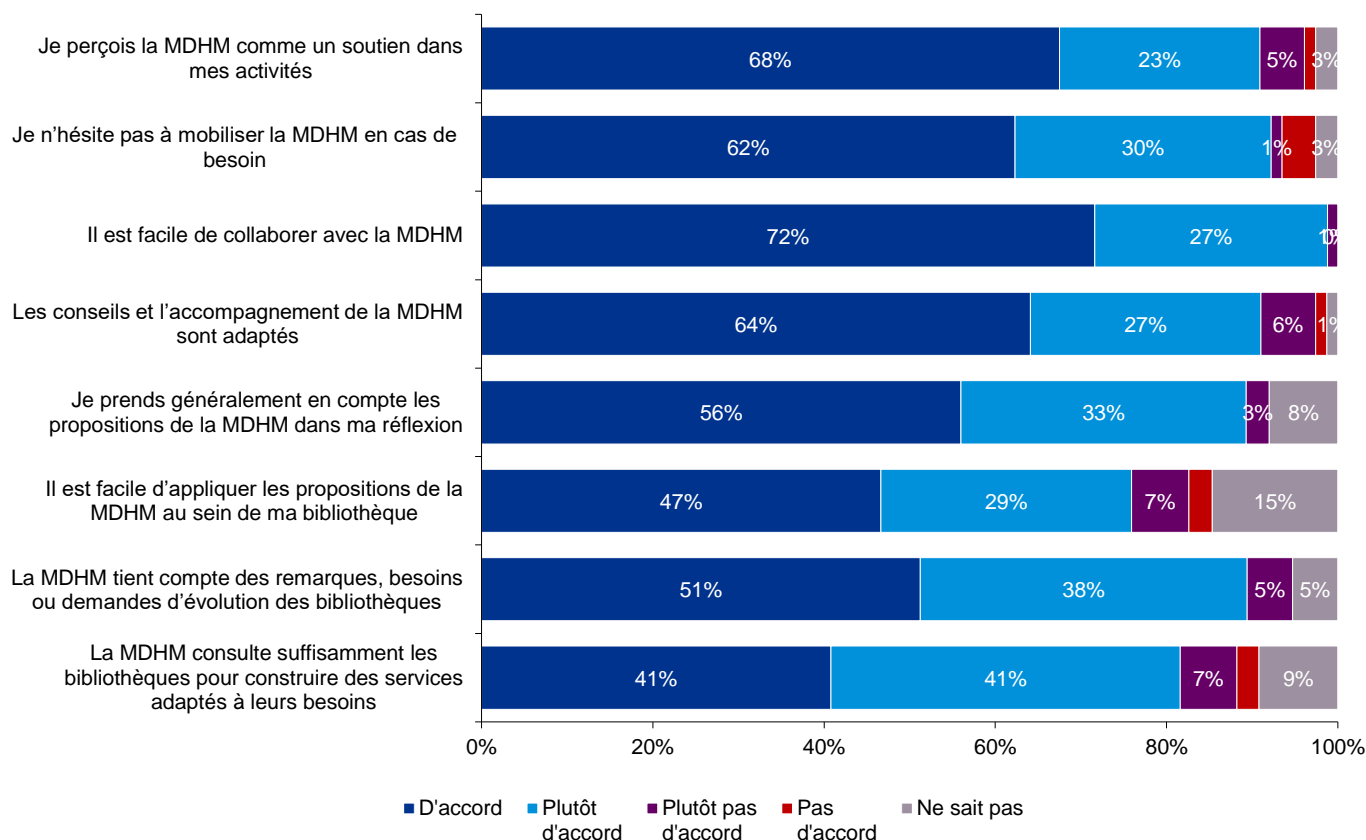
Les bibliothécaires qui collaborent avec la MDHM partagent une forte satisfaction sur leur collaboration.

Selon les bibliothécaires, les services et équipes de la MDHM sont accessibles et adaptés à leurs besoins : plus de 90% des répondants à l'enquête en ligne considèrent qu'elle est un soutien essentiel à leur activité (Cf. graphique ci-après).

Sur une échelle de 1 à 10, quel est votre niveau de satisfaction vis-à-vis des services de la MDHM ?

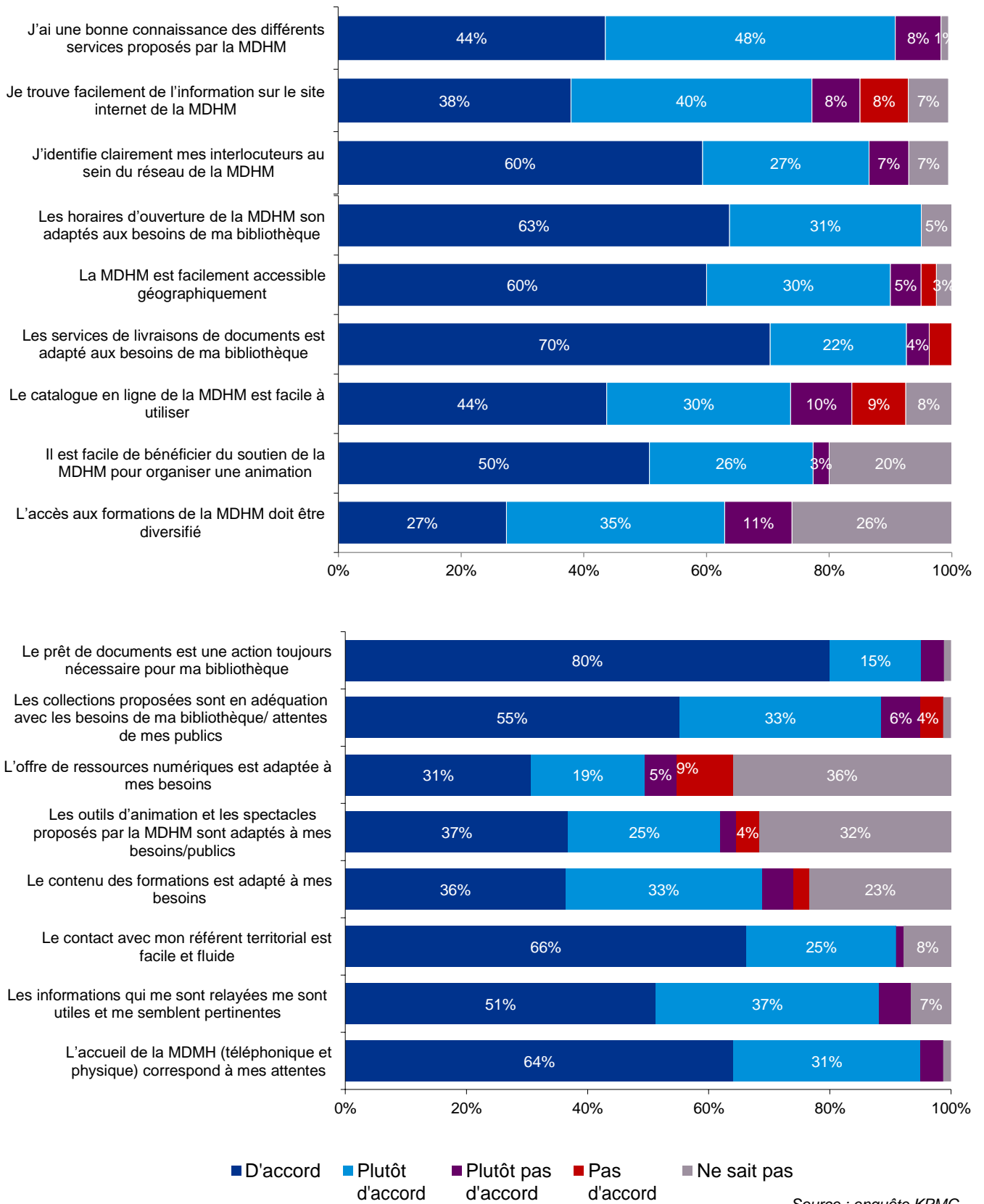


Quelle perception avez-vous de la MDHM ?



Source : enquête KPMG

Quelle perception avez-vous de la MDHM ?



Source : enquête KPMG

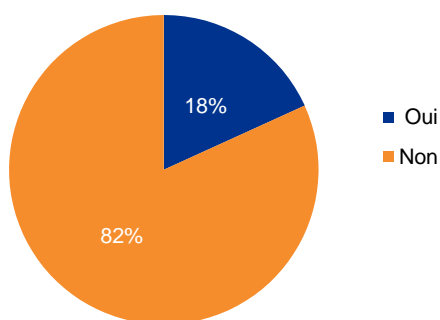


Selon les partenaires

Parmi les 44 structures répondantes à ce questionnaire, seulement 8 d'entre elles collaborent avec la MDHM. Ces dernières sont toutes satisfaites de son offre et de la collaboration menée avec elle.

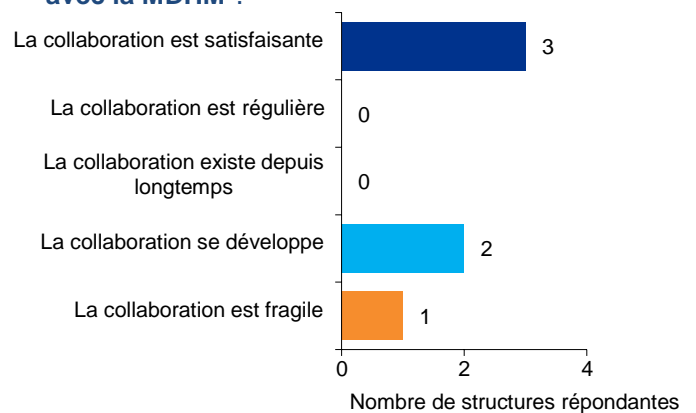
Les collaborations sont de plusieurs ordres et dans l'ensemble satisfaisantes : réservation et diffusion de supports et documents, programmation, diffusion et participation aux spectacles dans le réseau des bibliothèques, interventions in situ.

Collaborez-vous avec la MDHM ?

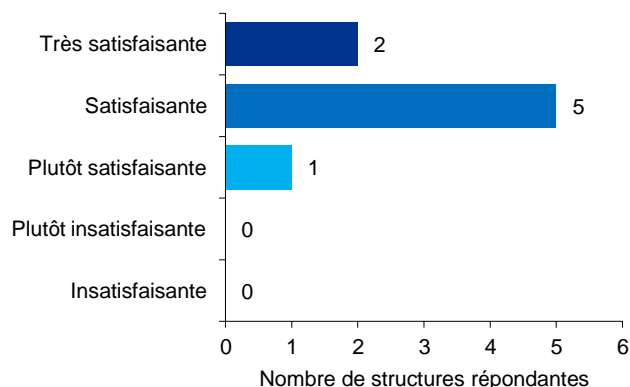


Base de répondants : 44
Source : enquête KPMG

Quel bilan tirez-vous de cette collaboration avec la MDHM ?



Que pensez-vous de l'offre de la MDHM ?



Source : enquête KPMG

3/ Les besoins et attentes du territoire et de ses acteurs dans le domaine de la lecture publique

Les enjeux du territoire

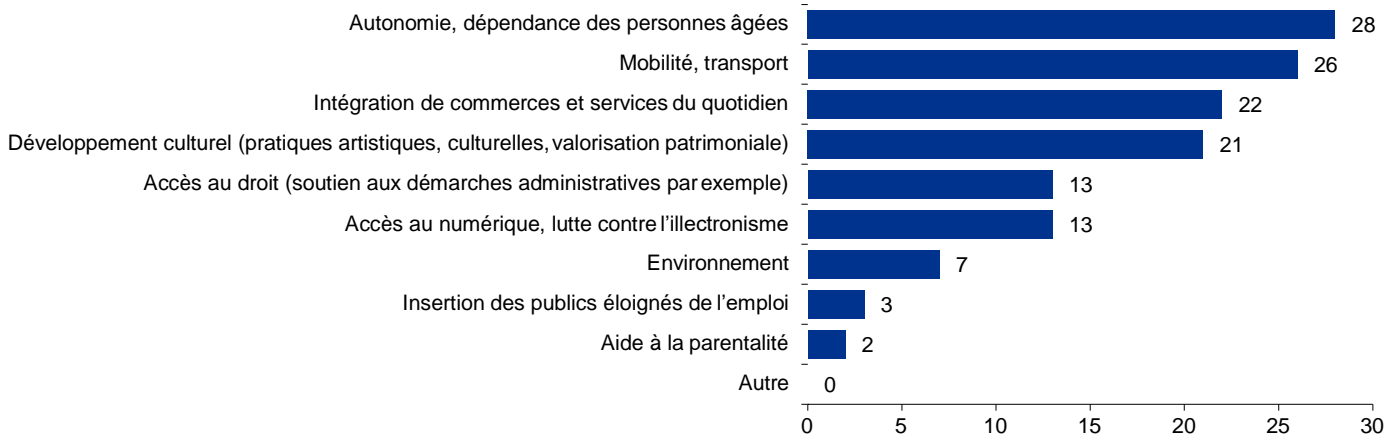


Selon les élus

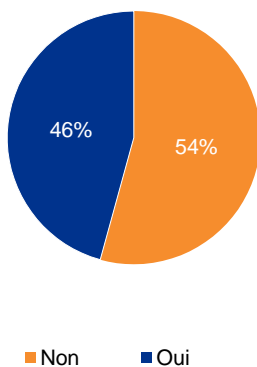
Dans le cadre de l'enquête en ligne à destination des élus de la Haute-Marne, les enjeux liés au vieillissement, à la mobilité et au lien social sont identifiés comme prioritaires.

Le développement culturel est considéré comme un enjeu principal par 30% des répondants à ce questionnaire.

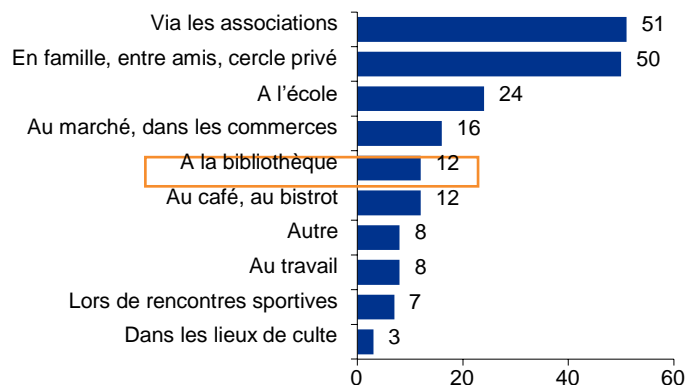
Selon vous, quels sont les enjeux principaux au sein de votre commune ?



Pensez-vous qu'il y a suffisamment de lieux de rencontre sur votre territoire ?



Selon vous, quels lieux de rencontre et d'échanges entre les habitants sont privilégiés sur votre territoire ?



Source : enquête KPMG

Un manque de lieux de rencontre

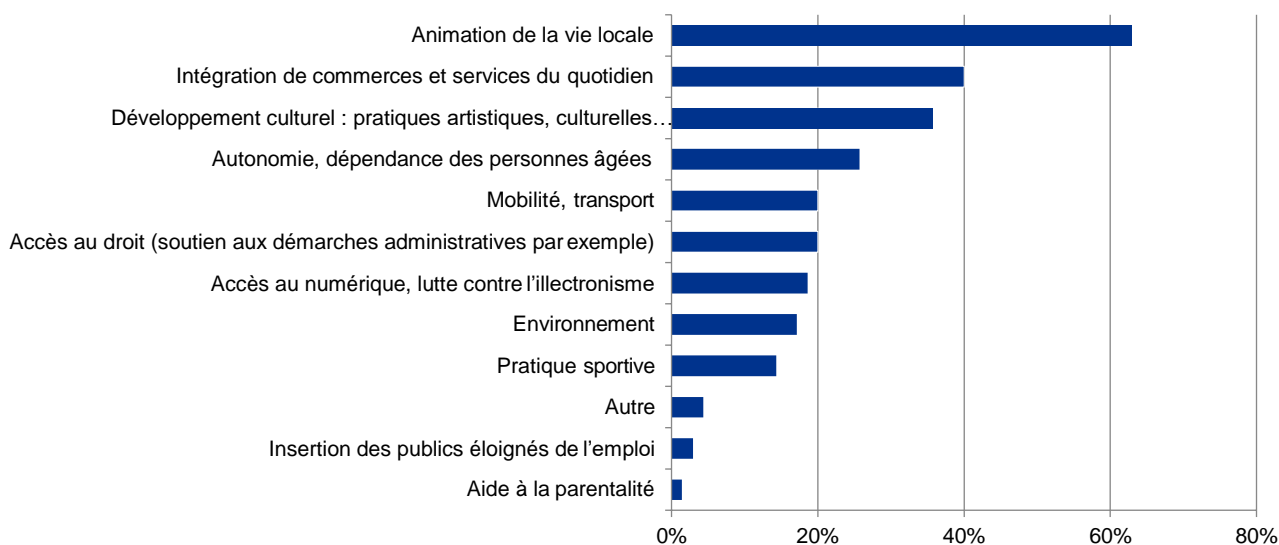
Un peu plus de la moitié des élus souligne qu'il n'y a pas suffisamment de lieux de rencontre sur leur territoire. Bien que les bibliothèques soient identifiées comme tel par plusieurs élus, d'autres seraient davantage privilégiés : via les associations, dans le cadre familial, amical ou privé, à l'école ou bien encore au marché et dans les commerces.



Selon les bibliothèques

Selon les bibliothécaires, les principaux enjeux du territoire relèvent de l'animation de la vie locale et des services à apporter aux habitants, y compris sur le plan culturel.

Selon vous, les enjeux principaux au sein de votre commune sont :



Source : enquête KPMG

Si les élus et les bibliothécaires expriment une vision différente des principaux enjeux du territoire, la plupart d'entre eux viennent souligner le rôle que peuvent avoir les bibliothèques en tant qu'acteur de proximité.

- vis-à-vis du vieillissement de la population et de l'autonomie des personnes âgées : le profil de la population haut-marnaise (1/3 de la population a plus de 60 ans) pose des enjeux sur l'accessibilité des équipements et des supports proposés (maillage de services sur le territoire pour des publics moins mobiles, collections adaptées à ce profil d'utilisateurs, etc.).
- vis-à-vis de l'animation de la vie locale et des services quotidiens : territoire rural (60% de la population vit dans un village), la présence de services aux publics est un sujet essentiel. La diversification des propositions des bibliothèques et de services proposés (vers des bibliothèques 3ème lieu, au-delà du livre et de la lecture), des tiers-lieu ou équipements mixtes est une réflexion centrale pour un territoire comme celui du département de la Haute-Marne.
- vis-à-vis du développement culturel : les bibliothèques sont les premiers et souvent seuls équipements culturels présents dans les communes (80% des bibliothécaires ayant répondu à l'enquête estiment que leur bibliothèque est le seul équipement culturel sur le territoire) et sont de ce fait un maillon indispensable du maillage culturel en Haute-Marne.
- Vis-à-vis du numérique et de la lutte contre l'illectronisme : l'illectronisme touche 17% de la population en France, et le Département de la Haute-Marne a fait de la lutte contre la fracture numérique une priorité. L'illectronisme pose souvent la question de l'accès au droit. En tant qu'équipement de proximité et dans leur mission de médiation, les bibliothèques ont un rôle à jouer sur le plan de la lutte contre la fracture numérique, même si se pose la question des objectifs et des moyens qui y sont associés (matériels, humains, compétences et disponibilité des bibliothécaires).



Selon les partenaires

Un intérêt présent en matière de lecture publique, mais des besoins peu exprimés

Dans le cadre de l'enquête en ligne proposée aux partenaires, les activités relatives à la lecture publique sont identifiées comme étant un centre d'intérêt pour les publics. Les jeux vidéo et le numérique sont d'ailleurs davantage plébiscités que la lecture et le livre.

Les structures répondantes identifient plusieurs grands pôles de centres d'intérêts et de loisirs de leurs publics parmi lesquels les jeux vidéo, les activités sportives en extérieur et les histoires pour la jeunesse (lecture à voix haute). Les publics identifiés semblent apprécier également les jeux de société, les vidéos et les films, notamment sur DVD ou au cinéma, ainsi que la musique.

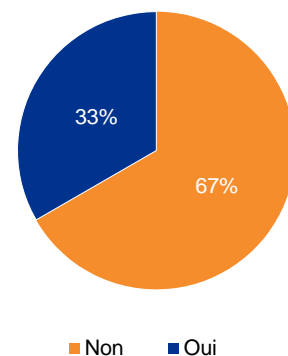
Plusieurs structures répondantes - telles que des associations en lien avec la jeunesse - identifient la lecture comme étant un centre d'intérêt parmi d'autres. La lecture et les livres ne sont que peu cités en premier, les jeux vidéo et jeux collectifs ayant une place prépondérante.

Ceci est à nuancer pour les publics de la petite enfance et les publics seniors, pour qui la lecture semble être davantage un centre d'intérêt principal.

L'intérêt réduit des publics comme frein à la collaboration avec les bibliothèques

Les structures partenaires évoquent des publics difficiles à mobiliser. Ce peu d'attentes des publics vis-à-vis des bibliothèques et de leurs propositions peut constituer un frein au développement de projets transversaux entre acteurs de la lecture publique et acteurs éducatifs, sociaux, etc.

Vos publics vous ont-ils déjà fait remonter des besoins ou des souhaits particuliers en matière de lecture publique ?



Source : enquête KPMG

La lecture publique, axe de travail pertinent mais moins prioritaire selon certains partenaires

Dans le cadre des entretiens menés, plusieurs partenaires travaillant dans le champ de la solidarité soulignent la pertinence de l'accès à la culture, et notamment en lecture publique, pour le développement personnel et l'accompagnement de leurs publics. Pour des publics éloignés ou empêchés (personnes accompagnées en Maisons d'enfants à caractère social, en EHPAD, etc.), les demandes exprimées sont néanmoins peu nombreuses vis-à-vis de la culture.

En outre, pour ces publics, l'accès à la culture est souvent secondaire au regard d'autres priorités qu'il s'agit de résoudre (priorités sociales, de santé ou difficultés financières).

Enfin, le travail sur la culture par les partenaires dépend également de la sensibilité personnelle à la question culturelle des professionnels du secteur éducatif ou social (travailleurs sociaux, éducateurs, etc.). Ceux-ci sont également confrontés au manque de disponibilité, de leur part et de la part des bibliothécaires, pour construire des projets communs.



Un intérêt et une pratique des Haut-Marnais pour les activités sportives, culturelles et de loisirs

Selon les élus, la grande majorité des centres d'intérêts identifiés pour chacune des populations sont des activités en plein air telles que la marche, la randonnée, la course à pied, le vélo, le jardinage, la pêche ou encore la chasse.

Une deuxième tendance de centres d'intérêt se manifeste autour des activités culturelles parmi lesquelles la lecture, le cinéma ou les spectacles. La lecture semble concerner les habitants des communes représentées sans distinction de taille alors que les spectacles et le cinéma sont évoqués principalement pour les communes de plus de 500 habitants.

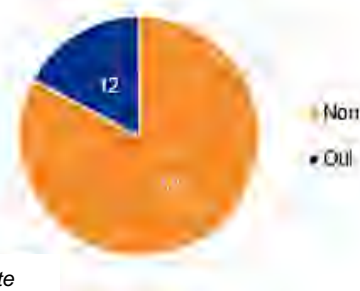
Des besoins peu exprimés vis-à-vis de la lecture publique

Seules 17% des communes partagent des retours de leurs habitants concernant la bibliothèque.

Les communes n'ayant pas de bibliothèque expriment le souhait d'une boîte à livres pour échanger les livres ou le passage d'un bibliobus pour que les habitants en empruntent en direct.

Les communes disposant déjà d'une bibliothèque souhaitent l'aménagement d'espaces conviviaux avec boissons chaudes et fraîches, des activités récréatives toutes générations – notamment pour les personnes âgées – ou bien encore plus de diversité dans l'offre (services numériques, jeux, diversité des collections de livres, etc.).

Les habitants de votre bibliothèque vous ont-ils fait remonter des besoins ou des souhaits concernant la bibliothèque ?



Source : enquête KPMG

Un axe prioritaire sur la jeunesse, sur l'animation locale et sur la découverte culturelle

Dans le cadre des entretiens, les élus identifient comme objectifs prioritaires pour la lecture publique au sein de leur territoire un fort besoin d'action auprès de la jeunesse, pour leur donner les clés de la découverte culturelle et de la connaissance, le goût de la lecture et de l'ouverture à l'altérité.

L'animation de la vie locale est également indispensable pour les élus, qui considèrent que les bibliothèques disposent d'un rôle social central comme lieu de rencontre et d'accueil pour des publics souvent isolés du fait de la ruralité ou de leur âge.

Selon les élus, les bibliothèques ont un rôle à jouer, notamment auprès de plusieurs publics spécifiques.

Donner le goût de la lecture

Les bibliothèques peuvent jouer un rôle pour la **jeunesse** en leur donnant le **goût de la lecture**, en **ouvrant leur esprit**, en les **éveillant**, en leur permettant **d'apprendre** à travers les livres et en leur donnant accès aux livres sans avoir à les acheter.

Un besoin d'accompagnement par des professionnels formés

Les bibliothèques peuvent jouer un rôle pour les **personnes en situation d'illettrisme ou illettronisme** en accompagnant les publics dans **l'apprentissage de la lecture et de l'écriture**. Toutefois, cela suppose un **accompagnement adapté par des professionnels formés, ce qui n'est pas le cas actuellement dans les bibliothèques**.

Sociabiliser pour sortir de l'isolement

Les bibliothèques peuvent jouer un rôle pour les **personnes en situation de fragilité (personnes âgées, enfants placés, etc.)** en permettant de **recréer des sociabilités** au travers de rencontres et ainsi de **sortir de l'isolement**. C'est l'occasion de **soutenir** et d'apporter du **positif** dans le quotidien de ces personnes.

Aider à la recherche d'emploi

Les bibliothèques peuvent jouer un rôle pour les **personnes en difficulté d'insertion professionnelle** en leur permettant de faire des **rencontres**, d'être **aidé** dans leur recherche d'emploi, d'accéder à de la **documentation**, de **s'informer**, d'utiliser le **matériel informatique** ou bien encore **d'imprimer** des candidatures.

Accéder à une culture accessible

Les bibliothèques peuvent jouer un rôle pour les **personnes en précarité financière** en leur permettant **d'emprunter des livres gratuitement ou à moindre frais**. Ces personnes pourraient également emprunter des **jeux**, des **revues** ou bien encore des **CD et DVD**. Cela permet **d'accéder à la culture sans dépenser**.

Être un lieu de proximité accessible pour s'intégrer

Les bibliothèques peuvent jouer un rôle pour les **personnes en situation de handicap** en étant un **lieu accessible de proximité** permettant de **rencontrer d'autres personnes**, **partager de bons moments** et ainsi de se sentir **intégré**. Il est toutefois nécessaire d'avoir des **livres et jeux adaptés à leur handicap**.

Réfléchir aux enjeux de société

Selon les élus, il peut ainsi être intéressant **d'associer la politique de lecture publique à d'autres politiques publiques** car « *la politique de lecture publique s'adresse à tous et offre une possibilité de brassage des publics, d'ouverture aux autres, au monde et à l'environnement* ». Une telle politique peut également être **l'occasion de développer chez les habitants des connaissances sur les politiques du territoire**, de faire **réfléchir sur les enjeux sociétaux** et de **rapprocher les administrés de l'action publique**.

Source : enquête KPMG

Les habitants

La présentation des besoins des publics haut-marnais ci-après provient des retours des groupes de travail transversaux et des entretiens avec les partenaires du Département, acteurs locaux, sociaux, éducatifs, etc.

▪ La petite enfance

Il s'agit d'un public tributaire des habitudes culturelles de leurs parents. C'est pourquoi une politique de lecture publique en direction des jeunes enfants doit s'appuyer sur les lieux d'accueils collectifs que sont les crèches, les Relais d'Assistantes Maternelles ou les Protections Maternelles et Infantiles.

L'importance de la petite enfance est soulignée depuis quelques années par les acteurs culturels et ceux de la lecture publique.

Les retours des groupes de travail et des entretiens sur les besoins de ce public :

- une ouverture à l'altérité essentielle à cette période de la vie, par la fréquentation de lieux publics ;
- un besoin de mobilier adapté pour l'accueil de cette tranche d'âge (mobilier d'accueil, tapis, collections dédiées) ;
- un besoin d'horaires adaptés au rythme de vie de cette tranche d'âge, une ouverture à l'accueil de partenaires (RAM, crèches, etc.) en dehors des horaires d'ouverture au public ;
- un besoin de bibliothécaires formés pour savoir s'adresser à ce type de public (lecture à voix-haute).

▪ L'enfance

Là encore, ce public est tributaire des habitudes culturelles des parents. Néanmoins, le levier de l'éducation et de l'école est régulièrement investi pour faire le lien entre l'importance de l'apprentissage et de la lecture.

L'importance de la lecture, de la fréquentation d'un équipement culturel est soulignée et est investie par les bibliothèques, notamment par les partenariats avec les enseignants et dans le cadre de l'Education Artistique et Culturelle.

Les retours des groupes de travail et des entretiens sur les besoins de ce public :

- un besoin de locaux et de mobilier adaptés ;
- un enjeu fort sur l'apprentissage de la langue et de la lecture en Haute-Marne, avec environ 11% des jeunes en difficulté de lecture contre 8% en moyenne au niveau national* ;
- sur le territoire, l'école est un levier principal pour accéder aux lieux culturels, que ce soit en milieu urbain ou rural. Néanmoins, si les enseignants sont sensibilisés, les sorties scolaires sont souvent coûteuses, notamment en milieu rural.

**Source : Part des jeunes en difficulté de lecture pour 100 jeunes Français convoqués à la Journée Défense et Citoyenneté, Ministère des Armées - DSNJ, MENJ - DEPP*

▪ Les adolescents

Le constat est observé sur tous les territoires et depuis plusieurs années : la fréquentation des bibliothèques connaît une rupture lors de l'entrée au collège et au lycée, et ce, même en cas de fréquentation régulière des bibliothèques en temps scolaire ou hors temps scolaire lors des années précédentes.

Les raisons à cette rupture sont multiples : changements de pratiques dans la vie quotidienne, moins de disponibilité dans l'emploi du temps, évolution des attentes et pratiques culturelles des adolescents.

Les retours des groupes de travail et des entretiens sur les besoins de ce public :

- la principale difficulté des bibliothèques est d'attirer les adolescents et de leur proposer une offre adaptée à leurs pratiques ;
- ces publics trouvent une offre de livre et de lecture directement au sein des établissements scolaires, dans les Centres de documentation et d'information. Ces derniers, bien que peu fournis en livres de loisirs, évoluent également dans les supports qu'ils proposent, vers davantage de diversité (bande dessinée, mangas, etc.) et des conditions d'accueil qui évoluent (mobilier). La piste est donc la complémentarité des offres proposées, pour les bibliothèques se trouvant à proximité de collèges ;
- des locaux accueillants, avec du mobilier adapté, des offres culturelles tournées vers l'innovation (fablab, axées sur la pop culture, etc.) et le numérique, sont des pistes privilégiées pour accueillir les adolescents en bibliothèque.

▪ Les actifs

Les actifs se caractérisent par une diversité de besoins en fonction de leur situation professionnelle, économique, sociale et familiale.

Les retours des groupes de travail et des entretiens sur les besoins de ce public :

- pour les familles, une propension à accompagner les enfants à la bibliothèque variable en fonction des pratiques culturelles des parents. Pour ces publics, une attention particulière est à porter à l'accueil et au mobilier pour s'installer, passer du temps.
- pour répondre au problème de la disponibilité de cette population, le levier est de faciliter l'accès aux offres de lecture publique, par des moyens numériques notamment qui contournent le frein des horaires d'ouverture et de la mobilité : réservations en ligne et « cliqué-retiré », Webothèque 52.
- certains actifs ont des difficultés à réaliser certaines tâches administratives, ce qui peut mener à un frein sur le champ de l'accès au droit. Les bibliothèques, lorsqu'elles sont équipées en matériel informatique, sont souvent investies par ce type d'utilisateurs, posant parfois la question du rôle des bibliothécaires et de leurs compétences vis-à-vis de ces requêtes.
- certains actifs n'ont pas la connaissance des propositions des bibliothèques ou n'ont pas le désir de fréquenter une bibliothèque. Dans cette perspective, la communication envers ces non utilisateurs pour faire connaître la diversité des propositions est un axe de travail.

▪ Les seniors

Sur le territoire, le vieillissement de la population est largement amorcé et est au-dessus de la moyenne nationale et régionale : 1/3 de la population haut-marnaise a plus de 60 ans.

Il s'agit d'un enjeu central d'adaptation de l'offre proposée à ce type de public et de continuité de la fréquentation d'équipements et de services au public.

Les retours des groupes de travail et des entretiens sur les besoins de ce public :

- les enjeux principaux concernant les seniors concernent le lien social, la fréquentation d'un équipement public, d'animations et d'activités, mais également dans une perspective intergénérationnelle (ne pas être cloisonné parmi une tranche d'âge en particulier) ;
- l'importance du mobilier, pour être bien installé ;
- sur la mise en place d'activités de portage à domicile, les retours sont très variables. Si l'opportunité est réelle, la mise en œuvre de cette solution présente de nombreux freins techniques (mobilisation de moyens humains importants pour réaliser les tournées, identification des personnes pouvant bénéficier du portage à domicile, freins matériels tels que les véhicules).

▪ Les publics éloignés ou empêchés

L'enjeu de l'accessibilité des lieux publics et des offres culturelles se pose pour ces publics, ainsi que l'adaptation des propositions qui leur sont faites en fonction de leurs difficultés ou pathologies. Ils ne sont en outre pas toujours demandeurs en matière de lecture publique ou d'activité culturelle, même si celles-ci sont appréciées.

La question des publics empêchés se pose également concernant leurs aidants, pour favoriser l'accès à la culture, et plus largement à tous types d'activités sociales. Ici, la question de la disponibilité des personnes et de la connaissance de l'offre proposée est tout aussi centrale.

Les retours des groupes de travail et des entretiens sur les besoins de ce public :

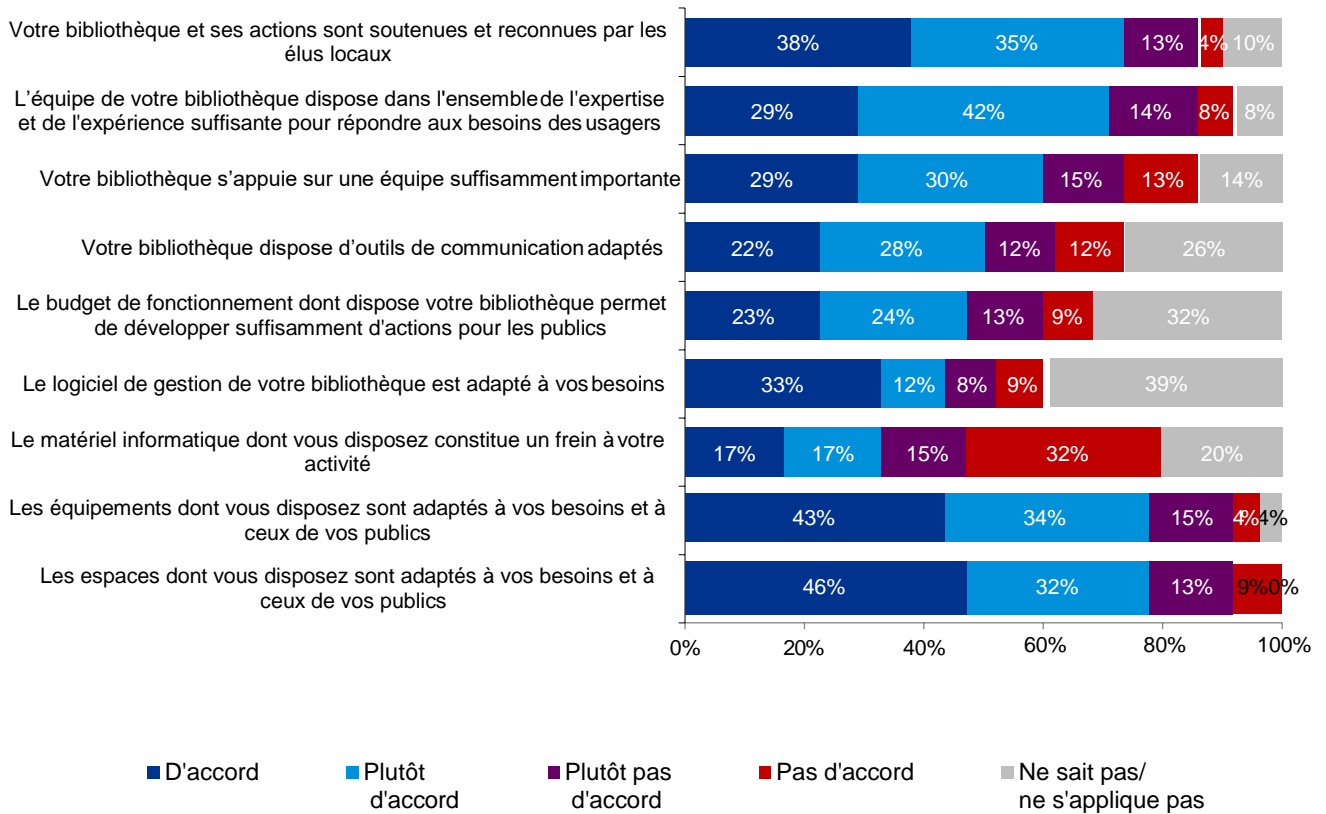
- pour attirer ces publics, diversifier les services proposés en bibliothèque (dans une perspective de tiers-lieu) ;
- la diversification des supports et des offres pour proposer une offre adaptée (offre braille, offre DYS, etc.) ;
- le besoin d'être accueilli par des personnels compétents et sensibilisés au handicap, à des publics en difficulté sociale, en difficulté vis-à-vis de la maîtrise de la langue française, etc. ;
- la gratuité des bibliothèques, pour répondre à une éventuelle précarité économique et lever un frein à l'accès à la bibliothèque pour un certain nombre de publics ;
- la MDHM partenaire privilégié pour aborder une offre de service à destination de ce public, en raison de la complémentarité avec les champs d'action du Département.

Les bibliothèques

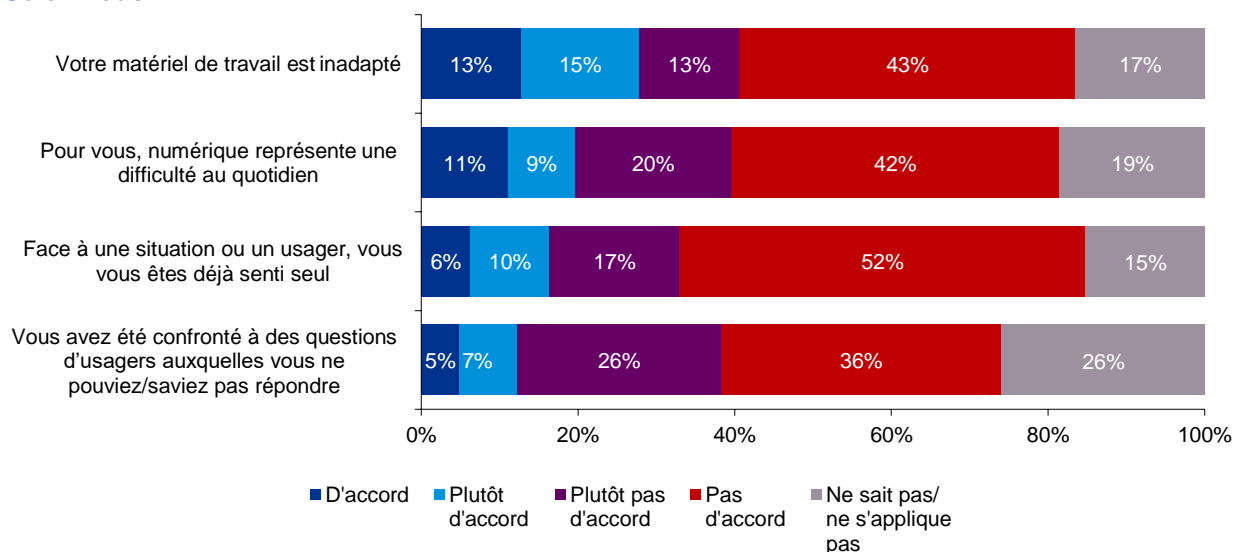


Selon les bibliothèques

Êtes-vous d'accord avec les affirmations suivantes ?



Selon vous :



Source : enquête KPMG

Si dans l'ensemble les bibliothécaires n'expriment que peu de besoins, les éléments suivants peuvent néanmoins être déduits des échanges avec les bibliothécaires et des retours de l'enquête en ligne :

- **diversifier l'offre et mieux accueillir les publics pour favoriser la fréquentation des bibliothèques**

Les bibliothécaires, élus et partenaires identifient de nombreux projets et besoins d'accompagnement sur l'aménagement des espaces et l'accueil des publics au sein des bibliothèques, pour pouvoir mieux répondre aux attentes des habitants et développer leur fréquentation. Il s'agit d'un axe central pour les bibliothécaires, qui nécessite, selon eux, un accompagnement de la MDHM (leur donner des exemples de bonnes pratiques, veille sur des projets ou des dispositifs transversaux, actions de sensibilisation auprès des publics spécifiques, etc.).

- **les moyens humains : professionnalisation, renouvellement du bénévolat et montée en compétences du personnel**

Les bibliothécaires, élus et partenaires soulignent le manque de disponibilité et/ou de personnel pour développer de nouveaux projets ou des partenariats. Cela concerne à la fois les professionnels salariés et les bénévoles. Favoriser l'engagement du bénévolat est une piste soulevée par de nombreux acteurs, pour compléter les équipes existantes et répondre à l'enjeu du renouvellement des bénévoles (avec une moyenne d'âge relativement élevée au sein du territoire).

En outre, certains bibliothécaires soulignent des besoins particuliers d'accompagnement de la part de la MDHM, notamment sur la connaissance et l'accueil de publics spécifiques, sur l'élaboration d'un projet culturel, sur le numérique, sur la communication, etc. Il y a en effet, pour certaines structures, un besoin en matière d'ingénierie pour développer des projets innovants, avec des partenaires locaux ou dédiés à des publics spécifiques.

Les partenaires soulignent également ce besoin en disponibilité de la part des bibliothécaires, mais également en compétences, à la fois pour mieux connaître et savoir s'adresser à certains publics spécifiques.

- **les moyens financiers**

La question du budget est un sujet évoqué par les élus, ceux-ci considérant que les bibliothèques dans leurs communes n'ont pas suffisamment de moyens. Ce besoin financier est toutefois moins exprimé par les bibliothécaires eux-mêmes, même si plusieurs d'entre eux soulignent que le budget constitue un frein pour la mise en œuvre de certains projets ou que des budgets d'acquisition sont parfois en baisse. En outre, les enjeux budgétaires au sein des communes sont également un frein pour l'augmentation des ressources humaines ou matérielles (notamment en informatique) des bibliothèques.

- **la connaissance entre les acteurs**

Est également émis le besoin de mieux se connaître entre acteurs de la lecture publique et de mieux connaître les acteurs locaux pour davantage pouvoir envisager des projets transversaux. Selon les bibliothécaires, il apparaît central de pouvoir mieux se connaître entre eux. Cela pose la question du rôle que pourrait porter la MDHM dans cette perspective, notamment en matière d'animation d'un réseau, mais également des actions de mise en réseau et de coordination entre acteurs à l'échelon local (échelle EPCI, canton, etc.).

- **la communication**

La communication est considérée comme un frein central par l'ensemble des acteurs interrogés : les bibliothèques aimeraient disposer de clés pour mieux communiquer (notamment sur des canaux numériques), tandis que les partenaires et élus considèrent que la communication est un point d'amélioration prioritaire pour l'offre de lecture publique.

Les attentes vis-à-vis de la MDHM



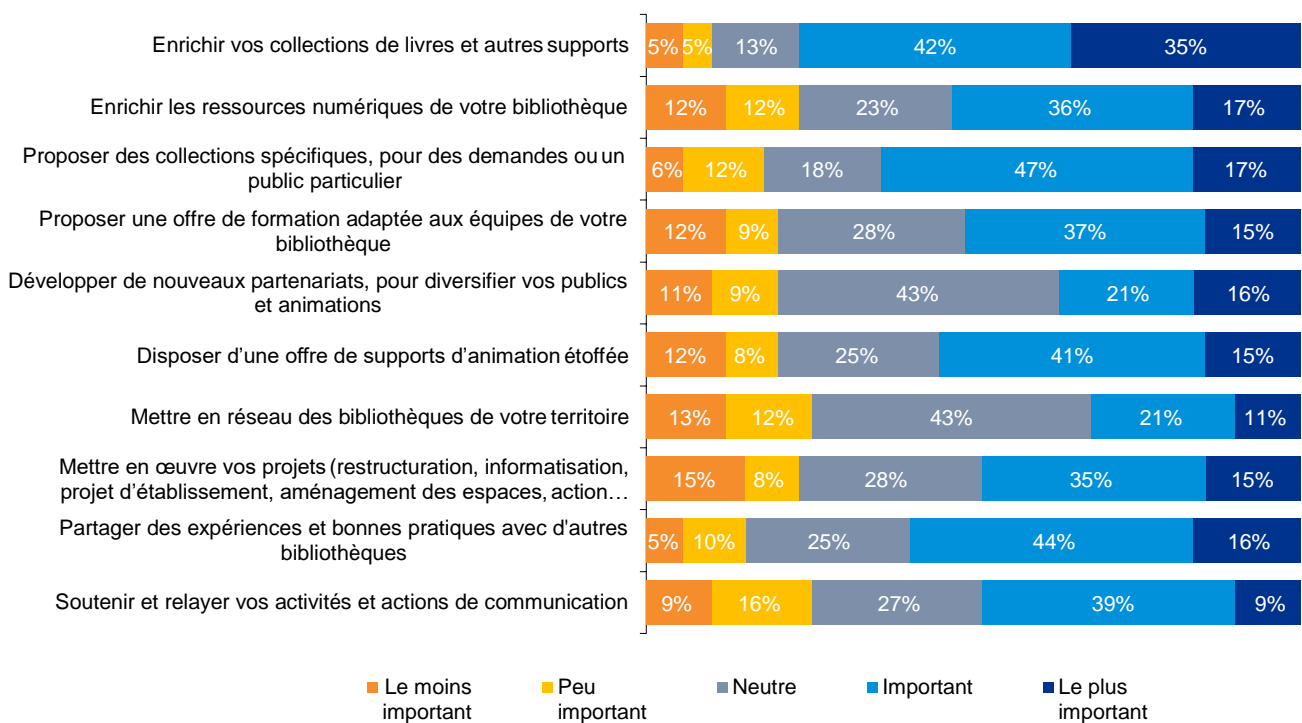
Selon les bibliothèques

Des attentes sur les missions centrales de la MDHM : collections, animations, numérique

Selon les bibliothécaires, l'action prioritaire de la MDHM consiste en l'enrichissement des collections de livres et autres supports. Au regard des caractéristiques du réseau de la MDHM, principalement constitué de structures de petite taille, le soutien de la MDHM à travers la desserte documentaire est ainsi capital pour proposer une offre documentaire diversifiée et renouvelée au public. Cela concerne également les collections spécifiques, dédiées à des publics particuliers.

Le soutien aux animations et actions culturelles ainsi que l'enrichissement de ressources numériques est également attendu.

Les attentes des bibliothèques vis-à-vis de la MDHM



Source : enquête KPMG

Pour davantage de liens entre bibliothèques... mais sans réseau de lecture publique ?

Les bibliothécaires expriment une attente concernant le tissage de liens et le partage d'expériences avec leurs homologues. Ainsi, les bibliothécaires préconisent l'organisation de rencontres thématiques entre membres du réseau et animées par la MDHM, ce qui permettrait aux bibliothécaires les plus isolés d'échanger avec des pairs et de relancer une dynamique de projets.

Pourtant, s'ils attendent de la MDHM cette mise en relation, ils n'ont que peu d'attentes vis-à-vis d'une coopération à l'échelle d'un territoire, en local et ce, alors qu'une mise en réseau favorise ces échanges et ce lien entre acteurs de la lecture publique. Ceci reste toutefois paradoxal : alors que les bibliothécaires ont pu exprimer lors des échanges une faible appréhension quant à la création de réseaux de lecture publique et même en souligner la plus-value, les résultats de l'enquête en ligne indiquent le contraire.



Selon les élus

Les attentes des élus vis-à-vis de la MDHM sont diverses selon la typologie des communes.

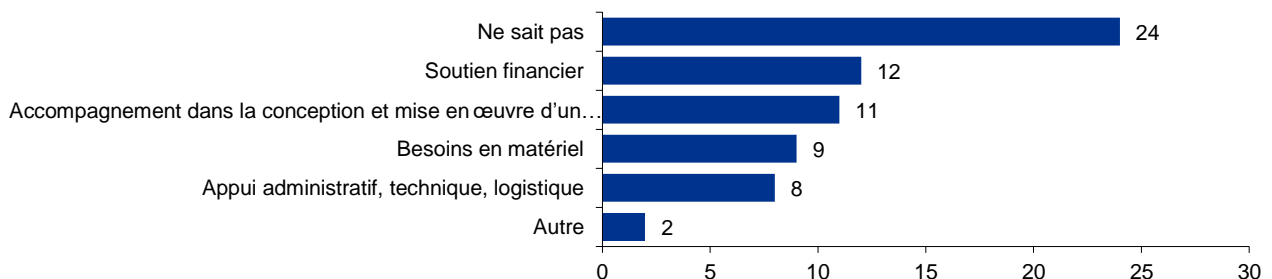
Les attentes concernent principalement la consolidation de l'offre des bibliothèques, notamment sur le plan des collections. Un accompagnement sur le plan du développement de partenariats ou de la gestion de projet est attendu principalement par les communes de plus petite taille.

La plupart des communes n'ayant pas de bibliothèque n'exprime pas d'attente vis-à-vis de la MDHM, soit en raison de l'absence de projet relatif à la lecture publique sur leur territoire, soit parce qu'elle leur est méconnue. Quelques communes expriment néanmoins un besoin d'accompagnement dans la conception et mise en œuvre d'un projet de lecture publique, et ce avec un soutien financier, matériel, administratif, technique et logistique. Ce besoin est principalement exprimé par des communes de moins de 1 000 habitants.

Attentes des élus qui ont une bibliothèque dans leur commune



Attentes des élus qui n'ont pas de bibliothèque dans leur commune



Source : enquête KPMG



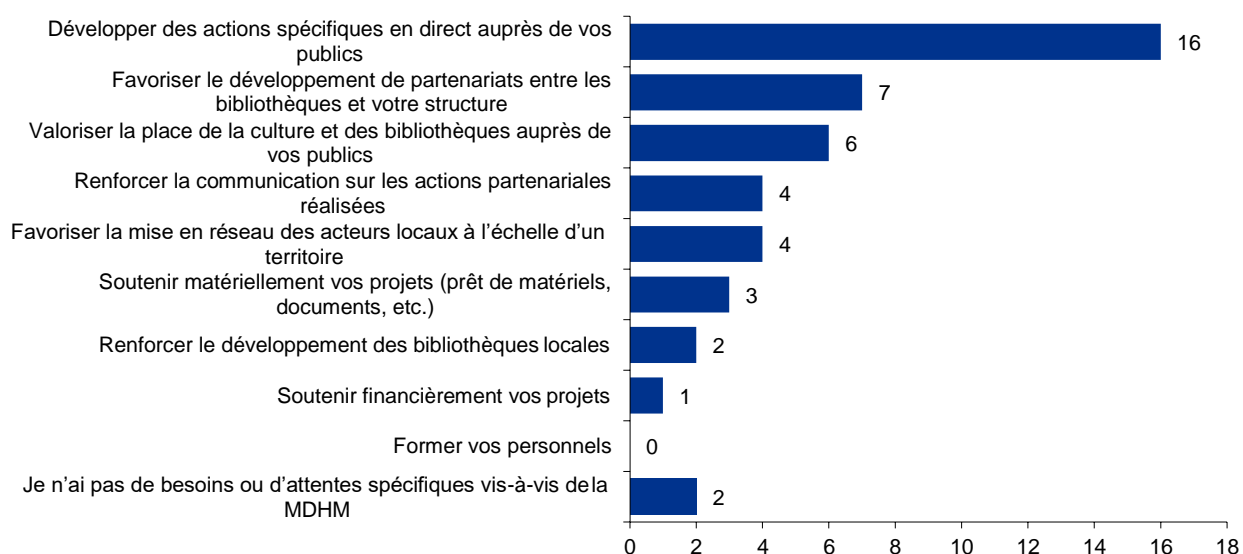
Selon les partenaires

Des besoins exprimés en particulier en termes d'actions en direction des publics des structures partenaires

La majorité des partenaires expriment des besoins vis-à-vis de la MDHM, particulièrement pour développer des actions spécifiques en direct auprès des publics de leur structure. D'autres attentes se distinguent, notamment en matière de partenariats avec les bibliothèques, ou de valorisation de la culture et des bibliothèques auprès de leurs publics.

Plusieurs axes d'amélioration sont identifiés : le développement de l'action culturelle au-delà de la diffusion, grâce à des actions *in situ* (notamment dans les lieux d'accueil et de vie de publics spécifiques – accueil d'enfants, accueil de jour, EHPAD).

Quels seraient vos besoins et vos attentes vis-à-vis de la MDHM ?



Source : enquête KPMG

Des attentes pour davantage de communication et d'information

Dans le cadre des entretiens et rencontres, les partenaires ont souligné l'importance de la communication sur les différentes activités de la MDHM et des bibliothèques sur les territoires et de la transmission de l'information. De nombreuses actions existent déjà et nécessitent davantage de liens entre les acteurs pour améliorer leurs impacts auprès des publics.

Annexe 3

Glossaire

Glossaire

CA : Communauté d'agglomération

CC : Communauté de communes

DYS : troubles spécifiques du langage et des apprentissages (dyslexie, dysorthographe)

EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

MDHM : Médiathèque départementale de la Haute-Marne

MTR : Médiathèque Tête de Réseau

RAM : Relais d'assistantes maternelles

SLL : Service du Livre et de la lecture (ministère de la Culture)

Structures relais : structure privée qui développe un projet de lecture publique sur le département de la Haute-Marne, en zone blanche

Département de la Haute-Marne

Direction générale adjointe du pôle des Solidarités

Direction de la culture, des sports et du monde associatif

Médiathèque départementale

1 rue du Commandant Hugueny

52000 CHAUMONT

Tel : 03 25 32 88 88

www.haute-marne.fr